



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 13 mars 2013**

ORDRE DU JOUR ADOPTÉ

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 18 mars 2013

10.003 Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 21 mars 2013

10.004 Procès-verbal

CE Direction générale , Direction du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 13 février 2013

20 – Affaires contractuelles

20.001 Appel d'offres public

CE Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique - 1136086001

Ne pas donner suite à l'appel d'offres public 12-12532 pour des services professionnels relatifs à la réalisation des plans et devis des travaux d'infrastructures d'égout, d'aqueduc, de chaussée, et de trottoir dans le cadre du réaménagement du domaine public aux abords du CHUM.

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

20.002 L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos

(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement - 1123277002

Accorder un contrat à SODEM inc. pour l'exploitation et la surveillance des plages des parcs-nature du Bois-de-l'Île-Bizard et du Cap-Saint-Jacques, pour les périodes estivales du 1^{er} avril 2013 au 4 septembre 2015, pour une somme maximale de 357 675,67 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12162 (2 soumissionnaires conformes).

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des services regroupés aux arrondissements - 1131175002

Conclure une entente-cadre avec Élagage Prestige inc. pour la fourniture du service de collecte et de déchetage des branches provenant du domaine privé sur tout le territoire des arrondissements participants, de avril à novembre 2013 - Appel d'offres 13-12626 (5 soum.) (montant estimé de l'entente : 332 277,75 \$, taxes incluses)

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1124545002

Conclure avec Teknion Roy et Breton Inc., une entente-cadre d'une durée de cinq (5) ans, pour la fourniture de mobilier de bureaux intégrés, semi-intégrés et autoportants - Appel d'offres public 12-11811 - 3 soumissionnaires - 2 soumissionnaires conformes - montant estimé à 18 979 521,12 \$.

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1124822028

Conclure avec Jean-Paul Trahan (1890) Ltée (montant estimé à : 1 335 815,31 \$) et Environnement ROUTIER NRJ Inc. (montant estimé à : 2 073 748,09 \$), des ententes-cadres d'une durée de 36 mois pour la réfection de chaussée par remplissage mécanisé de nids-de-poule, là où requis, dans différentes rues de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 12-12392 - 3 soumissionnaires

20.007 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Infrastructures transport et de l'environnement , Direction de l'environnement - 1132621002

Autoriser une dépense additionnelle de 593 630,87 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de 5 000 tonnes supplémentaires par année, dans le cadre du contrat octroyé à la firme Recyclage Notre-Dame inc. (CG11 0430) pour le traitement, par compostage, de 5 000 tonnes par année de résidus alimentaires, soit du 21 mars 2013 au 31 décembre 2014, et ce, conformément l'art. 2 des Spécifications Techniques des documents de l'appel d'offres public (soumission 11-11764), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 110 768,75 \$ à 1 704 399,62 \$.

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

20.008 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Infrastructures transport et de l'environnement , Direction de l'environnement - 1132621001

Autoriser une dépense additionnelle de 2 825 797,11 \$, taxes incluses, pour la prolongation des contrats octroyés (CG11 0119) à la firme GSI Environnement inc. pour le traitement par compostage de 20 000 tonnes par année de résidus verts et à la firme 142975 Canada Ltée (Mironor) pour le traitement par compostage de 15 000 tonnes par année de résidus mélangés, soit verts et alimentaires, soit du 14 avril 2013 au 13 avril 2014, et ce, conformément à l'art. 3.1 du cahier des charges régissant ce contrat (soumission 10-11491), majorant ainsi le montant total des contrats de 6 015 297,69 \$ à 8 841 094,80 \$. Autoriser un virement budgétaire de 2 019 400,12 \$ en provenance de la Direction de l'environnement vers les 19 arrondissements pour la collecte et le transport des résidus verts.

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

20.009 L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos

(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)

20.010 Contrat de services professionnels

CG Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des services judiciaires - 1120892003

Ne pas donner suite à l'appel d'offres public 12-12209 (CE12 1445) / Accorder de gré à gré un contrat de services professionnels à la firme Keleny inc., visant la fourniture, pour une période de 3 ans à compter du 22 mars 2013, des services d'interprètes et de traducteurs judiciaires que requiert la cour municipale de la Ville de Montréal dans le cadre de ses activités, pour une somme maximale de 2 509 583 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Cour municipale

20.011 Contrat de services professionnels

CE Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction principale - 1131052001

Autoriser une dépense additionnelle de 250 000 \$ pour les services professionnels de la firme McCarthy Tétrault S.E.N.C.R.L. afin d'assurer l'assistance judiciaire aux élus de la Ville de Montréal dans le cadre des travaux de la Commission sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction.

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

20.012 Immeuble - Aliénation

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1124962010

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Gestion Immotec inc. à des fins industrielles, cinq (5) terrains vagues situés du côté ouest de la 57e Avenue, au nord de la 7e Rue, d'une superficie de 595,6 m² dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, pour la somme de 45 000 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du registre du domaine public les lots 1 510 488 et 1 510 480

20.013 Immeuble - Aliénation

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1121368017

Approuver un projet d'acte d'échange de terrains par lequel Hydro-Québec cède à la Ville le lot 1 155 851 du cadastre du Québec et par lequel la Ville cède à Hydro-Québec le lot 4 812 304 du cadastre du Québec, avec soulte en faveur de la Ville au montant de 6 465 956,90 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public toutes les parties du lot 4 812 304 du cadastre du Québec qui s'y trouvent

20.014 Immeuble - Aliénation

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1131368001

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend de gré à gré à Développement Roccabella inc., aux fins d'assemblage, une partie d'une ruelle située entre les rues de la Montagne et Drummond, au sud du boulevard René-Lévesque Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 1 436 330 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du registre du domaine public le lot 5 172 156 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H05-005-7969-06

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

20.015 Subvention - Soutien financier avec convention

CG Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1133381001

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 245 000 \$ à huit organismes, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013-2015) / Approuver les projets de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

20.016 Entente

CG Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique - 1134123002

Approuver une modification à l'accord de développement entre la Ville de Montréal et Les Cours Pointe Saint-Charles inc. relatif au projet de développement et de mise en valeur des Ateliers du CN au 1830-1880, rue Le Ber dans l'arrondissement du Sud-Ouest, afin de prolonger la date limite pour l'obtention des autorisations par le promoteur.

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

20.017 Immeuble - Aliénation

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1131195001

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville donne à l'École de technologie supérieure, l'immeuble situé au 1000, rue Saint-Jacques Ouest, connu sous le nom du « Planétarium Dow » situé dans le quadrilatère formé des rues Saint-Jacques Ouest, de la Cathédrale, Notre-Dame Ouest et Peel dans l'arrondissement de Ville-Marie / Fermer et retirer du domaine public le lot 2 975 650 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H05-005-7970-02

20.018 Entente

CM Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs - 1132818001

Ratifier et prolonger l'offre de service du Conseil de la Ville de Montréal au Conseil de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour la période du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2016 à l'effet que le Conseil de la Ville assume toutes les responsabilités de la Ville concernant le Château Dufresne, exception faite de l'entretien paysager qui demeure à la charge du Conseil de l'arrondissement, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement - 1136116002

Mandater la Division du développement durable du Service de la qualité de vie pour être l'interlocuteur à la Ville de Montréal de l'agriculture urbaine et pour coordonner la mise en oeuvre de différentes recommandations émanant du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal sur l'agriculture urbaine

(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Qualité de vie , Espace pour la vie - 1130352002

Autoriser la réception d'une subvention de 32 000 \$ de la Conférence régionale des élus (CRÉ), attribuée à la Ville dans le cadre de sa campagne « Verdir » pour la réalisation du programme « Jardins Espace pour la vie » et autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant / Approuver un projet de convention à cet effet

30.003 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Société d'habitation et de développement de Montréal , Direction - 1133710001

Autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal à aliéner les actifs immobiliers acquis et à acquérir dans le cadre de son programme Accès Condos et à signer tout document et acte de vente requis pour les transactions

(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)

30.004 Budget - Autorisation de dépense

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1111681004

Autoriser une dépense de 1 158 581,51 \$, toutes taxes incluses, afin de rembourser le Complexe Chaussegros-de-Léry inc. pour des travaux de réaménagement au premier étage et les travaux requis pour l'obtention de la certification BOMA BEST à l'édifice Chaussegros-de-Léry (8636) situé au 303, rue Notre-Dame Est

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

30.005 Déclaration / Événement / Proclamation

CG Infrastructures transport et de l'environnement , Direction de l'environnement - 1130273001

Joindre les grandes villes du monde dans l'initiative de l'Heure de la Terre (Earth Hour) et demander à la population, aux commerces, industries et institutions du territoire ainsi qu'aux unités administratives de l'agglomération de Montréal d'éteindre les lumières entre 20 h 30 et 21 h 30 le samedi 23 mars 2013

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

30.006 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Capital humain et des communications , Direction des communications - 1136266001

Autoriser le changement de dénomination sociale de la Fondation du maire auparavant connue sous le nom «Fondation du maire: le Montréal inc de demain» pour la «Fondation Montréal inc.»

40 – Réglementation

40.001 Ordonnance - Autre sujet

CE Qualité de vie , Espace pour la vie - 1120715003

Édicter une ordonnance relative aux heures de fermeture du Jardin botanique de Montréal, et ce nonobstant l'Ordonnance no 8 présentement en vigueur pour les parcs.

40.002 Règlement - Avis de motion

CG Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics - 1120443018

Adopter un règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'y ajouter une partie de la rue Notre-Dame est. Autoriser un virement de crédit au montant de 8 000 \$ afin de financer la subvention qui sera versée à un commerçant.

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

40.003 Règlement - Avis de motion

CM Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics - 1120443019

Adopter un règlement modifiant le règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M., chapitre S-6.01) afin d'y ajouter une partie du boulevard Saint-Jean-Baptiste et des rues Bellerive, Notre-Dame est et Sainte-Anne. Autoriser la dépense pour un montant de 47 000 \$ afin de financer les subventions qui seront versées à 20 résidents, autoriser l'affectation des surplus de gestion de l'arrondissement pour un montant de 47 000 \$ et le virement de crédit à cette fin

50 – Ressources humaines

50.001 Cessation d'emploi

CE Police , Direction des opérations - Activités de soutien - 1134297001

Mise à la retraite d'une policière en raison d'invalidité naturelle.

50.002 Cessation d'emploi

CE Police , Direction des opérations - Activités de soutien - 1134297002

Mise à la retraite d'un policier en raison d'invalidité professionnelle.

50.003 Cessation d'emploi

CE Police , Direction des opérations - Activités de soutien - 1134297003

Mise à la retraite d'un policier en raison d'invalidité professionnelle.

50.004 Prêt d'employé

CE Police , Direction des opérations - Activités de soutien - 1125033009

Autoriser le prêt de service d'un policier au Service du renseignement criminel du Québec (SRCQ) pour la période du 1er avril 2012 au 31 décembre 2014. Autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé permanent d'un poste pour la même période.

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

60 – Information

60.001 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1131041006

Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 25 février au 1er mars 2013

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

60.002 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1130573004

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE124545002 : Conclure avec Teknon Roy et Breton Inc., une entente-cadre d'une durée de cinq (5) ans, pour la fourniture de mobilier de bureaux intégrés, semi-intégrés et autoportants - Appel d'offres public 12-11811 - 3 soumissionnaires - 2 soumissionnaires conformes - montant estimé à 18 979 521,12 \$.

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

60.003 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1133624002

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE124822028 : Conclure avec Jean-Paul Trahan (1890) Ltée (montant estimé à : 1 335 815,31 \$) et Environnement ROUTIER NRJ Inc. (montant estimé à : 2 073 748,09 \$), des ententes-cadres d'une durée de 36 mois pour la réfection de chaussée par remplissage mécanisé de nids-de-poule, là où requis, dans différentes rues de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 12-12392 - 3 soumissionnaires

60.004 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1133624001

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE120892003: Ne pas donner suite à l'appel d'offres public 12-12209 (CE12 1445) /Accorder de gré à gré un contrat de services professionnels à la firme Keleny inc., visant la fourniture, pour une période de 3 ans à compter du 22 mars 2013, des services d'interprètes et de traducteurs judiciaires que requiert la cour municipale de la Ville de Montréal dans le cadre de ses activités, pour une somme maximale de 2 509 583 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin.

Compétence d'agglomération : Cour municipale

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale , Direction du greffe

Levée de la séance



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 13 mars 2013**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

10.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

10.004 Procès-verbal

CE Direction générale , Direction du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 13 février 2013

20 – Affaires contractuelles

20.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement - 1123277002

Accorder un contrat à SODEM inc. pour l'exploitation et la surveillance des plages des parcs-nature du Bois-de-l'Île-Bizard et du Cap-Saint-Jacques, pour les périodes estivales du 1er avril 2013 au 4 septembre 2015, pour une somme maximale de 357 675,67 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12162 (2 soumissionnaires conformes).

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des services regroupés aux arrondissements - 1131175002

Conclure une entente-cadre avec Élagage Prestige inc. pour la fourniture du service de collecte et de déchiquetage des branches provenant du domaine privé sur tout le territoire des arrondissements participants, de avril à novembre 2013 - Appel d'offres 13-12626 (5 soum.) (montant estimé de l'entente : 332 277,75 \$, taxes incluses)

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1124545002

Conclure avec Teknion Roy et Breton Inc., une entente-cadre d'une durée de cinq (5) ans, pour la fourniture de mobilier de bureaux intégrés, semi-intégrés et autoportants - Appel d'offres public 12-11811 - 3 soumissionnaires - 2 soumissionnaires conformes - montant estimé à 18 979 521,12 \$.

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.002

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1124822028

Conclure avec Jean-Paul Trahan (1890) Ltée (montant estimé à : 1 335 815,31 \$) et Environnement ROUTIER NRJ Inc. (montant estimé à : 2 073 748,09 \$), des ententes-cadres d'une durée de 36 mois pour la réfection de chaussée par remplissage mécanisé de nids-de-poule, là où requis, dans différentes rues de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 12-12392 - 3 soumissionnaires

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.003

20.007 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Infrastructures transport et de l'environnement , Direction de l'environnement - 1132621002

Autoriser une dépense additionnelle de 593 630,87 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de 5 000 tonnes supplémentaires par année, dans le cadre du contrat octroyé à la firme Recyclage Notre-Dame inc. (CG11 0430) pour le traitement, par compostage, de 5 000 tonnes par année de résidus alimentaires, soit du 21 mars 2013 au 31 décembre 2014, et ce, conformément l'art. 2 des Spécifications Techniques des documents de l'appel d'offres public (soumission 11-11764), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 110 768,75 \$ à 1 704 399,62 \$.

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

Mention spéciale : Dossier déjà soumis à la séance du 6 mars 2013, 8 h 30, à l'article 20.003

20.008 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Infrastructures transport et de l'environnement , Direction de l'environnement - 1132621001

Autoriser une dépense additionnelle de 2 825 797,11 \$, taxes incluses, pour la prolongation des contrats octroyés (CG11 0119) à la firme GSI Environnement inc. pour le traitement par compostage de 20 000 tonnes par année de résidus verts et à la firme 142975 Canada Ltée (Mironor) pour le traitement par compostage de 15 000 tonnes par année de résidus mélangés, soit verts et alimentaires, soit du 14 avril 2013 au 13 avril 2014, et ce, conformément à l'art. 3.1 du cahier des charges régissant ce contrat (soumission 10-11491), majorant ainsi le montant total des contrats de 6 015 297,69 \$ à 8 841 094,80 \$. Autoriser un virement budgétaire de 2 019 400,12 \$ en provenance de la Direction de l'environnement vers les 19 arrondissements pour la collecte et le transport des résidus verts.

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

Mention spéciale : Dossier déjà soumis à la séance du 6 mars 2013, 8 h 30, à l'article 20.004

20.009 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.010 Contrat de services professionnels

CG Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des services judiciaires - 1120892003

Ne pas donner suite à l'appel d'offres public 12-12209 (CE12 1445) / Accorder de gré à gré un contrat de services professionnels à la firme Keleny inc., visant la fourniture, pour une période de 3 ans à compter du 22 mars 2013, des services d'interprètes et de traducteurs judiciaires que requiert la cour municipale de la Ville de Montréal dans le cadre de ses activités, pour une somme maximale de 2 509 583 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Cour municipale

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.004

20.011 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.012 Immeuble - Aliénation

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1124962010

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Gestion Immotec inc. à des fins industrielles, cinq (5) terrains vagues situés du côté ouest de la 57e Avenue, au nord de la 7e Rue, d'une superficie de 595,6 m² dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, pour la somme de 45 000 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du registre du domaine public les lots 1 510 488, 1 510 480

20.013 Immeuble - Aliénation

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1121368017

Approuver un projet d'acte d'échange de terrains par lequel Hydro-Québec cède à la Ville le lot 1 155 851 du cadastre du Québec et par lequel la Ville cède à Hydro-Québec le lot 4 812 304 du cadastre du Québec, avec soulte en faveur de la Ville au montant de 6 465 956,90 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public toutes les parties du lot 4 812 304 du cadastre du Québec qui s'y trouvent

20.014 Immeuble - Aliénation

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1131368001

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend de gré à gré à Développement Roccabella inc., aux fins d'assemblage, une partie d'une ruelle située entre les rues de la Montagne et Drummond, au sud du boulevard René-Lévesque Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 1 436 330 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du registre du domaine public le lot 5 172 156 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H05-005-7969-06

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

20.015 Subvention - Soutien financier avec convention

CG Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1133381001

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 245 000 \$ à huit organismes, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013-2015) / Approuver les projets de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

20.016 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.017 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.018 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement - 1136116002

Mandater la Division du développement durable du Service de la qualité de vie pour être l'interlocuteur à la Ville de Montréal de l'agriculture urbaine et pour coordonner la mise en oeuvre de différentes recommandations émanant du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal sur l'agriculture urbaine

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Qualité de vie , Espace pour la vie - 1130352002

Autoriser la réception d'une subvention de 32 000 \$ de la Conférence régionale des élus (CRÉ), attribuée à la Ville dans le cadre de sa campagne « Verdir » pour la réalisation du programme « Jardins Espace pour la vie » et autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant / Approuver un projet de convention à cet effet

30.003 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Société d'habitation et de développement de Montréal , Direction - 1133710001

Autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal à aliéner les actifs immobiliers acquis et à acquérir dans le cadre de son programme Accès Condos et à signer tout document et acte de vente requis pour les transactions

Mention spéciale : Dossier déjà soumis à la séance du 6 mars 2013, 8 h 30, à l'article 30.004

Dossier déjà soumis à la séance du 27 février 2013, 8 h 30, à l'article 30.003

30.004 Budget - Autorisation de dépense

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1111681004

Autoriser une dépense de 1 158 581,51 \$, toutes taxes incluses, afin de rembourser le Complexe Chaussegros-de-Léry inc. pour des travaux de réaménagement au premier étage et les travaux requis pour l'obtention de la certification BOMA BEST à l'édifice Chaussegros-de-Léry (8636) situé au 303, rue Notre-Dame Est

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

30.005 Déclaration / Événement / Proclamation

CG Infrastructures transport et de l'environnement , Direction de l'environnement - 1130273001

Joindre les grandes villes du monde dans l'initiative de l'Heure de la Terre (Earth Hour) et demander à la population, aux commerces, industries et institutions du territoire ainsi qu'aux unités administratives de l'agglomération de Montréal d'éteindre les lumières entre 20 h 30 et 21 h 30 le samedi 23 mars 2013

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

Mention spéciale : Dossier déjà soumis à la séance du 6 mars 2013, 8 h 30, à l'article 30.010

40 – Réglementation

40.001 Ordonnance - Autre sujet

CE Qualité de vie , Espace pour la vie - 1120715003

Édicter une ordonnance relative aux heures de fermeture du Jardin botanique de Montréal, et ce nonobstant l'Ordonnance no 8 présentement en vigueur pour les parcs.

40.002 Règlement - Avis de motion

CG Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics - 1120443018

Adopter un règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'y ajouter une partie de la rue Notre-Dame est. Autoriser un virement de crédit au montant de 8 000 \$ afin de financer la subvention qui sera versée à un commerçant.

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

40.003 Règlement - Avis de motion

CM Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics - 1120443019

Adopter un règlement modifiant le règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M., chapitre S-6.01) afin d'y ajouter une partie du boulevard Saint-Jean-Baptiste et des rues Bellerive, Notre-Dame est et Sainte-Anne. Autoriser la dépense pour un montant de 47 000 \$ afin de financer les subventions qui seront versées à 20 résidents, autoriser l'affectation des surplus de gestion de l'arrondissement pour un montant de 47 000 \$ et le virement de crédit à cette fin

50 – Ressources humaines

50.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

50.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

50.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

50.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

60 – Information

60.001 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1131041006

Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 25 février au 1er mars 2013

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

60.002 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1130573004

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE124545002 : Conclure avec Teknion Roy et Breton Inc., une entente-cadre d'une durée de cinq (5) ans, pour la fourniture de mobilier de bureaux intégrés, semi-intégrés et autoportants - Appel d'offres public 12-11811 - 3 soumissionnaires - 2 soumissionnaires conformes - montant estimé à 18 979 521,12 \$.

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.005

60.003 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1133624002

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE124822028 : Conclure avec Jean-Paul Trahan (1890) Ltée (montant estimé à : 1 335 815,31 \$) et Environnement ROUTIER NRJ Inc. (montant estimé à : 2 073 748,09 \$), des ententes-cadres d'une durée de 36 mois pour la réfection de chaussée par remplissage mécanisé de nids-de-poule, là où requis, dans différentes rues de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 12-12392 - 3 soumissionnaires

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.006

60.004 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1133624001

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE120892003: Ne pas donner suite à l'appel d'offres public 12-12209 (CE12 1445) /Accorder de gré à gré un contrat de services professionnels à la firme Keleny inc., visant la fourniture, pour une période de 3 ans à compter du 22 mars 2013, des services d'interprètes et de traducteurs judiciaires que requiert la cour municipale de la Ville de Montréal dans le cadre de ses activités, pour une somme maximale de 2 509 583 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin.

Compétence d'agglomération : Cour municipale

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.010

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale , Direction du greffe

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	22
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	7
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	10

CE : 20.001

2013/03/13 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.002

2013/03/13 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1123277002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement , Division de la gestion des grands parcs , Secteur ouest
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à SODEM inc. pour l'exploitation et la surveillance des plages des parcs-nature du Bois-de-l'Île-Bizard et du Cap-Saint-Jacques, pour les périodes estivales du 1er avril 2013 au 4 septembre 2015, pour une somme maximale de 357 675,67 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12162 (2 soumissionnaires conformes).

Il est recommandé :

1- d'accorder à SODEM inc, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour les périodes estivales du 1er avril 2013 au 4 septembre 2015, le contrat pour l'exploitation et la surveillance des plages des parcs-nature du Bois-de-l'Île-Bizard et du Cap-Saint-Jacques, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 357 675,67 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12162 ;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Mario CICIOLI **Le** 2013-02-28 09:12

Signataire : Mario CICIOLI

Directeur des grands parcs et du verdissement et du bureau du Mont-Royal
Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement

Dossier # :1123277002

IDENTIFICATION

Dossier # :1123277002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement , Division de la gestion des grands parcs , Secteur ouest
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à SODEM inc. pour l'exploitation et la surveillance des plages des parcs-nature du Bois-de-l'Île-Bizard et du Cap-Saint-Jacques, pour les périodes estivales du 1er avril 2013 au 4 septembre 2015, pour une somme maximale de 357 675,67 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12162 (2 soumissionnaires conformes).

CONTENU

CONTEXTE

Les parcs-nature du Cap-Saint-Jacques et du Bois-de-l'Île-Bizard comptent trois plages. Pour assurer la sécurité et la surveillance de ces plages, la Ville de Montréal (ex-CUM) octroie, depuis 1998, un contrat d'exploitation et de surveillance de plages publiques à une firme spécialisée dans le domaine. L'expérience des 14 dernières années démontre que ce contrat assure à la clientèle une surveillance par du personnel qualifié et bonifie l'offre de services disponible pour les Montréalais. De plus, la Ville doit se conformer au règlement provincial L.R.Q.,c.S-3,r.3 régissant la sécurité dans les bains publics à défaut de quoi, l'accès aux plages doit être interdit.

Du 5 décembre 2012 au 7 janvier 2013, un appel d'offres public a paru dans le journal La Presse, sur le site électronique d'appel d'offres SÉ@O ainsi que sur le site internet de la Ville. La durée de la publication a été de 34 jours. L'ouverture des soumissions s'est faite le 7 janvier 2013 à 14 h. Le délai prévu pour la validité des soumissions est de 180 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1902 - 28 novembre 2012 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour octroyer un contrat d'exploitation et de surveillance des plages des parcs-nature du Cap-Saint-Jacques et du Bois-de-l'Île-Bizard, pour les périodes estivales du 1er avril 2013 au 4 septembre 2015, et d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

CE10 0567 - 21 avril 2010 - Accorder un contrat à SODEM pour l'exploitation et la surveillance des plages des parcs-nature du Cap-Saint-Jacques et du Bois-de-l'Île-Bizard, pour une durée de trois ans - 337 444,01 \$ - 3 soumissionnaires.

CE07 0227 - 28 février 2007 - Octroyer un contrat d'exploitation et de surveillance des plages des parcs-nature du Bois-de-l'Île-Bizard et du Cap-Saint-Jacques à Gestion GCL débutant le 1er mai 2007 et se terminant en septembre 2009 - 299 880,81 \$, taxes incluses - 2 soumissionnaires.

DESCRIPTION

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat saisonnier (été) d'exploitation et de surveillance des deux plages ouvertes au public et de celle réservée aux utilisateurs du centre de plein air qui se retrouvent au parc-nature du Cap-Saint-Jacques et du Bois-de-l'Île-Bizard, selon les règlements en vigueur, pour les périodes estivales du 1er avril 2013 au 4 septembre 2015. Aussi, la firme retenue sera responsable du service de location d'embarcations nautiques au parc-nature du Cap-Saint-Jacques. Ces trois dernières années (2010-2011-2012) le contrat était géré par la firme SODEM.

Le contrat proposé est du même type que les années précédentes à la différence qu'on a retiré le service de restauration dans le devis, la Ville préférant le gérer lui même par le biais d'un contrat, à part, de machines distributrices.

Un addenda a été émis le 21 décembre 2012 suite à des questions techniques soulevées par un des preneurs du cahier de charge. Les questions portaient, entre autres, sur le type de vêtements corporatifs que doivent porter les préposés aux embarcations, si les pratiques hebdomadaires pouvaient se faire durant les heures d'ouverture avec le personnel ne travaillant pas durant la journée et enfin, on a demandé s'il y avait un formulaire spécifique à utiliser dans le cahier des charges pour la présentation des curriculum vitae du personnel de la firme.

JUSTIFICATION

L'ouverture des plages en saison estivale permet aux citoyens de pratiquer des activités récréatives telles que la baignade, la randonnée nautique et de faire des pique-niques. La plage publique du Bois-de-l'Île-Bizard peut accueillir jusqu'à 500 personnes par jour alors que celle du Cap-Saint-Jacques peut recevoir jusqu'à 2 000 personnes quotidiennement, et même plus lors des journées achalandées. Quant à la plage du centre de plein air, près de 8 000 jeunes, par saison estivale, bénéficient de la baignade sur une plage qui leur est dédiée.

La Ville de Montréal a pour mandat d'offrir à ses citoyens un service de qualité et d'assurer leur sécurité. Pour ce faire, elle doit requérir au service d'une firme spécialisée dans le domaine, car il est impossible d'effectuer le service de surveillance des plages en régie, étant donné que la Division ne possède ni la main-d'oeuvre spécialisée et qualifiée dans le domaine ni même tout l'équipement requis pour effectuer ce service.

Sur quatre preneurs du cahier des charges, dont la liste complète se retrouve dans l'intervention de la Direction de l'approvisionnement du Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles, deux ont déposé une soumission et deux se sont désistés, soit une proportion respective de 50/50. En ce qui concerne les motifs de désistement, une seule firme a retourné le formulaire de désistement en indiquant que la période de soumission ne lui convenait pas.

Les deux soumissions ont été évaluées par un comité de sélection et la firme retenue et recommandée est SODEM.

Soumissions conformes	Note	Prix de base (taxes incluses)	Autres	Total (taxes incluses)
SODEM	91,33 %	357 675,67 \$	NA	357 675,67 \$

CAMP SPORTMAX INC.	79,17 %	419 561,99 \$	NA	419 561,99 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne		393 432,06 \$	NA	393 432,06 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)				- 35 756,39 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100				- 9,1 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleur note et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note - adjudicataire)				61 886,32 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note et l'adjudicataire (%) ((2 ^{ème} meilleure note - adjudicataire) / adjudicataire) x 100				17 %

L'adjudicataire en est à son deuxième octroi de contrat consécutif pour l'exploitation et la surveillance des plages du Cap-Saint-Jacques et du Bois-de-l'Île-Bizard pour les saisons estivales. Le présent octroi de contrat, au montant de 357 675,67 \$ taxes incluses, est de 9,1 % (35 756,39 \$) moins élevé que le montant de l'estimation, mais représente une augmentation de 20 231,66 \$ (5,7 %) comparé au précédent contrat, le montant du précédent contrat étant de 337 444,01 \$ taxes incluses, pour trois ans.

Les validations requises ont été faites, selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 357 675,67 \$, taxes incluses. Ce contrat sert à assurer la surveillance des plages. L'adjudicataire s'engage à offrir un service de location d'embarcation nautique sans moteur, service qu'il doit financer à même ses revenus. Les prix affichés doivent être comparables à ceux du marché. Tous les travaux d'installation et l'achat des équipements nécessaires à la prestation de ce service sont à la charge de l'adjudicataire.

Les crédits proviendront du budget de fonctionnement du Service de la qualité de vie, Direction des grands parcs et du verdissement pour la Division de la gestion de l'entretien et des opérations des grands parcs, Section ouest.

Le détail des informations budgétaires et comptables ainsi que la provenance des crédits sont décrits dans l'intervention Finances, fonction Finances.

Pour 2013, les crédits ont été réservés par la demande d'achat numéro DA 295654. Pour 2014 et 2015, la Direction des grands parcs et du verdissement s'engage à prioriser cette dépense dans la planification de son budget 2014 et 2015. En début de chacune de ces années un bon de commande sera émis.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne le parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard et celui du Cap-Saint-Jacques qui sont de compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations L.R.Q., chapitre E-20.001.

En conformité avec le courrier budgétaire 22, ce dossier nécessite une intervention de la Direction du budget du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier contribue à offrir aux citoyens l'accès à des activités de loisirs récréatifs et aquatiques, en plein air, aux plages situées dans les parcs-nature du Cap-Saint-Jacques et du Bois-de-l'Île-Bizard et vise donc une meilleure qualité de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le non-octroi du contrat nous obligera à maintenir la plage fermée et à interdire la baignade.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucune opération de communication, tel que convenu avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Octroi du contrat: Mars 2013
- Début du contrat: Avril 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses de la déclaration des liens d'affaires et les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans les documents d'instructions remis aux soumissionnaires par la Direction de l'approvisionnement.

Ce dossier respecte les politiques suivants:

- Politique de gestion contractuelle
- Politique d'approvisionnement

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Pierre L'ALLIER)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Habib NOUARI)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (David MARCAURELLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jocelyn BRAZEAU

agent de développement

Tél : 280-3948

Télécop. : 280-6694

ENDOSSÉ PAR

Guylaine PARR

Chef de division

Tél : 514-280-6721

Télécop. : 514 280-6787

Date d'endos. : 2013-02-14

Dossier # :1123277002



Dossier # : 1131175002

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des services regroupés aux arrondissements , Propreté_déneigement et concertation des arrondissements
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Élagage Prestige inc. pour la fourniture du service de collecte et de déchiquetage des branches provenant du domaine privé sur tout le territoire des arrondissements participants, de avril à novembre 2013 - Appel d'offres 13-12626 (5 soum.) (montant estimé de l'entente : 332 277,75 \$, taxes incluses)

Il est recommandé :

1- de conclure une entente-cadre pour la fourniture du service de collecte et de déchiquetage des branches provenant du domaine privé sur tout le territoire des arrondissements participants, de avril 2013 à novembre 2013;

2- d'accorder à Élagage Prestige inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres 13-12626 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

3- d'imputer les dépenses de consommation, après avoir opéré le virement budgétaire requis en provenance des dépenses générales d'administration, à même les budgets de la Direction de la concertation des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2013-02-25 15:36

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur principal
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction

Dossier # :1131175002

IDENTIFICATION

Dossier # :1131175002

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des services regroupés aux arrondissements , Propreté_déneigement et concertation des arrondissements
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Élagage Prestige inc. pour la fourniture du service de collecte et de déchiquetage des branches provenant du domaine privé sur tout le territoire des arrondissements participants, de avril à novembre 2013 - Appel d'offres 13-12626 (5 soum.) (montant estimé de l'entente : 332 277,75 \$, taxes incluses)

CONTENU

CONTEXTE

L'agrile du frêne, un insecte ravageur exotique qui détruit les frênes en quelques années, a été détecté sur le territoire de la Ville de Montréal, le 19 juillet 2011. Originaire d'Asie du Sud-Est, cet insecte a déjà décimé plus de 20 millions de frênes en Amérique du Nord. Avec 20 % de canopée, Montréal peut se considérer comme une ville verte. Au sein de cette canopée, les frênes occupent une part importante des espèces dénombrées, soit environ un cinquième. La découverte de l'agrile à Montréal est le résultat d'un programme de dépistage hâtif mis en place dès 2009. Faisant suite à la découverte d'un premier site, l'été 2011, des mesures intensives ont permis de détecter sept autres sites positifs, pour un total de huit, sur le territoire montréalais. Actuellement, une quinzaine d'arbres ont été dépistés et abattus.

L'adoption du Plan d'action montréalais de lutte contre l'agrile du frêne 2012-2015 contribue à assurer le ralentissement de la progression de l'infestation sur le territoire de la Ville de Montréal.

Dès le printemps 2012, afin de diminuer les risques de propagation de l'insecte sur le territoire canadien, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a inclu la totalité de l'île de Montréal aux régions réglementées en vertu de l'*Arrêté sur les lieux infestés par l'agrile du frêne*. Cet arrêté ministériel impose l'interdiction de déplacer le bois de chauffage de toutes les espèces d'arbres et produits provenant de frênes à l'extérieur de la région réglementée, sauf s'il est préalablement neutralisé selon les normes spécifiques édictées par l'Agence. De plus, afin de réduire les risques de propagation, la Ville a décidé de ne plus inclure les branches d'arbres dans la collecte de résidus verts et de déchiqueter les branches de toutes les espèces selon les directives de l'ACIA.

L'inclusion de l'île de Montréal aux zones réglementées a des impacts importants sur les services de proximité offerts aux citoyens tels que la collecte des résidus verts et l'élagage des arbres. Afin de se conformer à ces exigences, les arrondissements devront s'assurer d'inclure dans leurs opérations de collecte une phase de neutralisation des produits

réglementés leur permettant d'en disposer librement sans risques de s'exposer à des mesures d'application de la loi.

Étant donné les courts délais en 2012 et le surplus de travail pour la mise en place des opérations par nos équipes internes, il avait été convenu avec les arrondissements que la Ville centre lancerait un appel d'offres centralisé pour la collecte et le déchiquetage des branches sur son territoire. Ce qui a été fait.

L'appel d'offres relatif au présent dossier a été lancé le 16 janvier 2013 et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 6 février 2013.

Ce dossier fait référence au Plan d'action montréalais de lutte contre l'agrile du frêne 2012-2015 dont le dossier décisionnel 1124347004 a été approuvé par le comité exécutif, à la séance ordinaire du 18 avril 2012.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0132 25 février 2013 Offrir aux conseils d'arrondissements, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité de l'offre de service de collecte et de déchiquetage des branches pour l'année 2013, provenant du domaine privé sur le territoire des arrondissements participants.

CE13 0120 6 février 2013 Autoriser une dépense de 319 676,49 \$, taxes incluses, pour la fourniture du service de collecte et de déchiquetage des branches provenant du domaine privé sur tout le territoire des arrondissements participants, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Émondage Allard inc. (CE12 0969).

CE12 0969 13 juin 2012 Conclure une entente-cadre avec Émondage Allard Inc. pour la fourniture du service de collecte et de déchiquetage des branches provenant du domaine privé sur tout le territoire des arrondissements participants, pour une période de 6 mois. Appel d'offres 12 -17174 (6 soum.) (Montant estimé : 139 858,47 \$).

CM12 0393 14 mai 2012 Offrir aux arrondissements, en vertu de l'Article 85 de la charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité de la collecte et du déchiquetage des branches provenant du domaine privé sur tout le territoire des arrondissements participants.

CE12 0555 18 avril 2012 D'adopter le Plan d'action montréalais de lutte contre l'agrile du frêne 2012-2015, de demander des crédits additionnels de 176 773,19 \$ en 2012 et de demander un ajustement de la base budgétaire de 226 725,63 \$ en 2013, de 230 260,14 \$ en 2014 et de 233 865,35 \$ en 2015.

DESCRIPTION

L'octroi du contrat de service de collecte et de déchiquetage des branches provenant du domaine privé est de pouvoir répondre aux normes de l'ACIA et de mettre rapidement en place les nouvelles directives de la collecte de branches sur le territoire de la Ville de Montréal.

Après concertation avec les arrondissements, le Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles (SCARM) a été mandaté à lancer un appel d'offres centralisé. Toutefois, les arrondissements non participants pourront se conformer aux exigences de l'ACIA en ayant recours à leurs équipes internes en régie.

Le plan d'action est d'assigner le travail à l'entrepreneur à la suite de l'appel du citoyen au 311. Cette pratique est plus appropriée et moins dispendieuse qu'une collecte systématique. L'entrepreneur aura un délai de trois jours ouvrables pour faire la collecte, soit du lundi au vendredi, de 8 h à 19 h.

La base de paiement à l'entrepreneur par appel (par adresse) a été privilégiée pour l'appel d'offres. La période visée par le contrat en 2013 est de avril à novembre avec une année d'option pour l'année 2014.

Un seul contrat est octroyé pour l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal.

Les soumissionnaires ont été invités à soumissionner sur l'ensemble du territoire des arrondissements participants de la Ville de Montréal. En outre, les soumissionnaires devaient démontrer que leur entreprise possède la capacité de traitement de l'ensemble du territoire des arrondissements participants pour lesquels ils ont soumissionnés, et ce, dans les délais prescrits par le contrat. Le contrat, pour l'ensemble du territoire des arrondissements participants, sera octroyé au plus bas soumissionnaire conforme.

Les soumissionnaires devaient soumettre un prix unitaire pour le déchiquetage des branches pour la quantité estimée au bordereau, et ce, sur appel. Le prix soumis à l'appel comprend le déplacement à l'adresse désignée lors de l'appel, le déchiquetage des branches sur place et le transport des copeaux de bois déchiquetés aux endroits désignés par la Ville. En outre, le prix unitaire comprend la fourniture du matériel, la main-d'oeuvre, et d'une façon générale, tous les frais à encourir pour l'exécution des travaux et autres dépenses inhérentes. Le prix unitaire est ferme pour toute la durée du contrat.

Les équipements de déchiquetage utilisés par les soumissionnaires devront être conformes en tout temps aux normes de l'ACIA quant aux exigences de traitement des branches en regard de la présence de l'agrile du frêne.

La période de validité des soumissions est de 120 jours.

JUSTIFICATION

L'offre de service de la Ville centre aux arrondissements participants, soit celle d'assumer la responsabilité de la collecte et du déchiquetage des branches pour l'année 2013, permet une meilleure uniformisation des activités de celles-ci sur le territoire de la Ville. Elle permet également de pouvoir réaliser des économies d'échelle sur ces activités, en raison principalement des quantités réalisées par un seul entrepreneur, et non par plusieurs. Cinq entreprises sur douze preneurs de cahier des charges ont présenté une soumission dont les montants soumis varient de 254 094,75 \$ à 977 092,04 \$ (voir tableau ci-dessous). Émondage SBP (92114560 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, a demandé de retirer son offre, ayant réalisé qu'il y a eu erreur de calcul dans sa soumission et que celle-ci était trop basse. Compte tenu de ce désistement, il est recommandé d'octroyer le contrat au deuxième plus bas soumissionnaire conforme, soit Élagage Prestige inc.

L'estimation des coûts pour ce service, basée sur une quantité approximative de 17 000 collectes, était de 632 362,50 \$ taxes incluses. Celle-ci a été basée sur les prix unitaires obtenus suite à l'appel d'offres 12-12174, réalisé en 2012. L'écart significatif entre l'estimé interne et la plupart des soumissions reçues peut s'expliquer par le fait que la quantité des collectes indiquée au bordereau de soumission de cet appel d'offres, soit 17 000 collectes, est d'environ 3 fois supérieure à celle indiquée au bordereau de l'appel d'offres 2012, soit 5 250 collectes. Nous ne pouvions pas prévoir initialement de l'ampleur de l'économie d'échelle qui serait réalisée en raison de l'augmentation de la quantité des collectes prévues.

Le prix unitaire soumissionné représente le prix par collecte, qui est le montant de la soumission taxes incluses divisé par 17 000 collectes.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Prix unitaire	Total
Élagage Prestige inc.		19,55 \$	332 277,75 \$
Émondage Allard inc.		21,99 \$	373 910,20 \$
Coupes Forexpert inc.		26,43 \$	449 356,79 \$
Arbo design inc.		57,48 \$	977 092,04 \$
Dernière estimation réalisée		37,19 \$	632 362,50 \$
Coût moyen des soumissions conformes (2 132 636,78 \$ / 4)			533 159,19 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((533 159,19 \$ - 332 277,75 \$) / 332 277,75 \$) x 100			60,4 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (977 092,04 \$ - 332 277,75 \$)			644 814,29 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((977 092,04 \$ - 332 277,75 \$) / 332 277,75 \$) x 100			194,1 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (332 277,75 \$ - 632 362,50 \$)			- 300 084,75 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((332 277,75 \$ - 632 362,50 \$) / 632 362,50 \$) x 100			- 47,4 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (373 910,20 \$ - 332 277,75 \$)			41 632,45 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((373 910,20 \$ - 332 277,75 \$) / 332 277,75 \$) x 100			12,5 %

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant estimé de l'entente incluant les taxes est de 332 277,75 \$. Les coûts reliés à cette entente seront assumés par la Ville centre. Les dépenses de consommation, après avoir opéré le virement budgétaire requis en provenance des dépenses générales d'administration, seront imputées à même les budgets de la Direction de la concertation des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.

Le montant final qui sera versé à l'entrepreneur peut varier du montant de sa soumission, dépendant de la quantité de collectes qui sera réalisée lors de son contrat en 2013. Le nombre de 17 000 collectes au bordereau est à titre indicatif seulement et est basé sur une approximation du nombre de collectes réalisées en 2012.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce contrat permettra de réduire les pertes de la canopée sur le territoire et contribuera à diminuer les risques de nouveaux foyers d'infestation.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence de centralisation de cette responsabilité ferait en sorte qu'il y aurait une plus grande complexité du processus de cette activité (non uniformisation) et possiblement une augmentation des coûts.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera approuvée par la Direction des communications pour répondre aux enjeux de communication de ce dossier.

En ce qui concerne le plan de communication interne avec les 19 arrondissements, des mesures seront mises en place afin d'assurer la coordination avec les usagers experts en

arrondissements (311).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Octroi de contrat : mars 2013
- Début du contrat : avril 2013
- Fin du contrat : novembre 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'autorisation de lancement de cet appel d'offres par le comité exécutif n'a pas été requise en vertu de l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-009, en vigueur depuis le 22 juin 2012.

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier des charges ou aux instructions aux soumissionnaires. Le présent dossier est conforme aux politiques et encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement
- Confidentialité des estimations des contrats.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Eric DESBIENS)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Eddy DUTELLY)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (David MARCAURELLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel MEUNIER

Ingénieur

Tél : 514 872-5640

Télécop. : 514 868-3692

ENDOSSÉ PAR

André HAMEL

Chef de division

Tél : 514 872-8900

Télécop. : 514-868-3692

Date d'endos. : 2013-02-19

Dossier # :1131175002



Dossier # : 1124545002

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Teknion Roy et Breton Inc., une entente-cadre d'une durée de cinq (5) ans, pour la fourniture de mobilier de bureaux intégrés, semi-intégrés et autoportants - Appel d'offres public 12-11811 - 3 soumissionnaires - 2 soumissionnaires conformes - montant estimé à 18 979 521,12 \$.

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de cinq (5) ans, pour la fourniture sur demande de mobilier de bureaux intégrés, semi-intégrés et autoportants;
2. d'accorder à Teknion Roy et Breton Inc., la firme ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection pré-établis, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-11811 et au tableau de prix reçus, joint au rapport du directeur;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2013-01-30 10:36

Signataire : Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies
et transactions immobilières

Dossier # :1124545002

IDENTIFICATION

Dossier # :1124545002

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Teknion Roy et Breton Inc., une entente-cadre d'une durée de cinq (5) ans, pour la fourniture de mobilier de bureaux intégrés, semi-intégrés et autoportants - Appel d'offres public 12-11811 - 3 soumissionnaires - 2 soumissionnaires conformes - montant estimé à 18 979 521,12 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Le contrat d'approvisionnement en mobilier de bureaux, octroyé à la firme Groupe Global Inc. en juillet 2005 pour une période de 84 mois est maintenant échu, ayant atteint la date limite de l'entente.

Le portrait de l'historique d'achat des années antérieures est le suivant :

Fournisseur : GLOBAL UPHOLSTERY CO. INC. / GROUPE GLOBAL INC.		
Année	Nombre de bons commandes	Montant total des engagements
2006	585	7 132 182,26 \$
2007	498	3 298 295,09 \$
2008	495	2 092 404,43 \$
2009	379	1 250 526,23 \$
2010	419	1 525 358,49 \$
2011	280	1 061 688,12 \$
Total	2656	16 360 454,62 \$

Les dépenses effectuées en 2006-07 comprennent en grande majorité des achats de mobiliers pour l'édifice Brennan.

Les consommations des années suivantes représentent une consommation plus normale variant d'une année à l'autre en fonction des besoins.

Suite à l'autorisation du CE du 7 mars 2012, un appel d'offres public auprès de fournisseurs, basé sur des critères d'évaluation inclus aux documents de soumission et permettant de conclure pour une période de 60 mois, a été lancé dans le but d'établir une

entente cadre d'approvisionnement éco responsable en mobilier intégré, semi-intégré, en mobilier autoportant, tables de conférence, accessoires, etc. aux conditions permettant l'atteinte des objectifs visés, aux meilleures conditions possibles.

L'appel d'offres public a été publié dans le SÉAO et dans les journaux locaux le 9 mai 2012. Après 33 jours alloués pour la période de soumission, le dépôt a été fait le 27 juin 2012.

Cinq (5) addendas ont été émis :

Addenda 1 émis le 16 mai 2012 portant sur des précisions au devis technique;
Addenda 2 émis le 30 mai 2012 portant sur les clauses contractuelles;
Addenda 3 émis le 1^{er} juin 2012 pour le report du dépôt de soumission du 6 juin au 27 juin 2012;
Addenda 4 émis le 7 juin 2012 portant sur des précisions au devis technique;
Addenda 5 émis le 19 juin 2012 portant sur des précisions au devis technique.

Le délai prévu pour la validité des soumissions est de cent quatre-vingts (180) jours calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions. Une demande de prolongation de la période de validité des soumissions jusqu'au 30 avril a été faite et acceptée. (Voir la pièce jointe au point : Acceptations de la période de validité des soumissions, dans l'intervention de la Direction de l'approvisionnement).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 0279 - 7 mars 2012 Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition de mobilier de bureaux intégrés, semi-intégrés et autoportants, pour une période de cinq (5) ans et d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

CE05 1319 - 6 juillet 2005 Accorder un contrat en vue de l'approvisionnement en mobiliers de bureaux intégrés ou autoportants à Global Upholstery Co. inc. pour une période de sept (7) ans à compter de la date de leur émission conformément à l'appel d'offres public 05-8368.

DESCRIPTION

Le présent octroi de contrat permettra de conclure une entente-cadre sans imputations budgétaire, d'une durée de cinq (5) ans, pour la fourniture de mobilier de bureaux intégrés, semi-intégrés et autoportants, ainsi que le mobilier spécifique (ex: table de conférences, à plans, comptoir, rangements, etc.).

Voir l'intervention de la Direction de l'approvisionnement pour la description du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Sur quinze (15) preneurs du cahier des charges, trois (3) offres ont été reçues, et deux (2) ont été jugées conformes suite à l'évaluation technique.

Les raisons du non dépôt de soumissions par certains preneurs du cahier des charges s'expliquent principalement par le fait que certains n'offrent pas les services et produits demandés, d'autres ne font pas de vente directe, ou encore ne peuvent produire la documentation en français ou ont déposé leur soumission en retard.

Après analyse, le comité technique a jugé que l'offre de Corporate Express Canada (Staples) n'avait pas atteint les exigences minimales telles que décrites dans le devis technique.

Soumissions conformes	Note	Prix de base	Autres (préciser)	Total
Teknion Roy et Breton Inc.	78,9%	18 979 521,12 \$		18 979 521,12 \$

Le Groupe Global	76,75%	22 453 186,06 \$	22 453 186,06 \$
Dernière estimation réalisée		20 048 847,00 \$	20 048 847,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)			(1069325,88) \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100			(5,33) %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleur note et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note - adjudicataire)			3 473 664,96 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note et l'adjudicataire (%) ((2 ^{ème} meilleure note - adjudicataire) / adjudicataire) x 100			18,3 %

Une estimation initiale de la dépense s'élevant à 9 328 859.08 \$, taxes incluses, a été effectuée en octobre 2011.

Puisque la quantité totale d'unités a presque doublé et que l'offre de service a été bonifiée depuis l'autorisation de l'appel d'offres, l'estimation a été revue le 8 avril 2012 et précisée à une valeur actualisée de 20 048 847 \$, taxes incluses. (Voir la pièce jointe au point : Évaluation budgétaire, dans l'intervention de la Direction de l'approvisionnement).

Les membres du comité de sélection, tenu le 19 septembre 2012, recommandent que le contrat soit octroyé à Teknion Roy et Breton Inc. ayant obtenu le plus haut pointage final après évaluation, selon les critères d'évaluation préalablement établis et connus de tous les soumissionnaires.

Pour plus de précision, voir l'intervention de la Direction de l'approvisionnement.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (règlement RCG 11-008) et de la résolution CG 11 0082, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude. Il s'agit d'un contrat de biens et services d'une valeur de plus de 10 M\$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les achats seront effectués sur demande auprès du fournisseur retenu, au rythme de l'expression des besoins des différents utilisateurs (arrondissements, services centraux et d'agglomérations). Toute demande d'acquisition de mobilier sera supportée par le budget du service demandeur ou imputée au projet concerné.

Le prix qui sera payé par la Ville par unité de mobilier sera établi, en fonction de la liste de prix du manufacturier moins les escomptes consentis, et sera contrôlable en tout temps.

Les quantités mentionnées dans l'appel d'offres ont été fournies qu'à titre indicatif seulement et serviront aux fins de calcul et d'adjudication du contrat.

La Ville n'encourt aucune obligation d'acquisition de quelque quantité que ce soit et se réserve le droit de mettre fin à l'entente-cadre sur préavis de 30 jours.

La présente entente-cadre pourrait encourir des dépenses d'agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent dossier contribue à stimuler la demande de technologies, de produits et de services verts par l'intégration de dispositions environnementales en privilégiant l'utilisation de matériaux réutilisés, recyclés, régionaux et rapidement renouvelables et en favorisant un espace de travail ergonomique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Par l'absence d'entente d'approvisionnement, tout projet d'aménagement ou de réaménagement devrait faire l'objet d'un appel d'offres individuel. Dans ce contexte, ces projets ne bénéficieraient pas de design d'aménagement, de développement de plans et d'acquisition de mobilier sur une base efficace, fluide, à temps et standardisé, selon des aménagements harmonisés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la conclusion de l'entente ainsi que des modalités d'achat convenues par la Direction de l'approvisionnement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat d'approvisionnement Mars 2013

Fin du contrat d'approvisionnement Mars 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude, requises par la politique de gestion contractuelle, ont été intégrées aux documents d'appel d'offres.

Le dossier respecte les Politiques de gestion contractuelle et d'approvisionnement ainsi que l'encadrement «Confidentialité des estimations des contrats».

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Johanne LANGLOIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine DAGENAI LANGLOIS

Gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-7110

Télécop. : 514 872-2222

Marie-Hélène LESSARD
Chef de section
Administration immobilière -
arrondissements
Tél. 514 872-7826

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI

Chef de division - Gestion immobilière

Tél : 514-872-3957

Télécop. : 514 872-2222

Date d'endos. : 2012-09-27

Dossier # :1124545002



Dossier # : 1124822028

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception et réalisation des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Jean-Paul Trahan (1890) Ltée (montant estimé à : 1 335 815,31 \$) et Environnement ROUTIER NRJ Inc. (montant estimé à : 2 073 748,09 \$), des ententes-cadres d'une durée de 36 mois pour la réfection de chaussée par remplissage mécanisé de nids-de-poule, là où requis, dans différentes rues de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 12-12392 - 3 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. de conclure deux (2) ententes-cadres, d'une durée de 36 mois, à compter de la date de leur émission pour des travaux de réfection de chaussée par remplissage mécanisé de nids-de-poule;
2. d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour les biens et services mentionnés en regard de leur nom, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12392 et au tableau de prix reçus joint;

Firme	Description (articles, groupes, etc.)
Environnement ROUTIER NRJ Inc.	Réfection de chaussée par remplissage mécanisé de nids-de-poule pour les Zones : 1 et 2
Jean-Paul Trahan (1890) Ltée	Réfection de chaussée par remplissage mécanisé de nids-de-poule pour les Zones: 3 et 4

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Chantal AYLWIN **Le** 2013-02-05 12:34

Signataire : Chantal AYLWIN

Directrice infrastructures
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures

Dossier # :1124822028

IDENTIFICATION
Dossier # :1124822028

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception et réalisation des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Jean-Paul Trahan (1890) Ltée (montant estimé à : 1 335 815,31 \$) et Environnement ROUTIER NRJ Inc. (montant estimé à : 2 073 748,09 \$), des ententes-cadres d'une durée de 36 mois pour la réfection de chaussée par remplissage mécanisé de nids-de-poule, là où requis, dans différentes rues de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 12-12392 - 3 soumissionnaires

CONTENU
CONTEXTE

Afin d'en améliorer la qualité pour tous ses usagers, depuis plusieurs années déjà, le Service des infrastructures, transport et environnement par l'entremise de la Direction des infrastructures (DI), procède au maintien et à la réhabilitation du réseau routier dans le cadre du programme de réfection routière (PRR).

Outre le programme de réfection routière (PRR), le Programme de contrats de travaux généraux 2013 appuie les efforts déployés pour assurer la sécurité des usagers du réseau routier en période hivernale par des opérations mécanisées de remplissage des nids-de-poule. L'opération mécanisée de remplissage des nids-de-poule est la réfection des chaussées endommagées, elle est réalisée au printemps et à l'automne, de même qu'après chaque redoux lors de la période hivernale.

Différents procédés ont été évalués par la Division de l'expertise et du soutien technique pour le remplissage mécanisé des nids-de-poule. Les deux procédés retenus sont le remplissage mécanisé de nids-de-poule avec mélange bitumineux tiède ou froid contenant des fibres et le remplissage mécanisé de nids-de-poule avec mélange projeté de granulats, de fibres et d'émulsion de bitume.

La Division de l'expertise et du soutien technique est mandatée pour instaurer un contrôle qualitatif de l'opération de remplissage mécanisé des nids-de-poule. En plus des vérifications pour l'approbation des matériaux, un suivi sera fait pour la validation de la planche d'essai et le suivi de performance des réparations. Ce contrôle vise à faire respecter les recommandations du fabricant d'émulsion ou de l'enrobé. De plus, le contrôle qualitatif permettra d'améliorer le produit fini, d'augmenter la longévité des réparations et ainsi optimiser l'investissement de la ville de Montréal.

La principale différence entre ces deux procédés consiste aux matériaux utilisés. Les deux procédés procurent des résultats similaires et sont utilisés sans égard à la profondeur des trous dans la chaussée, de leurs dimensions, de la température, etc.

La Direction des infrastructures sera responsable de la coordination et de la gestion des interventions réalisées à l'intérieur de ces contrats. Les interventions seront planifiées au fur et à mesure que les besoins se feront sentir, en fonction de la détérioration de la chaussée causée par les variations de température en saison hivernale.

En vue de favoriser une plus grande concurrence dans le cadre du processus d'appel d'offres pour l'octroi des contrats de remplissage mécanisé de nids-de-poule, suite aux différents échanges,

recommandations du contrôleur général et en collaboration avec la Direction de l'approvisionnement de la Ville, la Direction des infrastructures a identifié et retenu des solutions en pièce additionnelle.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 17 septembre au 17 octobre 2012. La soumission est valide pendant les cent cinquante (150) jours qui suivent sa date d'ouverture.

L'appel d'offres a été pris en charge par la Direction de l'approvisionnement. Il a été publié dans le journal La Presse et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 28 jours, ce qui est supérieur au délai minimal de 15 jours requis par la Loi sur les cités et villes. Par ailleurs, un addenda (n° 1) fut émis le 16 octobre 2012 afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de fournir obligatoirement une licence de la RBQ au moment du dépôt de leur soumission.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0116 - 20 février 2012- Conclure une entente-cadre d'une durée de 14 mois avec Environnement Routier NRJ inc. pour des travaux de réfection de chaussée par remplissage mécanisé de nids-de-poule avec mélange projeté de granulats, de fibres et d'émulsion de bitume, là où requis, dans différentes rues de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 1215 (1 soum.), (1115328005)
CM12 0118 - 20 février 2012- Conclure une entente-cadre d'une durée de 14 mois avec Jean-Paul Trahan (1890) Ltée, pour des travaux de réfection de chaussée par remplissage mécanisé de nids-de-poule avec mélange bitumineux tiède contenant des fibres, là où requis, dans différentes rues de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 1216 (1 soum.), (1115328006)

CE11 2141 - 21 décembre 2011- Autoriser le lancement des appels d'offres requis pour la réalisation en 2012 du programme de réfection routière du réseau artériel (1112088005).

CE11 0317 - 16 mars 2011- Approuver la programmation 2011 du programme de réfection routière du réseau artériel et autoriser le lancement des appels d'offres requis à la réalisation de cette programmation (dossier 1100266012).

CM10 0934 - 13 décembre 2010 - Conclure une entente-cadre d'une durée de 14 mois, de décembre 2010 à janvier 2012, avec Environnement routier NRJ Inc. pour la réfection de chaussée par remplissage mécanisé de nids-de-poule avec mélange bitumineux tiède contenant des fibres, là où requis, dans différentes rues de la Ville de Montréal - Contrat NPM-2010-01 (P.R.R. 2010-2011-2012) - Appel d'offres public 1123 (2 soum.) (1 seul conforme) (1100266008)

CE10 1902 - 2 décembre 2010 - Conclure une entente cadre d'une durée de 14 mois, de décembre 2010 à janvier 2012, avec Jean-Paul Trahan(1890) Ltée pour la réfection de chaussée par remplissage mécanisé de nids-de-poule avec mélange bitumineux tiède contenant des fibres, là où requis, dans différentes rues de la Ville de Montréal - contrat NPM 2010-01 - P.R.R. 2010-2011-2012 - Appel d'offres public 1124 (1 soum.) (1100266006).

CM08 0966 - 24 novembre 2008 - Conclure une entente cadre d'une durée de vingt-quatre mois avec Jean-Paul Trahan (1890) Ltée pour la réfection de chaussée par remplissage mécanisé de nids-de-poule avec mélange bitumineux tiède contenant des fibres, là où requis, dans différentes rues de la Ville de Montréal (contrat NPM 2008-01 -P.R.R. 2008-2009-2010) - Appel d'offres public 9607 (1 soum.) (1081511009);

CM08 0967 - 24 novembre 2008 - Conclure une entente cadre d'une durée de vingt-quatre mois avec Environnement Routier NRJ inc. pour la réfection de chaussée par remplissage mécanisé de nids-de-poule avec mélange projeté de granulats, de fibres et d'émulsion de bitume, là où requis, dans différentes rues de la Ville de Montréal - contrat NPM 2008-02 - P.R.R. 2008-2009-2010 - Appel d'offres public 9608 (1 soum.) (1083443017).

DESCRIPTION

Ces travaux s'inscrivent dans les efforts déployés pour assurer la sécurité des usagers du réseau routier en période hivernale et consistent essentiellement dans la réfection de chaussée par remplissage mécanisé de nids-de-poule avec mélange bitumineux tiède ou froid contenant des fibres, et le remplissage mécanisé de nids-de-poule avec mélange projeté de granulats, de fibres et d'émulsion de bitume.

Les travaux seront principalement concentrés sur les voies de circulation où la surface de roulement

est fortement endommagée et présente des déficiences causées par la présence de nids-de-poule.

Analyse des prix de la plus basse soumission :

Les prix unitaires au taux horaire pour la réfection de chaussée par remplissage mécanisé de nids-de-poule comprend tous les coûts nécessaires à l'exécution du contrat, notamment les coûts de main-d'œuvre, de matériaux, d'outillage, de machinerie, de production, etc, ainsi que tous les frais à encourir pour la réalisation complète du service et en tiennent compte du devis technique exigé au cahier des charges, selon les règles de l'art et en respect des normes en vigueur.

Considérant le nombre d'heures basées sur les données historiques des dernières années et le nombre d'équipement disponible par soumissionnaire, l'octroi de chaque contrat par zone au plus bas soumissionnaire conforme selon le scénario le plus avantageux pour la ville est :

Zone	Adjudicataire	Heures prévisionnelles /Année
# 1	Environnement Routier NRJ inc.	1233,33
# 2		1000,00
	S-total	2233,33
# 3	Jean-Paul Trahan (1890) Ltée.	833,33
# 4		533,33
	S-total	1366,66

Le processus d'appel d'offres public # 12-12392 s'est déroulé du 17 septembre au 17 octobre 2012. Sur six (06) preneurs du cahier des charges dont la liste complète se retrouve dans l'intervention de la Direction de l'approvisionnement, trois (03) ont déposé une soumission et trois (03) se sont désistés, soit une proportion respective de 50%. Sur les trois désistements une seule firme nous informe ne pas offrir ce service. L'information détaillée se trouve en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires, le nombre d'équipement disponible et leur prix soumis selon la technique choisie, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		TECHNIQUE #1	TECHNIQUE #2
		Remplissage mécanisé de nids-de-poule avec mélange projeté de granulats, de fibres et d'émulsion de bitume	Remplissage mécanisé de nids-de-poule avec mélange bitumineux tiède ou froid contenant des fibres
		<i>(taxes incluses)</i>	
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	Nombre total d'équipements disponibles	TAUX HORAIRE	TAUX HORAIRE
1 Environnement Routier NRJ inc. (Licence RBQ #2865-3681-12) (Attestation Revenu Québec délivrée le 15 octobre 2012)	4	305,83 \$	
2 Jean-Paul Trahan (1890) Ltée. (Licence RBQ #8231-2570-19) (Attestation Revenu Québec délivrée le 31 octobre 2012)	5		316,18 \$
3 Groupe Arsenault inc.	9	321,93 \$	
Estimation des professionnels (\$)		277,67 \$	280,77 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$)		313,88 \$	316,18 \$

Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	2,6%	0,0%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme	16,10 \$	0,00 \$
	5,3%	0,0%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation	28,16 \$	35,41 \$
	10,1%	12,6%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse	16,10 \$	0,00 \$
	5,3%	0,0%

L'estimation des professionnels de la Division de l'économie de la construction (DEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'œuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DEC, est de 28,16 \$/h (10,1 %) pour la technique #1 et de 35,41 \$/h (12,6%) pour la technique #2. L'explication de cet écart, le cas échéant, se retrouve dans l'intervention de la Division de l'économie de la construction.

Les validations requises à l'effet que les adjudicataires recommandés ne font pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

L'entente-cadre prévue avec la firme Environnement Routier NRJ inc., couvrant la zone 1 et 2, répond à l'un des critères et à l'une des conditions préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. Selon les dépenses prévisionnelles, le contrat de biens et services est supérieur à 2 000 000\$ et l'adjudicataire en est à son quatrième contrat consécutif pour un contrat récurrent. Toutefois, il est à noter que la firme Jean-Paul Trahan (1890) Ltée, dont l'entente-cadre couvre la zone 3 et 4, en est aussi à son quatrième contrat consécutif pour un contrat récurrent.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'ententes-cadres sans imputation budgétaire.

Les différents mandats seront confiés aux firmes via des "bons de commande" dont les fonds proviendront des postes budgétaires identifiés par chacun des requérants (services centraux et/ ou arrondissements). Le montant réel de la dépense de fonctionnement sera imputé au budget des divers services ou arrondissements au fur et à mesure de leur utilisation.

Pour les travaux sur le réseau artériel, ces bons de commande seront préparés par la Direction des Infrastructures qui s'assurera de la disponibilité des fonds auprès des requérants puis approuvés par le responsable autorisé en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière d'entente-cadre.

Le principal utilisateur de ces ententes-cadres est la Division gestion des actifs de voirie de la DI, du Service des Infrastructures, du Transport et de l'Environnement: voir son intervention pour le détail. Cependant, ces ententes-cadres peuvent être utilisées par l'ensemble des arrondissements.

La dépense est de nature corporative puisqu'elle concerne l'entretien courant et sera entièrement assumée par les services corporatifs ou les arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Coûts (taxes incluses)								
Zone	Adjudicataire	Heures prévues /Année	Taux horaire: \$/H (taxes incluses)	1^{ère} année (\$)	2^{ème} année** (\$)	3^{ème} année** (\$)	Total par Zone (\$)	Total de l'adjudicataire (\$)
# 1	Environnement Routier NRJ inc.	1 233,33	305,83	377 190,33	381 716,62	386 297,22	1 145 204,17	2 073 748,09
# 2		1 000,00	305,83	305 830,00	309 499,96	313 213,96	928 543,92	
				683	691	699		

	S-total	2 233,33	S-total	020,33	216,58	511,18		
# 3	Jean-Paul Trahan (1890) Ltée.	833,33	321,93	268 275,00	271 494,30	274 752,23	814 521,53	1 335 815,31
# 4		533,33	321,93	171 696,00	173 756,35	175 841,43	521 293,78	
	S-total	1 366,67	S-total	439 971,00	445 250,65	450 593,66		
** Hypothèse d'indexation a 1,2% d'inflation								3 409 563,40
							GRAND TOTAL	\$

L'estimation détaillée des coûts a été préparée en fonction des prévisions de consommation pour les trente-six (36) prochains mois et selon les quantités réelles basées sur les expériences passées. Ces quantités sont utilisées seulement aux fins d'un scénario permettant de déterminer la meilleure proposition de prix. Les limites du contrat sont établies sur une période de trente-six (36) mois et non pas en fonction d'une enveloppe budgétaire. Le montant de ces ententes-cadres ne représente donc que le potentiel d'achat, pour cette catégorie de service, au cours des trente-six (36) prochains mois.

Aucune contingence n'est prévue aux ententes-cadres. Dans l'éventualité où des dépenses incidentes devront être engagées notamment, pour des dépenses de communications et du contrôle qualitatif des matériaux, des demandes de fonds devront être faites par la Direction des Infrastructures auprès des requérants et seront traitées distinctement de ces ententes-cadres.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les deux ententes-cadres qui sont présentement en vigueur se terminent le 31 mars 2013. Il est primordial de conclure ces nouvelles ententes-cadres au plus tard au Conseil municipal du 25 mars 2013 afin qu'elles soient en vigueur dès le 01 avril 2013, et ainsi être en mesure d'effectuer les opérations de nids-de-poule sans interruption.

La conclusion de ces ententes-cadres permettra à la Direction des infrastructures de s'assurer des disponibilités de la main-d'oeuvre, des matériaux et des équipements requis pour la poursuite de la guerre aux nids-de-poule en période hivernale, d'offrir aux usagers du réseau routier montréalais des infrastructures de voirie sécuritaire et de rencontrer les objectifs de l'administration municipale dans le cadre du programme de réfection routière.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Commission permanente sur l'examen des contrats: février 2013

Conclusion des ententes-cadres : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des ententes-cadres : avril 2013

Fin des ententes-cadres : mars 2016

Durée des ententes-cadres : 36 mois.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier respecte les encadrements suivants;

- Politique d'approvisionnement;
- Politique de gestion contractuelle;

L'entente-cadre prévue avec la firme Environnement Routier NRJ inc répond à l'un des critères et à l'une des conditions préalables de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente sur l'examen des contrats.

Les adjudicataires sont les plus bas soumissionnaires conformes soient:

Zone 1 et 2:

Environnement ROUTIER NRJ Inc.
23, avenue Milton,
Lachine (Québec)
H8R 1K6

Zone 3 et 4:

Jean-Paul Trahan (1890) Ltée
18 Princesse-Caroline
St-Jean-sur-Richelieu (Québec) J2X 5P4

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Houda KAMIL)

Avis favorable avec commentaires :
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports (Nathalie THOMAS)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Damien LE HENANFF)

Avis favorable avec commentaires :
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Abdellah OUAHIOUNE)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Djamel CHABANE

Ingénieur

Tél : 514-872-8285

Télécop. : 514 872-2874

Martin GAUDETTE, ing.
Chef de section
Tél. : 514-872-5622
Télécop. : 514-872-2874

ENDOSSÉ PAR

Yvan PÉLOQUIN

Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514-872-7816

Télécop. : 514-872-2874

Date d'endos. : 2012-12-21

Dossier # :1124822028



Dossier # : 1132621002

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement , Division planification et opérations - Gestion matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 593 630,87 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de 5 000 tonnes supplémentaires par année, dans le cadre du contrat octroyé à la firme Recyclage Notre-Dame inc. (CG11 0430) pour le traitement, par compostage, de 5 000 tonnes par année de résidus alimentaires, soit du 21 mars 2013 au 31 décembre 2014, et ce, conformément l'art. 2 des Spécifications Techniques des documents de l'appel d'offres public (soumission 11-11764), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 110 768,75 \$ à 1 704 399,62 \$.

Il est recommandé :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 593 630,87 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de 5 000 tonnes supplémentaires par année, dans le cadre du contrat octroyé à la firme Recyclage Notre-Dame inc. (CG11 0430) pour le traitement, par compostage, de 5 000 tonnes par année de résidus alimentaires, soit du 21 mars 2013 au 31 décembre 2014, et ce, conformément l'art. 2 des Spécifications Techniques des documents de l'appel d'offres public 11-11764, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 110 768,75 \$ à 1 704 399,62 \$;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Roger LACHANCE **Le** 2013-02-26 13:04

Signataire :

Roger LACHANCE

Directeur
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement

Dossier # :1132621002

IDENTIFICATION

Dossier # :1132621002

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement , Division planification et opérations - Gestion matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 593 630,87 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de 5 000 tonnes supplémentaires par année, dans le cadre du contrat octroyé à la firme Recyclage Notre-Dame inc. (CG11 0430) pour le traitement, par compostage, de 5 000 tonnes par année de résidus alimentaires, soit du 21 mars 2013 au 31 décembre 2014, et ce, conformément l'art. 2 des Spécifications Techniques des documents de l'appel d'offres public (soumission 11-11764), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 110 768,75 \$ à 1 704 399,62 \$.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q.; Chapitre E- 20. 001, **Loi 75**), la valorisation des matières résiduelles est une compétence d'agglomération. Cette compétence est exercée par la Division planification et opérations - Gestion des matières résiduelles de la Direction de l'environnement. En conséquence, les services de collecte et de transport des matières résiduelles sont de compétence des arrondissements et des villes liées sur leur territoire respectif.

La *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles - Plan d'action 2010-2015* fixe un taux de valorisation de 60 % des matières putrescibles. En 2011, le taux de récupération de ces matières était de 10,6 %. Pour atteindre l'objectif fixé par le projet de Politique, il est nécessaire de poursuivre la valorisation des résidus alimentaires pour le secteur « Est » de l'agglomération de Montréal. Le secteur « Ouest » n'est pas concerné puisqu'il est desservi par la collecte des résidus mélangés, soit alimentaires et verts (voir « Carte_secteurs_E-O.pdf » en pièce jointe).

Le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal (PDGMR) prévoit la mise en service des installations de valorisation des matières organiques en 2016. En 2013, aucun des sites de compostage sur l'île de Montréal, y compris celui du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), ne peut traiter les résidus alimentaires des collectes initiées localement. Les résidus doivent donc être dirigés vers des sites de

compostage autorisés situés hors de l'île.

À cet effet, un premier contrat de traitement des résidus alimentaires a été octroyé en 2009. Un second contrat a été attribué en 2011 pour une durée de 3 ans (2012-2014).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0430 - 22 décembre 2011 - Accorder un contrat à Recyclage Notre-Dame inc. pour le traitement par compostage de 5 000 tonnes par année de résidus alimentaires, pour une durée de 36 mois, pour un montant total approximatif de 1 110 768,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11764 (1 soum.)

CG09 0292 - 27 août 2009 - Octroyer un contrat à Recyclage Notre-Dame inc. pour valoriser par compostage 5 000 tonnes par année de résidus alimentaires provenant des collectes initiées sur le territoire de l'agglomération de Montréal, pour une durée de 3 ans - Dépense totale de 1 100 531,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 09-11078 (1 soum.)

DESCRIPTION

Dans le contrat actuel 2012-2014, l'option de traitement par compostage de 5 000 tonnes de résidus alimentaires supplémentaires a été inscrite dans les spécifications techniques du devis à l'**Article 2. Objet du contrat** et se lit comme suit :

La Ville souhaite obtenir des soumissions pour le traitement par compostage de 5 000 tonnes par année (Article 1), avec option de 5 000 tonnes supplémentaires par année (à titre indicatif) de résidus alimentaires triés à la source dans un lieu de compostage certifié par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

L'octroi de l'option de traitement par compostage de 5 000 tonnes de résidus alimentaires supplémentaires par année permettra de poursuivre l'implantation de ce service de collecte en 2013 et 2014.

JUSTIFICATION

Le secteur « Est » de l'agglomération compte dix-sept territoires. À la fin de l'année 2012, 34 050 unités d'occupation (u.o.) étaient desservies par la collecte de résidus alimentaires à l'intérieur de cinq territoires.

En date de janvier 2013, trois nouveaux territoires désirent débiter l'implantation de la collecte des résidus alimentaires et un territoire veut augmenter le nombre d'u.o. desservies pour un total de 28 000 nouvelles u.o. (voir tableau Nb_uo_RA_2013.pdf en pièce jointe).

La somme d'u.o. desservies s'établira à 62 050 u.o. suite à ces implantations. Ce total ne comprend pas les futures demandes d'implantation supplémentaires qui pourraient s'ajouter en 2013 et 2014.

La quantité de résidus alimentaires, basée sur les résultats observés depuis le début des implantations, est d'environ 80 kg / u.o. / année, pour un tonnage potentiel de 4 964 tonnes, soit le tonnage prévu au contrat.

La capacité totale de traitement de 10 000 tonnes permet de desservir 125 000 u.o. selon un rendement de 80 kg / u.o. / année. Une fois le total de 62 050 u.o. implantées, le nombre d'u.o. supplémentaires pouvant être desservies sera de 62 950.

Dans l'optique où nous devrions assurer un service pour les neuf territoires qui n'ont pas débuté leur implantation, les 62 950 u.o. permettraient de desservir 7 000 u.o. par territoire (voir tableau Nb_uo_RA_2013.pdf en pièce jointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est prévue et sera imputée au budget de fonctionnement de la Direction de

l'environnement à la Division de la planification et opération - Gestion des matières résiduelles, au poste budgétaire des services techniques - gestion des matières résiduelles - traitement des résidus alimentaires.

L'option de 5 000 tonnes annuelles ne sera exercée qu'en partie en 2013, soit jusqu'à concurrence approximative de 2 000 tonnes. Par contre, en 2014, nous prévoyons l'utilisation complète de l'option pour un tonnage maximal de 5000 tonnes. Puisqu'il avait été déterminé dans le devis rédigé pour l'appel d'offre public 11-11764, les prix à la tonne seront majorés à 72 \$ pour l'exercice de l'option en 2013 et à 74 \$ pour celle de 2014.

Ainsi la somme requise pour le présent contrat est de 593 630,87 \$, toutes taxes incluses, répartie ainsi: 590 971,50 \$ pour le contrat et 2 659,37 \$ pour l'indexation du prix du diesel.

Au cahier des charges, une clause d'indexation basée sur la variation du prix du diesel à la pompe est prévue. La proportion de ce contrat imputable au transport est de 30%. Basée sur les données de Statistique Canada, nous évaluons l'augmentation annuelle des prochaines années à 1,5 % l'an, tel qu'entre décembre 2011 et décembre 2012, pour les années 2 et 3 du contrat.

Le contrat est d'une durée de 2 ans (2013-2014).

Les crédits pour l'année 2014 seront quant à eux priorités à même le budget de fonctionnement de la Division planification et opérations - Gestion des matières résiduelles.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La valorisation des résidus alimentaires en compost, suite à leur collecte par les territoires de l'agglomération, répond aux objectifs du développement durable (DD). Ce programme de récupération et de valorisation par compostage des résidus alimentaires fait partie intégrante de l'objectif *Récupérer 80% des matières recyclables et organiques, des RDD (résidus domestiques dangereux), des résidus de CRD (construction, rénovation, démolition) et des encombrants d'ici 2019*, inscrit au Plan d'action du Plan de développement durable de la communauté montréalaise 2010-2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les résultats de la dernière caractérisation des matières résiduelles indiquent que les matières organiques (résidus verts + résidus alimentaires) représentent 47 % des ordures ménagères à Montréal. Le potentiel de valorisation de ces matières doit être exploité à son maximum dans le but de respecter, sur le territoire de l'agglomération, les mesures inscrites dans le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

La collecte et le compostage des matières organiques constituent les actions nécessaires pour atteindre l'objectif de 60 % de valorisation de ces matières fixé par le *Projet de Politique québécoise de gestion de matières résiduelles - Plan d'action 2010-2015* et par le PDGMR.

Si ce service n'est pas bonifié, plusieurs territoires ne pourront implanter cette collecte et il y aurait une stagnation dans l'atteinte des objectifs de récupération de ce type de matières.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de l'option: mars 2013 (conseil d'agglomération)

Début de l'option : au dépassement de 5 000 tonnes

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude ont été incluses aux instructions aux soumissionnaires.

Le dossier respecte les politiques de gestion contractuelle et d'approvisionnement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Damien LE HENANFF)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Francois LESAGE

Agent de recherche

Tél : 514 872-0161

Télécop. : 514 872-8146

ENDOSSÉ PAR

Pierre GRAVEL

Chef de division planification et operations (gest mat residuelles)

Tél : 514-872-4404

Télécop. : 514-872-8146

Date d'endos. : 2013-02-07

Dossier # :1132621002



Dossier # : 1132621001

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement , Division planification et opérations - Gestion matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 2 825 797,11 \$, taxes incluses, pour la prolongation des contrats octroyés (CG11 0119) à la firme GSI Environnement inc. pour le traitement par compostage de 20 000 tonnes par année de résidus verts et à la firme 142975 Canada Ltée (Mironor) pour le traitement par compostage de 15 000 tonnes par année de résidus mélangés, soit verts et alimentaires, soit du 14 avril 2013 au 13 avril 2014, et ce, conformément à l'art. 3.1 du cahier des charges régissant ce contrat (soumission 10-11491), majorant ainsi le montant total des contrats de 6 015 297,69 \$ à 8 841 094,80 \$. Autoriser un virement budgétaire de 2 019 400,12 \$ en provenance de la Direction de l'environnement vers les 19 arrondissements pour la collecte et le transport des résidus verts.

Il est recommandé au comité exécutif :
d'autoriser un virement budgétaire de 2 019 400,12 \$ en provenance de la Direction de l'environnement vers les 19 arrondissements pour la collecte et le transport des résidus verts conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Le tout conditionnel à l'autorisation pour la prolongation des contrats par le conseil d'agglomération;

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 2 825 797,11 \$, taxes incluses, pour la prolongation des contrats octroyés (CG11 0119) à la firme GSI Environnement inc. pour le traitement, par compostage, de 20 000 tonnes par année de résidus verts et à la firme 142975 Canada Ltée (Mironor) pour le traitement, par compostage, de 15 000 tonnes par année de résidus mélangés, soit verts et alimentaires, soit du 14 avril 2013 au 13 avril 2014, et ce, conformément à l'art. 3.1 du cahier des charges régissant ce contrat (soumission 10-11491), majorant ainsi le montant total des contrats de 6 015 297,69 \$ à 8 841 094,80 \$;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé Roger LACHANCE **Le** 2013-02-27 15:28
par

Signataire : Roger LACHANCE

Directeur
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement

Dossier # :1132621001

IDENTIFICATION

Dossier # :1132621001

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement , Division planification et opérations - Gestion matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 2 825 797,11 \$, taxes incluses, pour la prolongation des contrats octroyés (CG11 0119) à la firme GSI Environnement inc. pour le traitement par compostage de 20 000 tonnes par année de résidus verts et à la firme 142975 Canada Ltée (Mironor) pour le traitement par compostage de 15 000 tonnes par année de résidus mélangés, soit verts et alimentaires, soit du 14 avril 2013 au 13 avril 2014, et ce, conformément à l'art. 3.1 du cahier des charges régissant ce contrat (soumission 10-11491), majorant ainsi le montant total des contrats de 6 015 297,69 \$ à 8 841 094,80 \$. Autoriser un virement budgétaire de 2 019 400,12 \$ en provenance de la Direction de l'environnement vers les 19 arrondissements pour la collecte et le transport des résidus verts.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q.; Chapitre E- 20. 001, **Loi 75**), la valorisation des matières résiduelles est une compétence d'agglomération. Cette compétence est exercée par la Division planification et opérations - Gestion des matières résiduelles de la Direction de l'environnement. En conséquence, les services de collecte et de transport des matières résiduelles sont de compétence des arrondissements et des villes liées sur leur territoire respectif.

La *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles - Plan d'action 2010-2015* fixe un taux de valorisation de 60 % des matières putrescibles. En 2011, le taux de récupération de ces matières était de 10,6 %. Pour atteindre l'objectif fixé par le projet de Politique, il est nécessaire de poursuivre la valorisation des résidus verts pour le secteur « Est » de l'agglomération de Montréal et des résidus mélangés, soit alimentaires et verts, pour le secteur « Ouest » (voir « Carte_secteurs_E-O.pdf » en pièce jointe).

Le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal (PDGMR) prévoit la mise en service des installations de valorisation des matières organiques

en 2016. En 2013, aucun des sites de compostage sur l'île de Montréal, y compris celui du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), ne peut traiter l'ensemble des résidus verts et les résidus mélangés des collectes initiées localement. Les résidus doivent donc être dirigés vers des sites de compostage autorisés situés hors de l'île.

À cet effet, un premier contrat de traitement des résidus verts a été octroyé en 2008. Un second contrat de traitement pour les résidus verts ainsi que pour les résidus mélangés a été attribué en 2011 pour une durée de 2 ans (14 avril 2011 au 13 avril 2013).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0119 - 14 avril 2011 - Accorder un contrat à GSI Environnement inc. pour le traitement par compostage de 20 000 tonnes par année de résidus verts (OPTION A), pour une durée de deux ans, au prix total approximatif de 3 199 564,20 \$, taxes incluses (2 soum.) / Accorder un contrat à 142975 Canada Ltée (Mironor) pour le traitement par compostage de 15 000 tonnes par année de résidus mélangés, soit verts et alimentaires (OPTION B), pour une durée de deux ans, au prix total approximatif de 2 268 887,25 \$, taxes incluses (1 seul soum.) Dépense totale de 6 015 297,69 \$, taxes et incidences incluses - Appel d'offres public 10-11491

CG08 0157 - 30 avril 2008 - Octroyer un contrat à 142975 Canada Ltée (Mironor) pour le transbordement et le traitement des résidus verts, pour une période de 3 ans, au montant approximatif de 8 205 502 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 08-10651 (2 soum.)

DESCRIPTION

Le contrat de traitement par compostage des résidus verts prévoit le chargement de la matière livrée par les territoires du secteur « Est » de l'agglomération, le transport vers le site de traitement, le compostage de la matière ainsi que la remise à l'agglomération de compost équivalent à 40 % en poids des résidus verts traités.

Le contrat de traitement par compostage des résidus mélangés prévoit le chargement de la matière livrée par les territoires du secteur « Ouest » de l'agglomération, le transport vers le site de traitement, le compostage de la matière ainsi que la remise à l'agglomération de compost équivalent à 40 % en poids des résidus mélangés traités.

Lors de la rédaction du devis technique en 2010, le but premier d'inclure des années optionnelles aux contrats était d'assurer le traitement des matières en attendant que les centres de traitement des matières organiques (CTMO) soient opérationnels.

De plus, la situation n'a pas changé par rapport à 2011 et peu de concurrence existe dans le domaine du traitement des matières organiques. Les compagnies GSI Environnement inc. ainsi que 142975 Canada Ltée (Mironor) remplissent les obligations contractuelles et il n'est pas opportun de retourner en appel d'offres.

L'octroi de l'option de prolongation des contrats permettra de poursuivre la collecte des résidus verts et des résidus mélangés ainsi que poursuivre l'implantation de la collecte des résidus mélangés.

JUSTIFICATION

Dans le secteur « Est », tous les territoires effectuent une collecte dédiée pour les résidus verts. L'octroi d'un contrat pour le traitement de 20 000 tonnes des résidus verts (OPTION A) permettra de maintenir les services de collecte actuels.

L'implantation de la collecte des résidus mélangés dans le secteur « Ouest » est graduelle. En 2012, les villes de Dollard-des-Ormeaux et de Kirkland se sont ajoutées aux villes déjà participantes pour la collecte des résidus mélangés. En 2013, le Village de Senneville a débuté sa collecte en janvier et la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue doit débuter sa collecte (voir tableau Nb_uo_RM_2013.pdf en pièce jointe). Tous les autres territoires du secteur « Ouest » effectuent la collecte des résidus verts seulement.

L'octroi d'un contrat pour le traitement de 15 000 tonnes de résidus mélangés (OPTION B) permettra de maintenir les services de collecte en plus de poursuivre l'implantation de cette collecte. Une fois que les infrastructures projetées de gestion des matières organiques seront en place, ces territoires poursuivront la collecte des résidus mélangés qui seront acheminés vers les infrastructures de l'agglomération.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est prévue et sera imputée au budget de fonctionnement de la Direction de l'environnement à la Division de la planification et opération - Gestion des matières résiduelles, au poste budgétaire des services techniques - gestion des matières résiduelles - traitement des résidus alimentaires et verts.

Ainsi la somme requise pour les présents contrats est de 2 825 797,11 \$, toutes taxes incluses, répartie ainsi: 2 745 028,13 \$ pour le contrat et de 80 768,98 \$ pour l'indexation du prix du diesel.

Il est prévu que l'option de renouvellement annuelle soit exercée à la date d'anniversaire du contrat, soit au 14 avril 2013 pour chacun des contrats, pour une durée de 12 mois. Au cahier des charges, une clause d'indexation basée sur la variation du prix du diesel à la pompe est prévue. La proportion de ce contrat imputable au transport est de 19 % pour les résidus verts (OPTION A) et de 10 % pour les résidus mélangés (OPTION B). Basée sur les données de Statistique Canada, nous évaluons l'augmentation annuelle des prochaines années à 19,27 % l'an, tel qu'entre décembre 2010 et décembre 2012, pour les années qui touchent les 12 mois de renouvellement des contrats.

Les dépenses de l'activité des résidus verts comprennent un budget local de près de 2 019 400, 12 \$ pour 2013 dédié aux arrondissements pour la collecte et le transport. Toutefois, les crédits seront disponibles aux arrondissements sur présentation de la résolution de l'octroi ou de la modification d'un contrat pour la poursuite du service de collecte et de transport des résidus verts au lieu de réception-transfert aménagé au CESH. À compter d'avril 2014, les crédits affectés à la collecte et au transport en arrondissement seront reconduits seulement lorsque l'option de renouvellement du présent contrat sera exercée.

Le contrat est d'une durée d'un an s'étalant sur deux années, soit du 14 avril 2013 au 13 avril 2014.

Les crédits pour l'année 2014 seront quant à eux prioritaires à même le budget de fonctionnement de la Division planification et opérations - Gestion des matières résiduelles.

La dépense pour le traitement sera entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La valorisation des résidus verts et des résidus mélangés en compost, suite à leur collecte par les territoires de l'agglomération, répond aux objectifs du développement durable (DD). Ce programme de récupération et de valorisation par compostage des résidus alimentaires fait partie intégrante de l'objectif *Récupérer 80% des matières recyclables et organiques, des RDD (résidus domestiques dangereux), des résidus de CRD (construction, rénovation, démolition) et des encombrants d'ici 2019*, inscrit au Plan d'action du Plan de développement durable de la communauté montréalaise 2010-2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les résultats de la dernière caractérisation des matières résiduelles indiquent que les matières organiques (résidus verts + résidus alimentaires) représentent 47 % des ordures ménagères à Montréal. Le potentiel de valorisation de ces matières doit être exploité à son maximum dans le but de respecter, sur le territoire de l'agglomération, les mesures inscrites dans le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

La collecte et le compostage des matières organiques constituent les actions nécessaires pour atteindre l'objectif de 60 % de valorisation de ces matières fixé par le *Projet de Politique québécoise de gestion de matières résiduelles - Plan d'action 2010-2015* et par le PDGMR.

Si ce service est interrompu, il y aura un recul dans l'atteinte des objectifs de récupération de ce type de matières.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi : mars 2013 (conseil d'agglomération)

Démarrage : 15 avril 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude ont été incluses aux instructions aux soumissionnaires.

Le dossier respecte les politiques de gestion contractuelle et d'approvisionnement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Damien LE HENANFF)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Raymond VALADE)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Sonia BEDDER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Francois LESAGE

Agent de recherche

Tél : 514 872-0161

Télécop. : 514 872-8146

ENDOSSÉ PAR

Pierre GRAVEL

Chef de division planification et operations (gest mat residuelles)

Tél : 514-872-4404

Télécop. : 514-872-8146

Date d'endos. : 2013-02-07

Dossier # :1132621001

CE : 20.009

2013/03/13 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1120892003**

Unité administrative responsable :	Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des services judiciaires , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Ne pas donner suite à l'appel d'offres public 12-12209 (CE12 1445) /Accorder de gré à gré un contrat de services professionnels à la firme Keleny inc., visant la fourniture, pour une période de 3 ans à compter du 22 mars 2013, des services d'interprètes et de traducteurs judiciaires que requiert la cour municipale de la Ville de Montréal dans le cadre de ses activités, pour une somme maximale de 2 509 583 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé au comité exécutif:

de ne pas donner suite à l'appel d'offres public AO12-12209 (CE12 1445), pour la fourniture, pour une période quatre ans, de tous les services professionnels d'interprétariat et de traduction judiciaires que requiert la cour municipale de la Ville de Montréal dans le cadre de ses activités.

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel Keleny inc. s'engage à fournir à la Ville, pour une période de trois ans à compter du 22 mars 2013, les services professionnels d'interprètes et de traducteurs judiciaires requis par la cour municipale dans le cadre de ses activités, pour une somme maximale de 2 509 583 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2013-02-21 10:52

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur principal et avocat en chef
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction principale

Dossier # : 1120892003

IDENTIFICATION**Dossier # :1120892003**

Unité administrative responsable :	Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des services judiciaires , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Ne pas donner suite à l'appel d'offres public 12-12209 (CE12 1445) /Accorder de gré à gré un contrat de services professionnels à la firme Keleny inc., visant la fourniture, pour une période de 3 ans à compter du 22 mars 2013, des services d'interprètes et de traducteurs judiciaires que requiert la cour municipale de la Ville de Montréal dans le cadre de ses activités, pour une somme maximale de 2 509 583 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU**CONTEXTE**

Créée le 30 août 1851, la cour municipale de la Ville de Montréal demeure depuis lors parmi les plus importantes cours de justice de proximité au Canada. Depuis le 1er janvier 2002, elle exerce ses compétences sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal et dessert présentement la Ville de Montréal et ses 19 arrondissements ainsi que les quinze (15) autres municipalités liées de l'agglomération de Montréal. Elle déploie ses activités à son chef-lieu, établi au 775, rue Gosford, ainsi que dans quatre (4) points de service répartis sur le territoire de sa juridiction. Annuellement, la cour municipale entend près de 60 000 causes, dont près de 10 000 causes en matière criminelle sommaire, et traite plus de 2 000 000 dossiers, principalement reliés aux constats d'infraction émis en matière de circulation et de stationnement.

À l'instar de tout tribunal au Québec et au Canada, la cour municipale, où la langue habituelle des procédures est le français, a l'obligation légale et constitutionnelle de fournir aux parties qui le requièrent, tout autant qu'aux témoins appelés dans certaines causes, les services d'interprètes qui puissent traduire, sous serment, intégralement et fidèlement les témoignages rendus, et ce, en toute impartialité et dans le plus strict respect des règles édictées par les tribunaux supérieurs en cette matière.

De ce fait et du fait de la diversité culturelle distinctive de Montréal, la cour municipale, plus que toute autre au Québec, doit faire régulièrement appel à des interprètes judiciaires, et ce, pour au moins une trentaine de langues, dont principalement l'anglais et l'espagnol, respectivement pour près de 50 % et de 15 % des dossiers; de même que pour l'arabe, le bengali, le cambodgien, le cantonnais, le grec, le hongrois, l'italien, le mandarin, le polonais, le portugais, le roumain, le russe, le tamoul et le vietnamien; ainsi que, un peu

moins fréquemment, pour certaines autres langues plus particulières, comme le farsi, le gujarati, l'hindi, le lingala, l'urdu, le punjabi, le tagalog et le twi. À l'occasion, elle fait aussi appel à des interprètes du français gestuel selon la *Langue des signes du Québec* (LSQ) ainsi qu'à des interprètes de l'anglais gestuel selon l'« *American Sign Language* » (ASL).

La Direction des services judiciaires (DSJ) du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière (SAJEF) a la responsabilité de voir à ce que ces services professionnels soient fournis de manière continue, conformément aux demandes et aux exigences de la magistrature de la cour municipale.

* * *

Il est important de noter que les demandes du tribunal pour les services d'interprètes judiciaires se sont accrues considérablement au cours des cinq (5) dernières années, et ce, de manière constante. Ainsi, il nous faut constater que de 2 770 qu'il était pour l'année 2008, le nombre annuel de ces demandes est passé à plus de 5 800 en 2012, soit une augmentation de 110 % en cinq (5) ans (voir à cet égard les tableaux et graphiques statistiques joints en pièce jointe no 1). De plus, il faut aussi noter qu'à ces assignations planifiées au moins 24 heures à l'avance, se sont toujours ajoutées, chaque année depuis 2008, entre 500 et 650 assignations urgentes, souvent commandées séance tenante par le tribunal aux fins du déroulement des procédures.

Dès lors, compte tenu de cette évolution à la hausse qui se maintient présentement à 10 % par année environ, il est certes approprié et pertinent de prévoir qu'en moyenne, chaque année au cours des trois (3) prochaines années, le nombre total d'assignations planifiées d'interprètes sera de près de 6 000 et le nombre d'assignations urgentes d'environ 500. D'autant plus, que, l'on compte déjà pour le mois de janvier 2013, 592 assignations planifiées, soit 150 de plus que pour le mois de janvier 2012.

* * *

La convention de services professionnels en vigueur (CE07 0496) et par laquelle, depuis le 1^{er} janvier 2008, la firme Keleny inc. fournit ses services à la cour municipale est arrivée à échéance le 31 décembre 2012. Considérant cette échéance et la nécessité d'assurer la continuité des activités de la cour municipale, la DSJ a vu à faire le nécessaire pour le maintien de ces services essentiels.

Ainsi, le 17 septembre dernier, à la suite de l'autorisation du comité exécutif (CE12 1445), a été lancé l'appel d'offres public 12-12209 afin de recruter une firme qui soit en mesure de lui fournir ces mêmes services professionnels à compter de 2013, et ce, pour une période quatre (4) ans. À l'issue de cet appel d'offres auquel n'ont répondu que deux firmes, la soumission d'une seule d'entre elles s'est avérée conforme, celle présentée par la firme Keleny inc. au montant total de 4 274 311 \$ (taxes incluses).

Après analyse de cette offre soumise, de son prix total dépassant de près 15 % ses prévisions (voir justification ci-après), la DSJ, en consultation avec la Direction des affaires civiles, a jugé du meilleur intérêt pour la Ville de ne pas donner suite à cet appel d'offres et dès lors, à la suite d'une nouvelle actualisation des besoins prioritaires de la cour municipale en cette matière, de privilégier davantage et désormais la voie d'une convention de gré à gré avec le fournisseur actuel, le tout comme le permet l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. chapitre C-19) (voir à cet égard, l'intervention ci-après de la Direction des affaires civiles).

L'actualisation des besoins prioritaires, réalisée avec les intervenants responsables des audiences de la cour municipale, a principalement fait ressortir que pour les services de base au chef-lieu, les services de deux (2) interprètes à temps complet pour l'« anglais-français », au lieu de quatre (4) comme demandé dans l'appel d'offres, (et d'un seul au lieu de 2 durant la période estivale) étaient suffisants, de même que les services à temps plein

d'un interprète « espagnol-français » n'étaient pas réellement nécessaires au chef-lieu, puisque le nombre d'assignations pour cette langue visaient des audiences dans les points de service de la cour municipale. De plus, suivant les données au 31 décembre 2012, cette actualisation a permis de constater que le nombre des assignations régulières et urgentes prévu à l'appel d'offres pouvait être réduit de près de 15 % annuellement.

* * *

Dans cette optique, une première phase qui s'est voulue transitoire dans l'intervalle d'une convention à plus long terme afin de maintenir la fourniture de ces services professionnels, a visé à convenir avec la firme Keleny inc. d'une reconduction, pour les mois de janvier et de février 2013, de la convention 2008-2012 intervenue avec elle, et ce, aux mêmes conditions, mais selon des prix unitaires soumis par cette firme pour ces services le 6 décembre 2012; soit les tarifs 2008-2012 indexés suivant l'évolution de l'IPC durant cette période, 9,67 %, en y ajoutant 2 %, et ce, en tenant compte de l'évolution des tarifs de ces services dans la région de Montréal, tout autant que des tarifs présentement autorisés par le MJQ pour ces services et prévalant au palais de justice de Montréal, tout comme dans les autres cours de justice du Québec.

Comme il se doit, préalablement à son entrée en vigueur, cette reconduction transitoire a été soumise et approuvée par le directeur principal du SAJEF (cf. DA2120890001) conformément aux pouvoirs décisionnels qui lui sont délégués.

Parallèlement, sur la base d'une actualisation et d'une révision prévisionnelle pour les trois (3) prochaines années des besoins de la cour municipale, la DSJ s'est appliquée à élaborer et à négocier avec cette firme les termes, les conditions et les tarifs unitaires du projet de convention de gré à gré pour la fourniture pour une période de trois (3) ans de ces services professionnels à la cour municipale, projet de convention décrit ci-après et soumis à l'approbation des instances décisionnelles dans le cadre de ce dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA120890001 - 19 décembre 2012 - Retenir les services de la firme Keleny inc. pour la fourniture, au cours des mois de janvier et de février 2013, de services professionnels d'interprétation et de traduction judiciaires nécessaires aux activités de la cour municipale de la Ville de Montréal, et ce, aux tarifs unitaires soumis par cette firme pour ces services le 6 décembre 2012 et d'autoriser à cette fin une dépense n'excédant pas cent mille dollars (100 000 \$), toutes taxes incluses.

CE12 1445 - 5 septembre 2012 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture pour une période quatre (4) ans, de tous les services professionnels d'interprétariat et de traduction judiciaires que requiert la cour municipale de la Ville de Montréal dans le cadre de ses activités.

CG07 0496 - 20 décembre 2007 - Approuver le projet de convention par lequel la firme Keleny inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final, s'engage à fournir à la Ville, pour une période cinq (5) ans à compter du 1er janvier 2008, les services professionnels d'interprétation et de traduction judiciaire requis par la cour municipale de la Ville de Montréal conformément à l'appel d'offres public 07-10559, et autoriser à cette fin une dépense maximale de 1 997 000,38 \$ (taxes incluses), échelonnée sur cette période (2 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Le projet de convention à intervenir de gré à gré, à la suite de son approbation par les instances concernées, a pour objet de retenir les services de la firme Keleny inc. et de fixer les tarifs unitaires, pour une période de trois (3) ans à compter du 22 mars 2013, de tous les services d'interprètes judiciaires (et occasionnellement, de traducteurs judiciaires) dûment qualifiés que requiert la cour municipale, à temps complet ou sur demande, dans le cadre de ses activités; et plus particulièrement, aux fins de la tenue quotidienne des audiences, le jour et en soirée, à son chef-lieu et dans les quatre (4) points de service

qu'elle compte sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Dans l'intervalle, soit pour la période entre le 1er et le 22 mars (15 jours), avec l'accord de la magistrature et la Direction des poursuites pénales et criminelles à la cour municipale, et dans le respect des droits des défendeurs, la DSJ a prévu des mesures afin d'assurer l'essentiel des services de base d'interprétation judiciaire pour l'« anglais-français », de même que pour reporter après le 21 mars l'audition des dossiers exigeant la présence d'interprètes pour les autres langues.

La cour municipale étant de compétence de l'agglomération, il appartient au conseil d'agglomération d'approuver ce projet de convention.

JUSTIFICATION

Les services d'interprètes et de traducteurs judiciaires répondent à une obligation légale et constitutionnelle qui incombe à la cour municipale comme à toute autre cour de justice au Québec et au Canada.

Quant à l'appel d'offres 12-12209, la DSJ recommande de ne pas y donner suite principalement en raison de son prix total (4,27 M\$) qui excède de près de 15 % l'estimation faite avant cet appel d'offres (3,73 M\$), mais surtout en raison du prix unitaire (tarif journalier) pour les services de base (interprète « anglais-français » ou « espagnol-français » à temps complet au chef-lieu) qui excède considérablement l'estimation pour ces services, soit 325 \$ par jour en regard de 125 \$, Une mauvaise compréhension du besoin par le soumissionnaire explique sans doute cet écart en particulier.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (référence 1110573002) et de la résolution numéro CG11 0131, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude, parce le montant du contrat de services professionnels est supérieur à 1 M\$ et que l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La DSJ défraye les coûts de ces services à même les crédits qui lui sont consentis dans son budget de fonctionnement annuel. La dépense afférente est entièrement assumée (100 %) par l'agglomération.

Les tarifs unitaires négociés et convenus avec la firme Keleny inc. pour ses services sont les mêmes pour chacune des trois années de la convention à intervenir. Ramenés sur la base d'un taux horaire moyen, ces tarifs convenus représentent un coût de l'ordre de 35,80 \$ en moyenne. Ce coût moyen est comparable au tarif horaire moyen autorisé par le ministère de la Justice du Québec pour ces mêmes services dans les palais de justice du Québec, dont principalement celui de Montréal, soit un taux horaire moyen de 34,50 \$ (incluant 5 % pour les frais de gestion de cette activité à l'interne).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces services sont essentiels au bon fonctionnement et à la continuité des activités quotidiennes de la cour municipale, principalement à la tenue des audiences à son chef-lieu et dans ses quatre points de service.

Tout défaut, interruption ou délai dans la disponibilité des services d'interprètes judiciaires peut entraîner de graves conséquences sur le bon déroulement du processus judiciaire et ainsi porter atteinte à la sécurité publique, en entravant le traitement et l'audition par la cour municipale de dossiers en matière criminelle (violence conjugale, conduite avec facultés affaiblies, etc.) et en matière pénale et réglementaire (sécurité routière, stationnement, propreté, salubrité, etc.), tout autant qu'entraver, ou du moins retarder sérieusement, la perception des revenus annuels (amendes et frais) afférents, près de 173 M\$ au total en 2012.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de la convention et entrée en vigueur subséquente à compter du 22 mars 2013.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier respecte en tout point les politiques de gestion contractuelle et d'approvisionnement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Pierre BLANCHARD)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Matthieu CROTEAU)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (François MARTELLINO)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Catherine ROUSSEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Normand MOUSSETTE

Adjoint au directeur

Tél : 872-8273

Télécop. : 872-4262

ENDOSSÉ PAR

Yves BRIAND

Directeur

Tél : 514 872-9382

Télécop. : 514 872-4262

Date d'endos. : 2013-02-13

Dossier # :1120892003

CE : 20.011

2013/03/13 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1124962010

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Évaluation_transactions et services immobiliers , Transactions et services immobiliers-2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Gestion Immotec inc. à des fins industrielles, cinq (5) terrains vagues situés du côté ouest de la 57e Avenue, au nord de la 7e Rue, d'une superficie de 595,6 m ² dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, pour la somme de 45 000 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du registre du domaine public les lots 1 510 488, 1 510 480. N/Réf. : 31H05-005-4871-04 (12-0054-T)

Il est recommandé :

1. de fermer et retirer du registre du domaine public les lots 1 510 488 et 1510 480 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
2. d'approuver le projet d'acte de vente par lequel la Ville de Montréal vend à Gestion Immotec inc. à des fins industrielles, cinq (5) terrains localisés du côté ouest de la 57^e Avenue, au nord de la 7^e Rue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, constitués des lots 1 510 480, 1 510 481, 1 510 482, 1 510 488 et 1 510 555 du cadastre du Québec d'une superficie de 595,6m², pour une somme de 45 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.
3. d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2013-02-07 09:17

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières

Dossier # :1124962010

IDENTIFICATION

Dossier # :1124962010

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Évaluation_transactions et services immobiliers , Transactions et services immobiliers-2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Gestion Immotec inc. à des fins industrielles, cinq (5) terrains vagues situés du coté ouest de la 57e Avenue, au nord de la 7e Rue, d'une superficie de 595,6 m ² dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, pour la somme de 45 000 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du registre du domaine public les lots 1 510 488, 1 510 480. N/Réf. : 31H05-005-4871-04 (12-0054-T)

CONTENU

CONTEXTE

L'entreprise Gestion Immotec inc. (le "Promoteur") située au 11 880, 57^e Avenue dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles est en pleine expansion avec une croissance de son chiffre d'affaires de 20 à 30 % par année depuis 3 ans. Elle fabrique des profilés en plastique et autres résines pour l'industrie des portes et fenêtres et opère actuellement dans une usine de 40 000 pi². Compte tenu de cette croissance, elle désire acquérir 5 terrains vagues appartenant à la Ville de Montréal d'une superficie de 595,6 m², afin de les assembler à sa propriété, et amorcer l'agrandissement de son immeuble depuis décembre 2012. La fin des travaux de construction est prévue pour le 15 avril 2013. L'entreprise est admissible à une subvention du programme Pram-industrie. Il y a eu des discussions entre le Promoteur et la Direction de l'aménagement urbain et des service aux entreprises (DAUSE) de l'Arrondissement et une demande de dérogation mineure a été approuvée. Un permis de construction a été émis en décembre 2012.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA12 30 11 0389 - 6 novembre 2012- Approuver dans le cadre d'une demande de dérogation mineure quant au paragraphe 1 de l'article 30 du Règlement sur le lotissement à l'égard du territoire de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles (RCA09-L01), relativement à l'obligation de détenir un terrain ne formant qu'un seul lot distinct sur le plan cadastral afin d'obtenir un permis de transformation visant l'agrandissement d'un bâtiment industriel situé au 11880, 57e Avenue, suite à la demande de dérogation mineure numéro 3000536470 – District de La Pointe-aux-Prairies. (1125270014)
CE12 1600 - 26 septembre 2012- Autoriser la compagnie Gestion Immotec inc. de procéder à des travaux de construction, sur une partie des lots 1 510 480, 1 510 481, 1 510 482, 1 510 et 1 510 555 du cadastre du Québec appartenant à la Ville de Montréal, avant que celle-ci soit officiellement propriétaire de ce terrain, sous réserve qu'elle obtienne les permis requis.(1124962009)

DESCRIPTION

Approuver le projet d'acte de vente par lequel la Ville de Montréal vend à Gestion Immotec inc. cinq (5) terrains désignés comme les lots 1 510 480, 1 510 481, 1 510 482, 1 510 488 et 1 510 555 du cadastre du Québec d'une superficie de 595,6 m², localisés du côté ouest de la 57^e Avenue, au nord de la 7^e Rue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, pour une somme de 45 000 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Le terrain vendu est identifié par un trait liséré sur les plans B et C ci-joints. La vente de ces lots permettra à l'entreprise de procéder à l'agrandissement de son usine. Seul le propriétaire actuel peut acquérir ces terrains à des fins d'assemblage, et ils ne sont d'aucune utilité pour la Ville.

JUSTIFICATION

Avec cet agrandissement, Gestion Immotec inc. investira 300 000 \$ dans ses équipements et plus de 100 000 \$ en recherche et développement. Soixante emplois seront maintenus et vingt seront créés. Cette vente ne comporte aucune obligation de construire ni de clause résolutoire s'y rattachant, compte tenu qu'il serait très difficilement applicable en cas de reprise des lots par la Ville, vu leur assemblage au lot principal. Compte tenu de la petite superficie des lots, et de la faible largeur du lot 1 510 555, une opération cadastrale de remise à leur état original serait difficilement acceptable par le rénovateur et ces lots deviendraient dérogatoires. Seul l'assemblage avec un riverain est viable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Ville percevra lors de la transaction de vente un montant correspondant à la juste valeur marchande de 45 000 \$, fourchette qui se situe entre 37 400 \$ et 41 600 \$.

Le produit de la vente sera comptabilisé au budget de fonctionnement de la Direction des stratégies et transactions immobilières aux comptes budgétaires suivants :

- Cession-Propriétés destinées à la revente- Arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles : Lots 1 510 480; 1 510 481 et 1 510 482 au montant de 40 117,50 \$.
- Cession-Autres actifs à long terme- Arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles : Lots 1 510 488 et 1 510 555 au montant de 4 882,50 \$.
- La valeur aux livres des lots 1 510 480; 1 510481 et 1 510 482 est de 3 686,15 \$.
- La valeur aux livres des lots 1 510 488 et 1 510 555 est de 0,00 \$.

Toutefois, étant donné que l'encadrement relatif au partage des revenus de vente n'est pas encore approuvé, les éventuelles règles de partage seront appliquées rétroactivement à la présente transaction.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette vente favorisera le développement économique et permettra à l'entreprise déjà implantée de s'agrandir et de créer des emplois. Tant que le requérant n'est pas propriétaire, il ne peut déposer une demande d'opération cadastrale visant l'assemblage de l'ensemble des lots en un seul lot. La dérogation mineure lui accorde un délai de 2 ans pour se conformer.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier décisionnel est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, notamment la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Sabin TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Sylvie BLAIS)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Robert COULOMBE)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (Diane NGUYEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ginette HÉBERT

Conseillère en immobilier

Tél : 514 872-8404

Télécop. : 514-872-8350

Denis Sauvé
Chef de section
Tél.: 514-872-2125

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ

Chef de section Transactions
en remplacement de Sylvie Desjardins
Chef de division Évaluation, transactions et services immobiliers

Tél : 514-872-2125

Télécop. : 514-872-8350

Date d'endos. : 2012-08-29

Dossier # :1124962010



Dossier # : 1121368017

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Évaluation_transactions et services immobiliers , Transactions et services immobiliers-2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte d'échange de terrains par lequel Hydro-Québec cède à la Ville le lot 1 155 851 du cadastre du Québec et par lequel la Ville cède à Hydro-Québec le lot 4 812 304 du cadastre du Québec, avec soulte en faveur de la Ville au montant de 6 465 956,90 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public toutes les parties du lot 4 812 304 du cadastre du Québec qui s'y trouvent (N/Réf. : 31H12-005-5376-01 et 31H12-005-5478-07).

Il est recommandé :

1. de fermer et de retirer du domaine public toutes les parties du lot 4 812 304 du cadastre du Québec qui s'y trouvent;
2. d'approuver un projet d'acte d'échange de terrains par lequel Hydro-Québec cède à la Ville le lot 1 155 851 du cadastre du Québec et par lequel la Ville cède à Hydro-Québec le lot 4 812 304 du cadastre du Québec, avec soulte en faveur de la Ville au montant de 6 465 956,90 \$, plus les taxes applicables, le tout aux termes et conditions prévus au projet d'acte;
3. d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2013-02-01 14:43

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies
et transactions immobilières

Dossier # :1121368017

IDENTIFICATION

Dossier # :1121368017

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Évaluation_transactions et services immobiliers , Transactions et services immobiliers-2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte d'échange de terrains par lequel Hydro-Québec cède à la Ville le lot 1 155 851 du cadastre du Québec et par lequel la Ville cède à Hydro-Québec le lot 4 812 304 du cadastre du Québec, avec soulte en faveur de la Ville au montant de 6 465 956,90 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public toutes les parties du lot 4 812 304 du cadastre du Québec qui s'y trouvent (N/Réf. : 31H12-005-5376-01 et 31H12-005-5478-07).

CONTENU

CONTEXTE

Afin de répondre aux besoins liés à la croissance de la demande et à la pérennité de ses installations dans le nord de la région métropolitaine de Montréal, au cours des prochaines décennies, Hydro-Québec a développé un plan global d'intervention regroupant plusieurs projets, notamment le projet d'ajout d'équipements et de réagencement de lignes de transport d'électricité au poste du Bout-de-l'Ile, situé près de l'avenue Armand-Chaput, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles. Une description de ce projet est annexée aux présentes dans les pièces jointes. La réalisation de ce projet exige qu'Hydro-Québec acquiert, aux fins d'assemblage, un terrain qui est la propriété de la Ville, adjacent à un terrain lui appartenant, où le poste du Bout-de-l'Ile est actuellement érigé. Ce terrain est identifié comme étant le lot 4 812 304 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal. Le 7 mars 2012, Hydro-Québec a présenté à la Ville une promesse d'achat à cet effet dont une copie est jointe au présent sommaire.

Considérant que ce terrain est situé en partie dans un milieu naturel d'intérêt, selon le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, ainsi que dans un milieu d'intérêt écologique qui comprend un petit milieu humide dans le plan concept de l'écoterritoire de la trame de l'Est, il a donc été requis, préalablement à la cession de ce terrain, de retirer toutes les parties de celui-ci de cet écoterritoire et de confirmer des mesures de compensation, notamment l'établissement d'une servitude de conservation. À cet effet, le ministère des Affaires municipales, Région et Occupation du territoire (MAMROT) a approuvé le retrait de toutes les parcelles de ce terrain de l'écoterritoire au mois de décembre 2011.

À noter que concurremment à la signature de l'acte d'échange qui fait l'objet du présent sommaire, des servitudes devront être créées ou rachetées, notamment l'établissement d'une servitude de conservation. Celles-ci sont plus amplement détaillées au paragraphe « Description » ci-dessous.

En échange de la cession de ce terrain par la Ville à Hydro-Québec, il a été convenu qu'Hydro-Québec cède à la Ville un terrain situé près de la 41^e avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, identifié comme étant le lot 1 155 851 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal. Ce terrain a fait l'objet d'un aménagement en parc public par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles. Cette cession permettra donc de régulariser le droit de propriété.

Cet échange est fait avec une soulte en faveur de la Ville au montant de 6 465 956,90 \$ et prévoit également d'autres modalités qui sont plus amplement détaillées dans la section « Description » du présent sommaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 0313 - 16 mars 2012 - Autoriser Hydro-Québec à débiter des travaux de réaménagement des lignes de transport d'électricité du poste du Bout-de-l'Île sur un terrain appartenant à la Ville de Montréal, situé du côté est de l'avenue Armand-Chaput, entre la voie ferrée et le boulevard Henri-Bourassa, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, constitué du lot 4 812 304 ou anciennement des lots ou d'une partie des lots 1 248 086, 1 248 104, 1 248 198, 1 248 199, 1 248 296, 1 248 376, 1 248 396 et 1 248 397 du cadastre du Québec, pour une durée d'au plus une année, à compter de la date de son approbation par le comité exécutif, et ce, aux conditions stipulées à la demande d'autorisation jointe au sommaire décisionnel;

Décret 51-2012 du gouvernement du Québec - 1^{er} février 2012 - Concernant la délivrance d'un certificat d'autorisation à Hydro-Québec pour le volet 1 du projet d'évolution du réseau de transport du nord-est de la région métropolitaine de Montréal;

CG11 0130 - 21 décembre 2011 - Adoption du règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) » (Écoterritoire trame verte de l'Est - parc industriel Armand-Chaput);

CG11 0088 - 28 mars 2011 - Avis de motion - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (Écoterritoire de la trame verte de l'Est - parc industriel Armand-Chaput);

CG07 0075 - 22 mars 2007 - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) pour le retrait de l'Écoterritoire de la trame verte de l'Est de la majeure partie du parc industriel Armand-Chaput.

DESCRIPTION

Afin de réaliser son projet d'ajout d'équipements et de réagencement de lignes de transport d'électricité du poste du Bout-de-l'Île, Hydro-Québec doit acquérir, aux fins d'assemblage, un terrain qui est la propriété de la Ville, adjacent à un terrain lui appartenant, où ce poste électrique est actuellement érigé. Ce terrain est identifié comme étant le lot 4 812 304 du cadastre du Québec. Les plans A, B, C et P montrant ce terrain sont dans les pièces jointes du présent sommaire, à l'annexe 2. Ce lot a été créé suite à une opération cadastrale complétée par la Ville et approuvée par Hydro-Québec. Le plan réalisé pour cette opération cadastrale de même qu'une description technique sont joints aux présentes, à l'annexe 3. À noter que lors de ces travaux, les arpenteurs-géomètres de la Ville ont constaté qu'au moment de la rénovation cadastrale, le rénovateur a identifié une petite partie du lot située au nord du terrain, à l'extrémité est, représentée par le n° 2703035 sur le plan, comme étant la propriété d'un tiers. Ce vice de titre est cependant connu par Hydro-Québec qui en fait son affaire personnelle. Hydro-Québec pourra éventuellement décider de régulariser son titre par une cession de droits de la part du propriétaire en titre de ladite parcelle ou ses ayants droit, ou encore obtenir un jugement en prescription acquisitive lorsque les délais de

prescription seront échus.

Dans le cadre de la réalisation de son projet, Hydro-Québec a dû s'entendre avec la Direction des grands parcs et du verdissement de la Ville relativement à des mesures de compensation considérant la perte de milieux naturels d'intérêt, dont le marais Armand-Chaput (marais aménagé) ainsi qu'un marécage arborescent qui seront détruits par Hydro-Québec. Un plan de compensations a donc été préparé par Hydro-Québec et approuvé par la Ville. Également, considérant que ce terrain est situé dans un écoterritoire, il ne peut être vendu à Hydro-Québec sans que le MAMROT n'accepte de reconnaître le Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal, ce qui fut réalisé à la fin du mois de décembre 2011.

De plus, le projet d'Hydro-Québec est sujet à l'approbation du ministère du Développement durable, Environnement, Faune et Parcs (MDDEFP). Suite à des audiences publiques réalisées par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) en 2011, où des représentants de la Ville ont fait des interventions pour expliquer leur appui au plan des compensations proposés par Hydro-Québec concernant la perte des milieux naturels d'intérêt sur le site Armand-Chaput, un décret a été adopté par le Gouvernement du Québec le 1^{er} février 2012 permettant au MDDEFP d'émettre un certificat d'autorisation en faveur d'Hydro-Québec requis pour la réalisation du projet.

Les mesures prévues au plan des compensations qui a été établi par Hydro-Québec et approuvé par la Ville afin de compenser pour la perte de milieux naturels d'intérêt sont répertoriées dans un sommaire décisionnel (dossier n° 1100783009) qui a été présenté au conseil d'agglomération et approuvé par ce dernier le 28 mars 2011 (résolution CG11 0088) et sont détaillées dans la section « Développement durable » du présent sommaire. L'acte d'échange qui fait l'objet du présent sommaire reproduira ces engagements pris par Hydro-Québec, lesquels sont détaillés dans un énoncé d'envergure complété par Hydro-Québec et approuvé par la Ville, tel que plus amplement décrit à la section « Développement durable » du présent sommaire, incluant notamment la publication d'une servitude de conservation au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal concurremment à la publication de l'acte d'échange qui fait l'objet du présent sommaire. Cette servitude sera valide pour une durée de 40 ans. À noter que la Ville a exigé une durée de 25 ans. Le plan initialement complété pour identifier les zones affectées par cette servitude de conservation est joint aux présentes, à l'annexe 4. À noter que ces zones ont été légèrement modifiées par Hydro-Québec. Ces modifications ne diminuent cependant pas la superficie minimale de terrain appartenant à Hydro-Québec qui est affectée par cette servitude.

Quant aux servitudes à établir ou à racheter lors de cet échange de terrains, en voici la liste :

- création d'une servitude en faveur de la Ville sur une partie du terrain qui sera cédée par la Ville à Hydro-Québec, étant donné qu'une conduite souterraine appartenant à la Ville y est installée en tréfonds; l'assiette concernée par cette servitude est présentée par un hachuré sur les plans B et C joints à l'annexe 2 des présentes montrant le terrain qui sera cédé par la Ville à Hydro-Québec, lesquels sont annexés en pièces jointes; les conditions de cette servitude ont été établies dans la promesse d'achat signée par Hydro-Québec et dont une copie est jointe au présent sommaire; à noter qu'advenant la reconstruction de cette conduite et considérant l'usage du terrain, Hydro-Québec sera le maître d'oeuvre des travaux selon les spécifications de la Ville et les travaux pourront être supervisés par la Ville;
- radiation par confusion de servitudes qui existent actuellement en faveur d'Hydro-Québec pour la présence d'équipements sur le terrain qui sera cédé par la Ville à Hydro-Québec, soit le lot 4 812 304 du cadastre du Québec, circonscription foncière

de Montréal; l'assiette concernée par ces servitudes est présentée par un ombragé gris sur les plans B et C joints à l'annexe 2 des présentes montrant le terrain qui sera cédé par la Ville à Hydro-Québec, lesquels sont annexés en pièces jointes;

- radiation d'une servitude existante en faveur d'Hydro-Québec sur un terrain qui appartient à la Ville, identifié comme étant une partie du lot 4 812 305 ainsi que les lots 1 248 235, 1 248 236, 1 248 373 et 1 248 375 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, lorsqu'Hydro-Québec aura terminé les travaux d'agrandissement du poste électrique du Bout-de-l'Ile et aura démantelé les lignes de transport d'électricité et retiré les équipements sur ce terrain, au plus tard le 1^{er} juillet 2017; l'assiette concernée par cette servitude est présentée par un hachuré aux plans B et C joints à l'annexe 6 des présentes montrant le terrain qui appartient à la Ville et qui est adjacent au terrain qui sera cédé par la Ville à Hydro-Québec, lesquels sont annexés en pièces jointes;

- création d'une servitude en faveur d'Hydro-Québec sur une partie d'un terrain qui appartient à la Ville, soit une partie du lot 4 812 305 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, lequel est adjacent au terrain qui sera cédé par la Ville à Hydro-Québec pour des lignes de transport d'électricité et des équipements connexes qui seront installés par Hydro-Québec; l'assiette concernée par cette servitude est présentée par un ombragé gris aux plans B et C joints à l'annexe 6 des présentes montrant le terrain qui appartient à la Ville et qui est adjacent au terrain qui sera cédé par la Ville à Hydro-Québec, lesquels sont annexés en pièces jointes de même que les conditions reliées à celle-ci;

- création d'une servitude de conservation en faveur de la Ville selon le plan de compensations établi par Hydro-Québec et approuvé par la Ville, considérant notamment la destruction par Hydro-Québec de milieux naturels, dont un marais et un marécage arborescents; une partie des plans montrant les terrains concernés par cette servitude de conservation sont joints à l'annexe 4 des présentes; à noter que la servitude de conservation affectera d'autres terrains situés près de l'Autoroute 40, lesquels feront l'objet d'une description technique à être complétée par Hydro-Québec, à ses frais, lorsque les lignes de transport d'électricité qui sont installées sur ces terrains auront été démantelées, soit plus tard le 1^{er} juillet 2017.

À noter que le terrain cédé par la Ville à Hydro-Québec est contaminé et que le coût de réhabilitation approuvé par la Ville s'élève à 134 750 \$.

En échange de la cession par la Ville à Hydro-Québec du terrain constitué du lot 4 812 304 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, Hydro-Québec cède à la Ville un terrain situé près de la 41^e avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, identifié comme étant le lot 1 155 851 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et ce, sans contrepartie considérant que les lignes de transport d'électricité et équipements installés sur le terrain appartenant à la Ville qui est adjacent au terrain que la Ville cède à Hydro-Québec seront démantelées au plus tard le 1^{er} juillet 2017 alors que la servitude en faveur d'Hydro-Québec sur ce terrain sera radiée concurremment à la signature de l'acte d'échange qui fait l'objet des présentes.

L'acquisition de ce terrain par la Ville permettra de confirmer un droit de propriété considérant que l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles a aménagé un parc public sur ce terrain. Cette cession est faite sans garantie de la part d'Hydro-Québec. Les plans A, B, C et P montrant ce terrain sont annexés dans les pièces jointes du présent sommaire, à l'annexe 5. À noter que l'acte d'échange prévoit qu'Hydro-Québec continue de maintenir et d'opérer des lignes de transport d'électricité sur ce terrain et ce, jusqu'au 1^{er} juillet 2017, au plus tard, et que par conséquent et pour des fins de sécurité

publique, la Ville ou ses ayants droit devra soumettre à Hydro-Québec, préalablement à sa réalisation, tout projet d'installation ou de modification d'infrastructure, Hydro-Québec devant cependant donner son accord sauf pour des motifs sérieux liés à la sécurité du public ou de ses employés ou à la sécurité du réseau électrique.

Enfin, l'acte d'échange prévoit également les engagements suivants qui seront assumés par Hydro-Québec :

- cession à la Ville à titre gratuit d'un terrain identifié comme étant une partie du lot 1 155 606 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour permettre de relier les 40^e et 41^e avenues, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, cette cession ayant été complétée par une opération cadastrale; Hydro-Québec cède ce terrain sans garantie et la Division de la planification et du suivi environnemental a confirmé que le terrain peut être acquis; à noter que l'acte d'échange prévoit qu'Hydro-Québec continue de maintenir et d'opérer des lignes de transport d'électricité sur ce terrain et ce, jusqu'au 1^{er} juillet 2017, au plus tard, et que par conséquent et pour des fins de sécurité publique, la Ville ou ses ayants droit devra soumettre à Hydro-Québec, préalablement à sa réalisation, tout projet d'installation ou de modification d'infrastructure, Hydro-Québec devant cependant donner son accord sauf pour des motifs sérieux liés à la sécurité du public ou de ses employés ou à la sécurité du réseau électrique;
- afin de satisfaire à l'une des mesures prévues au plan des compensations établi par Hydro-Québec et approuvé par la Ville relativement au volet environnemental, conclure, au moment opportun, un bail avec la Ville afin de louer le terrain requis pour aménager une piste cyclable par cette dernière, tel que plus amplement détaillée à la section « Développement durable » ci-après; les conditions de ce bail à long terme sont établies dans un document annexé aux présentes dans les pièces jointes.

JUSTIFICATION

Sans l'acquisition du terrain appartenant à la Ville (lot 4 812 304), Hydro-Québec ne pourrait réaliser son projet d'ajout d'équipements et de réagencement de lignes de transport d'électricité au poste du Bout-de-l'Île. La réalisation de ce projet permettra de répondre aux besoins liés à la croissance de la demande et à la pérennité de ses installations dans le nord de la région métropolitaine de Montréal au cours des prochaines décennies. Parallèlement, la cession par Hydro-Québec à la Ville de terrains situés dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles permettra de régulariser un droit de propriété concernant celui identifié comme étant le lot 1 155 851 du cadastre du Québec et de relier les 40^e et 41^e avenues relativement à une partie du lot 1 155 606 du cadastre du Québec.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Ville encaisse un montant de 6 465 956,90 \$, plus les taxes applicables, pour compléter la présente transaction d'échange. Le calcul de ce prix de vente est ventilé comme suit :

- Prix de vente du terrain qui est cédé par la Ville à Hydro-Québec (lot 4 812 304): 9 549 234,16 \$ (177 429,1 m² X 53,82 \$/m²)
- Moins une diminution du prix de vente pour la partie du terrain qui est un milieu humide : (1 188 180,00 \$) (27 600 m² X 43,05 \$/m²)
- Moins la valeur de servitudes en faveur d'Hydro-Québec, publiées sur le lot 4 812 304, qui seront radiées par confusion: (612 242,87 \$) (22 751,5 m² X 26,91 \$/m²)

- Moins la valeur de servitudes à radier en faveur d'Hydro-Québec publiées sur le lot 4 812 305 : (1 026 640,70 \$) (39 395,3 m² - 1 244,4 m² (superficie maintenue sous une nouvelle servitude) X 26,91 \$/m²)
- Moins la servitude à être créée en faveur de la Ville sur le lot cédé à Hydro-Québec (lot 4 812 304) : (121 463,67 \$) (4 513,7 m² X 26,91 \$/m²)
- Moins le coût de réhabilitation du terrain cédé par la Ville à Hydro-Québec (lot 4 812 304) : (134 750 \$)
- **MONTANT DE LA SOULTE EN FAVEUR DE LA VILLE: 6 465 956,90 \$.**

Le coût aux livres du lot cédé (lot 4 812 304) est de 2 148 630,10 \$.

Le prix de vente brut de 9 549 234,16 \$, soit 53,82 \$/m², négocié de gré à gré avec Hydro-Québec, correspond à la valeur marchande établie par la section de l'évaluation de la DSTI au mois de juillet 2011, soit entre 51,13 \$/m² (9 071 949,88 \$) et 56,51 \$/m² (10 026 518,44 \$), pour une superficie totale de 177 429,1 m². À noter que la valeur marchande de la partie du terrain qui se trouve dans un milieu humide se situe entre 10,23 \$/m² et 11,30 \$/m² pour une superficie de 27 600 m², ce qui diminue le prix de vente d'un montant de 1 188 180 \$. Enfin, la radiation de servitudes en faveur d'Hydro-Québec, la création d'une servitude en faveur de la Ville ainsi que les coûts de réhabilitation des sols du terrain affectent également le prix de vente, tel que plus amplement détaillé ci-avant.

La Ville a déjà encaissé la somme de 646 595,69 \$ versée par Hydro-Québec en acompte pour la transaction concernée. Le solde de la soulte, soit la somme 5 819 361,21 \$, sera remis par Hydro-Québec à la signature de l'acte d'échange.

Considérant qu'Hydro-Québec cède sans contreparties à la Ville le terrain identifié comme étant le lot 1 155 851 du cadastre du Québec, la Ville n'assume aucun paiement relativement aux taxes de vente.

Cet échange de terrains engendre une transaction de vente qui sera imputée au budget de fonctionnement de la Direction des stratégies et transactions immobilières.

Toutefois, étant donné que l'encadrement relatif au partage des revenus de vente n'est pas encore approuvé, les éventuelles règles de partage seront appliquées rétroactivement à la présente transaction.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Bien que ce projet d'agrandissement du poste du Bout-de-l'Ile affecte ce milieu naturel, la Direction des grands parcs et du verdissement de la Ville a convenu avec Hydro-Québec, lors de l'élaboration du plan de compensations, qu'Hydro-Québec s'engage à compenser la destruction de cette surface de milieux naturels d'intérêt en appliquant les mesures suivantes :

- 1) protéger par servitude de conservation publiée au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, pour une durée minimale de 25 ans, des bois terrestres de valeur écologique appartenant à Hydro-Québec et situés aux abords du poste du Bout-de-l'Ile et de l'Autoroute 40 (6,59 hectares); à noter que la durée de la servitude de conservation sera finalement de 40 ans;
- 2) compléter des aménagements écologiques dans l'emprise nord de transport d'électricité qui va du boulevard Maurice-Duplessis à la rivière des Prairies et assurer

le suivi de ces aménagements pour une durée minimale de 25 ans (surface de 23,04 hectares) conformément à un énoncé d'envergure réalisé par Hydro-Québec et approuvé par la Ville, une référence de cet énoncé étant intégrée au décret 51-2012 émis par le Gouvernement du Québec le 1^{er} février 2012 permettant à Hydro-Québec d'obtenir un certificat d'autorisation du MDDEFP;

3) renaturaliser, une fois la ligne de 735 kv démantelée (au plus tard le 1er juillet 2017), un tronçon d'emprise de transport d'électricité qui longe le côté sud de l'Autoroute 40, à la hauteur du poste du Bout-de-l'Ile (surface de 1,76 hectares) conformément à l'énoncé d'envergure décrit au paragraphe précédent;

4) inscrire toutes ces propriétés (parcelles et emprises) de milieux naturels dans le *Répertoire des milieux naturels protégés de l'agglomération de Montréal* (surface totale de 31,4 hectares);

5) mettre en place un programme de contrôle de l'herbe à poux sur les terrains concernés; et

6) autoriser la Ville à aménager une piste cyclable dans l'emprise actuelle d'Hydro-Québec qui traverse l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles à partir du fleuve Saint-Laurent, jusqu'à la piste cyclable à la hauteur de l'Autoroute 40, aux conditions établies dans le projet de bail annexé dans les pièces jointes.

Le coût des travaux requis pour respecter le plan des compensations pour la perte de milieux naturels d'intérêt sera entièrement à la charge d'Hydro-Québec. De plus, la cession du terrain concerné à Hydro-Québec se fera à la juste valeur marchande sans que ne soient déduits les frais reliés à la réalisation des travaux prévus dans le plan des compensations qu'assumera Hydro-Québec.

Le projet d'agrandissement du poste du Bout-de-l'Ile a été soumis à la procédure d'évaluation environnementale du gouvernement du Québec et a fait l'objet d'audiences publiques tenues par le BAPE (Bureau d'audiences publiques en environnement) en 2011. La Ville a été interpellée lors de ces audiences.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cet échange permettra à Hydro-Québec de compléter un agrandissement du poste du Bout-de-l'Ile afin d'assurer la pérennité de ses installations dans le nord de la région métropolitaine de Montréal au cours des prochaines décennies et à la Ville de régulariser le droit de propriété d'un terrain appartenant à Hydro-Québec qui a été aménagé en parc par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

· Signature et publication de l'acte d'échange, incluant une servitude de conservation, qui font l'objet du présent sommaire.

· Production des descriptions techniques par Hydro-Québec relativement à des parties des terrains qui sont concernés par la servitude de conservation situés près de l'Autoroute 40 après le démantèlement par Hydro-Québec des lignes de transport d'électricité et équipements installés sur ces terrains, les autres parties ayant été désignées dans l'acte d'échange traité par le présent sommaire.

· Signature d'un bail entre la Ville et Hydro-Québec, au moment opportun, relativement à un terrain appartenant à Hydro-Québec identifié comme étant principalement les lots 1 154 817, 1 154 818, 1 154 819, 1 154 852, 1 154 856, 1 154 857, 1 154 858, 1 155 593, 1 155 606, 1 155 613, 1 155 673 et 1 155 792 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin de permettre à la Ville d'aménager une piste cyclable et piétonne, le cas échéant.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville, notamment à la Politique de gestion contractuelle.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (Dominique BALLO)

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement (Daniel GROULX)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (David MARCAURELLE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Robert COULOMBE)

Avis favorable avec commentaires :
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Sylvie BLAIS)

Avis favorable avec commentaires :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Sabin TREMBLAY)

Avis favorable :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics (Yves GRAVEL)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des services regroupés aux arrondissements (Michel MEUNIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Suzie DESMARAIS

Conseillère en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Sylvie DESJARDINS

Chef de division

Tél : 514 872-6292

Tél : 514 872-5493

Télécop. : 514 872-8350

Télécop. : 514 872-8350

Denis SAUVÉ
Chef de section
Tél. : 514 872-2125
Télécop.: 514 872-8350

Date d'endos. : 2012-10-12

Dossier # :1121368017



Dossier # : 1131368001

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Évaluation_transactions et services immobiliers , Transactions et services immobiliers
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend de gré à gré à Développement Roccabella inc., aux fins d'assemblage, une partie d'une ruelle située entre les rues de la Montagne et Drummond, au sud du boulevard René-Lévesque Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 1 436 330 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du registre du domaine public le lot 5 172 156 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H05-005-7969-06

Il est recommandé :

1. de fermer et de retirer du registre du domaine public le lot 5 172 156 du cadastre du Québec;
2. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Développement Roccabella inc., aux fins d'assemblage, une partie d'une ruelle située entre les rues de la Montagne et Drummond, au sud du boulevard René-Lévesque Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, connue et désignée comme étant le lot 5 172 156 du cadastre du Québec, d'une superficie totale de 278 m², pour le prix de 1 436 330 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
3. d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé Michel NADEAU **Le** 2013-02-26 12:53
par

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies
et transactions immobilières

Dossier # :1131368001

IDENTIFICATION

Dossier # :1131368001

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Évaluation_transactions et services immobiliers , Transactions et services immobiliers
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend de gré à gré à Développement Roccabella inc., aux fins d'assemblage, une partie d'une ruelle située entre les rues de la Montagne et Drummond, au sud du boulevard René-Lévesque Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 1 436 330 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du registre du domaine public le lot 5 172 156 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H05-005-7969-06

CONTENU

CONTEXTE

La compagnie Développement Roccabella inc. (le « Promoteur ») est propriétaire de terrains vacants situés entre les rues de la Montagne et Drummond, au sud du boulevard René-Lévesque Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, soit les lots 1 851 391, 1 851 392 et 1 851 398 du cadastre du Québec. Le Promoteur requiert de la Ville de faire l'acquisition, aux fins d'assemblage, d'une partie d'une ruelle adjacente aux lots dont il est propriétaire, représentée par le lot 5 172 156 du cadastre du Québec (l'« Immeuble »), afin de lui permettre de construire un complexe résidentiel et commercial comprenant deux tours jumelles de 38 étages reliées entre elles par un basilaire à vocation commerciale ainsi qu'un garage de 4 niveaux souterrains. Le coût global du projet est évalué à environ 200 000 000 \$.

Le présent sommaire a pour but de faire approuver le projet d'acte de vente de l'Immeuble de la Ville au Promoteur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA12 240187 - 3 avril 2012 - Accorder, pour l'immeuble projeté sur le lot 1 851 391 des dérogations mineures relativement au pourcentage de la superficie des façades à l'alignement, sous les 60 % demandés, et à la hauteur minimale du basilaire qui est de 12,5 m plutôt que les 30 m requis et conformité avec le Règlement sur les dérogations mineures et en dérogation aux articles 10, 11 et 61 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie.

DESCRIPTION

Le Promoteur projette la construction de deux tours jumelles à vocation résidentielle et commerciale de 38 étages sur le boulevard René-Lévesque Ouest, dans l'arrondissement de

Ville-Marie, comprenant plus de 500 unités d'habitation ainsi qu'un garage de 4 niveaux souterrains. Le rez-de-chaussée sera destiné à des fins commerciales. Le projet du Promoteur est présenté sommairement dans un document annexé dans les pièces jointes du présent sommaire et a fait l'objet d'une demande d'autorisation auprès de l'arrondissement de Ville-Marie en vertu du Règlement sur les dérogations mineurs et du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie. Le Promoteur est notamment propriétaire des lots contigus à l'Immeuble, soit les lots 1 851 391, 1 851 392 et 1 851 398 du cadastre du Québec. Les lots qui appartiennent au Promoteur sont hachurés sur les plans B et C ci-joints, tandis que l'Immeuble est illustré par un ombragé sur les plans B et C et par un liséré rouge sur le plan P. La superficie de l'Immeuble qui sera cédé par la Ville au Promoteur est de 278 m².

Le Service de la prévention des incendies ne s'oppose pas à la fermeture et au retrait du domaine public de cette partie de ruelle.

De plus, il a été convenu que le Promoteur prenne fait et cause pour la Ville de la défendre et de la tenir indemne de toute réclamation en relation avec la fermeture et le retrait du domaine public du lot 5 172 156 du cadastre du Québec.

JUSTIFICATION

La Direction des stratégies et transactions immobilières recommande cette vente pour les motifs suivants :

- Le prix de vente de 1 436 330 \$, soit 5 166,65 \$/m², a été négocié de gré à gré avec le Promoteur et est conforme à la valeur marchande établie par la Section expertise et évaluation immobilières au mois d'avril 2012.
- Elle permet la réalisation d'un projet de développement important ainsi qu'une revitalisation de ce terrain situé dans l'arrondissement de Ville-Marie.
- Elle est appuyée par les intervenants municipaux de l'arrondissement de Ville-Marie.
- Le Service de protection des incendies n'a pas d'objection à la fermeture de cette ruelle.
- La vente est réalisée sans garantie et aux risques et périls du Promoteur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette transaction représente une entrée de fonds de 1 436 330 \$. Le Promoteur paiera le solde du prix de vente à la signature de l'acte de vente, soit la somme de 1 292 700 \$, considérant qu'il a déjà remis à la Ville une somme de 143 630 \$.

Le prix de vente de l'Immeuble, établi à 1 436 330 \$, soit 5 166,65 \$/m², a été négocié de gré à gré avec le Promoteur et respecte la valeur marchande confirmée par la section de l'évaluation de la DSTI au mois d'avril 2012, soit entre 4 413,20 \$/m² (1 226 870 \$) et 4 843,76 \$/m² (1 346 565 \$), pour une superficie totale de 278 m².

Cette vente est taxable et la responsabilité relative au paiement de la TPS et de la TVQ est supportée par le Promoteur.

La valeur aux livres pour fins comptables est nulle puisque l'Immeuble est inscrit dans le registre du domaine public.

Le produit de la vente sera comptabilisé au compte Cession - Autres actifs à long terme - Arrondissement de Ville-Marie du budget de fonctionnement de la Direction Stratégies et Transactions Immobilières.

Toutefois, étant donné que l'encadrement relatif au partage des revenus de vente n'est pas encore approuvé, les éventuelles règles de partage seront appliquées rétroactivement à la présente transaction.

La vente de cet Immeuble aura des retombées fiscales annuelles pour la Ville de plus de 4 000 000 \$ lorsque la construction des deux tours jumelles sera complétée.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La vente de cet Immeuble permettra la réalisation du projet du Promoteur, soit deux tours jumelles à vocation résidentielle et commerciale de 38 étages représentant une valeur totale d'environ 200 000 000 \$.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'acte de vente et transfert de l'Immeuble de la Ville au Promoteur à l'hiver 2013.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville, notamment à la Politique de gestion contractuelle.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Dominic DI PALMA)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Sylvain VILLENEUVE)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (Dominique BALLO)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Sylvie BLAIS)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction du budget (David MARCAURELLE)

Avis favorable :

Sécurité incendie de Montréal , Direction Gestion Stratégique_ressources humaines_financières et matérielles (Stéphane ROBITAILLE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction principale (Patrick FLUET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Suzie DESMARAIS

Conseillère en immobilier

Tél : 514 872-6292

Télécop. : 514 872-8350

Denis SAUVÉ
Chef de section
Tél. : 514 872-2125

ENDOSSÉ PAR

Sylvie DESJARDINS

Chef de division

Tél : 514 872-5493

Télécop. : 514 872-8350

Date d'endos. : 2013-01-24

Dossier # :1131368001



Dossier # : 1133381001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 245 000 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013-2015) / Approuver les projets de convention à cet effet

La Direction de la diversité sociale recommande au comité exécutif :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 166 050 \$ aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2013, pour le projet et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015);
2. d'approuver les sept projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Organisme	Projet	Montant
Action-Réinsertion	Carrefour d'insertion sociale	15 000 \$
Auberge communautaire Sud-Ouest	De la bouffe pour tous!	30 000 \$
C.A.C.T.U.S. Montréal	Groupe d'intervention alternative par les pairs - GIAP	25 000 \$
Plein Milieu	Médiation sociale - Plateau Mont-Royal	24 050 \$

Rue Action Prévention Jeunesse	L'Accès-Soir	25 000 \$
Sentier urbain	Nature et Agriculture urbaine par les femmes	12 000 \$
Spectre de rue inc.	TAPAJ	35 000 \$

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

et de recommander au conseil d'agglomération :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 78 950 \$, soit 35 825 \$ à Les YMCA du Québec, le programme Premier Arrêt pour la réalisation du projet « Premier Arrêt » et 43 125 \$ à Les YMCA du Québec, le programme Dialogue pour la réalisation du projet « NOMAD », pour l'année 2013, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015);
2. d'approuver les deux projets de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Natalie BIBEAU **Le** 2013-02-20 08:51

Signataire :

Natalie BIBEAU

Directrice
Qualité de vie , Direction de la diversité sociale

Dossier # :1133381001

IDENTIFICATION

Dossier # :1133381001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 245 000 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013-2015) / Approuver les projets de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

En 2009, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) ont signé une Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale d'une durée de trois ans. Le budget de cette Entente fut de 24 M\$, soit 7 M\$ pour 2009, 8 M\$ pour 2010 et 9 M\$ pour 2011. Un avenant prolongeant cette entente d'un an, au montant de 9 M\$, a été signé au début de l'année 2012. À l'automne 2012, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) ont signé une nouvelle entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité. Le ministère a octroyé à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M\$ sur deux ans (2013 - 2014 et 2014 - 2015), soit 9 M\$ par année.

Les projets financés doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- Les projets financés s'inscrivent dans les grandes politiques et orientations du gouvernement et doivent soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Les projets et interventions font l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils répondent aux objectifs des planifications stratégiques régionales, des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;
- Les initiatives, projets et interventions visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à

l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté;

- L'aide financière accordée ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à bonifier ces programmes;
- Les organismes admissibles à une aide financière sont les personnes morales et les organismes à but non lucratif;
- Les salaires doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0286 du 23 août 2012

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du fonds d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

CE12 1077 du 27 juin 2012

Accorder un soutien financier non récurrent de 43 125 \$ à Les YMCA du Québec pour la réalisation du projet « NOMAD Objectif : médiation, aide démunis », pour l'année 2012, dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, Ville – MESS (2009 – 2012)

CE12 0633 du 2 mai 2012

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 201 875 \$, soit 15 000 \$ à Action-Réinsertion, 30 000 \$ à Auberge communautaire Sud-Ouest, 25 000 \$ à C.A.C.T.U.S. Montréal, 35 825 \$ à Les YMCA du Québec, 24 050 \$ à Plein Milieu, 25 000 \$ à Rue Action Prévention Jeunesse, 12 000 \$ Sentier urbain, 35 000 \$ à Spectre de rue Inc., dans le cadre de l'Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (Objectif: médiation, aide démunis) 2009 - 2012

CG12 0016 du 26 janvier 2012

Approuver le projet d'avenant à l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre la Ville et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale la prolongeant d'un an pour une contribution financière du ministère de 9 M\$

CE11 0282 du 9 mars 2011

Accorder un soutien financier totalisant 201 875 \$, soit 15 000 \$ à Action-Réinsertion, 30 000 \$ à Auberge communautaire Sud-Ouest, 25 000 \$ à C.A.C.T.U.S. Montréal, 35 825 \$ à Les Y du Québec, 24 050 \$ à Plein Milieu, 25 000 \$ à Rue Action Prévention Jeunesse, 12 000 \$ Sentier urbain, 35 000 \$ à Spectre de rue inc., dans le cadre de l'Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale Ville - MESS (2009 - 2011)

CG10 0255 du 17 juin 2010

Approuver la proposition de répartition budgétaire des sommes résiduelles, pour les années 2010 et 2011 de l'Entente de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal 2009 - 2010

CE10 0572 du 21 avril 2010

Accorder un soutien financier totalisant 201 875 \$, dont 15 000 \$ à Action-Réinsertion, 30 000 \$ à Auberge communautaire Sud-Ouest, 25 000 \$ à C.A.C.T.U.S. Montréal, 35 825 \$ à Les Y du Québec, 24 050 \$ à Plein Milieu, 25 000 \$ à Rue Action Prévention (RAP) Jeunesse,

12 000 \$ Sentier urbain, 35 000 \$ à Spectre de rue inc., dans le cadre de l'Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale Ville - MESS (2009 - 2011)
CG09 0039 du 26 février 2009

Approuver le projet d'entente administrative entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal ayant pour but de convenir des modalités administratives en matière de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour lequel le ministre a confié à la Ville la gestion d'une enveloppe de 24 M\$ pour les années 2009 - 2010 - 2011

DESCRIPTION

Nom de l'organisme : Action-Réinsertion

Nom du projet : Carrefour d'insertion sociale

Le projet favorise un espace de dialogue et de rencontre entre les personnes en situation d'itinérance et les résidents de l'arrondissement de Ville-Marie sur les problématiques socio-urbaines et les enjeux de la cohabitation sociale. Il poursuit le développement des participants au programme de réinsertion et les implique dans la réflexion, l'organisation et la participation à différentes activités.

Montant : 15 000 \$

Nom de l'organisme : Auberge communautaire Sud-Ouest

Nom du projet : De la bouffe pour tous!

Ce projet vise la réinsertion des jeunes vulnérables en favorisant les acquis sociaux de base tels que la préparation et le partage des repas (socialisation), tout en fournissant des occasions d'intervention. Planification commune des menus et prise en charge accrue de la part des jeunes.

Montant : 30 000 \$

Nom de l'organisme : C.A.C.T.U.S. Montréal

Nom du projet : Groupe d'intervention alternative par les pairs – GIAP

Ce projet vise à consolider le travail de proximité auprès des jeunes marginalisés qui fréquentent l'arrondissement de Ville-Marie. Organiser *le Festival d'expression de la rue « pour et par des jeunes de la rue »* et encourager ces jeunes à participer aux différentes activités de la table de concertation du Faubourg Saint-Laurent.

Montant : 25 000 \$

Nom de l'organisme : LES YMCA DU QUÉBEC (Montréal, Centre-Ville - programme Premier Arrêt)

Nom du projet : Premier Arrêt – Réseautage dans la communauté et prévention de l'itinérance

Ce projet vise à augmenter la présence de travailleurs de rue au kiosque de la gare routière de Montréal afin d'informer, d'aider et d'orienter les personnes vulnérables et de réduire le recrutement et la sollicitation à des fins criminelles ainsi que produire un bulletin d'information et un outil de collecte de données sur les besoins des jeunes de 12 à 25 ans et sur les résultats des interventions menées auprès d'eux. Ce bulletin et ces outils servent également au projet NOMAD du programme Dialogue. La responsable de la coordination effectue aussi le suivi du projet NOMAD.

Montant : 35 825 \$

Nom de l'organisme : Les YMCA du Québec (Montréal, Centre-ville - programme Dialogue)

Nom du projet : NOMAD (Notre objectif : médiation, aide démunis)

Il y a deux volets à ce projet qui vise le même objet que le projet Premier Arrêt, mais dans un milieu plus commercial et conséquemment avec des moyens appropriés. Un premier volet consiste à offrir un soutien et un encadrement aux commerçants et agents de sécurité du centre-ville afin qu'ils soient mieux outillés dans leurs relations avec les personnes

itinérantes du secteur. Par exemple, un travailleur de rue pourra contacter au besoin les commerçants et agences de sécurité pour leur proposer des rencontres et des informations pertinentes favorisant une meilleure cohabitation. Le deuxième volet consiste à favoriser le partage des espaces publics et la cohabitation sociale. Il offre un service de médiation urbaine ainsi que des interventions visant à aider les personnes vulnérables aux mêmes fins que le projet Premier Arrêt.

Montant : 43 125 \$

Nom de l'organisme : Plein Milieu

Nom du projet : Médiation sociale – Plateau Mont-Royal

Ce projet vise à assurer la présence active et continue de travailleurs de rue sur le territoire de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, dans les organismes et dans les milieux de vie et de socialisation ainsi que répondre aux interrogations des résidants et des commerçants. Jouer un rôle de médiation afin d'assurer une cohabitation harmonieuse.

Montant : 24 050 \$

Nom de l'organisme : Rue Action Prévention Jeunesse (RAP Jeunesse)

Nom du projet : L'Accès-Soir

Ce projet vise à rejoindre, dans les secteurs défavorisés des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Saint-Laurent, les personnes aux prises avec diverses problématiques découlant de l'exclusion sociale afin de leur venir en aide et de les amener à fréquenter les ressources qui leur sont destinées. Une attention particulière sera portée aux jeunes des minorités ethnoculturelles qui n'utilisent pas les ressources existantes.

Montant : 25 000 \$

Nom de l'organisme : Sentier urbain

Nom du projet : Nature et Agriculture urbaine

Ce projet vise à soutenir la vie communautaire par des activités d'agriculture urbaine et de verdissement du milieu en suscitant la prise en charge du projet par la communauté, et ce, avec le concours de femmes et d'hommes marginalisés en démarche d'insertion socioprofessionnelle et de pères en démarche de stabilisation familiale.

Montant : 12 000 \$

Nom de l'organisme : Spectre de rue inc.

Nom du projet : TAPAJ

Ce projet vise à bonifier l'offre d'alternatives rémunératrices aux métiers de la rue destinée aux jeunes marginalisés inscrits dans une démarche de réinsertion sociale. Soutenir les jeunes de la rue qui désirent se stabiliser. Embellir des tronçons de rues et de ruelles situés dans les arrondissements de Ville-Marie et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve par la réalisation d'activités de nettoyage, d'horticulture et de peinture ainsi qu'améliorer les rapports entre les jeunes de la rue, les commerçants et les résidants – 140 participants en 2008.

Montant : 35 000 \$

JUSTIFICATION

Montréal est une destination attrayante pour les jeunes en provenance des régions et de l'extérieur du Québec. À ces visiteurs, dont le nombre augmente l'été venu, se joignent de jeunes Montréalais en rupture avec diverses institutions ou aux prises avec la précarité résidentielle, des problèmes d'alcoolisme et de dépendance aux drogues. Plusieurs jeunes sont particulièrement vulnérables du fait de leur faible niveau de scolarité, de leurs difficultés d'insertion socioprofessionnelle, de leur isolement, du manque de ressources et des problèmes de santé découlant de leur mode de vie précaire.

Les projets s'inscrivent dans les priorités d'intervention de l'Entente soit l'intervention sur les problématiques socio-urbaines, l'insertion sociale des clientèles vulnérables et l'insertion socioprofessionnelle des jeunes de 15 à 30 ans. Les critères de sélection étaient les connaissances des problématiques liées aux jeunes de la rue et la complémentarité des

mesures mises en place avec celles ayant trait aux domaines d'expertise des membres du comité de sélection. après analyse des résultats antérieurs et des présents projets, nous recommandons leur reconduction.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce soutien financier demeure non récurrent et le budget qui est alloué par l'Entente Ville - MESS demeure entièrement financé par le gouvernement du Québec (le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale). Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Le soutien financier que la Ville a accordé à ces organismes au cours des dernières années pour le même projet se résume comme suit :

Organisme	Montant accordé 2010	Montant accordé 2011	Montant accordé 2012	Soutien recommandé 2013	Projet	% soutien Ville-MESS par rapport au total projet
Auberge communautaire Sud-Ouest	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	De la bouffe pour tous!	35 %
Action-Réinsertion	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	Carrefour d'insertion sociale	7 %
C.A.C.T.U.S. Montréal	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	Groupe d'intervention alternative par les pairs - GIAP	14,6 %
Les YMCA du Québec (programme Dialogue)	N/A	N/A	43 125 \$	43 125 \$	NOMAD (Notre objectif : médiation, aide démunis)	100 %
Les YMCA du Québec (programme Premier arrêt)	35 825 \$	35 825 \$	35 825 \$	35 825 \$	Premier Arrêt - Réseautage dans la communauté et prévention de l'itinérance	23 %
Plein Milieu	24 050 \$	24 050 \$	24 050 \$	24 050 \$	Médiation sociale - Plateau Mont-Royal	45 %
Rue Action Prévention Jeunesse	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	L'Accès-Soir	74 %
Sentier urbain	12 000 \$	12 000 \$	12 000 \$	12 000 \$	Nature et Agriculture urbaine	58 %
Spectre de rue Inc.	35 000 \$	35 000 \$	35 000 \$	35 000 \$	TAPAJ	19 %

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans l'action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit: « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Amélioration des conditions de vie des jeunes de la rue et des personnes itinérantes et facilitation de la cohabitation entre les personnes marginalisées et les citoyens

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique (en pièce jointe).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mars 2013 présentation pour approbation du comité exécutif (sept dossiers)

Mars 2013 présentation au conseil municipal

Mars 2013 présentation pour approbation au conseil d'agglomération (deux dossiers)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Ghyslain WILSON)

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Direction de la diversité sociale (Mustapha TRARI)

Autre intervenant et sens de l'intervention**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jocelyne LEBRUN

Conseillère en développement communautaire

Tél : 514 872-9787

Télécop. : 514 872-9848

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD

Chef de division

Tél : 514 872-1274

Télécop. : 514 872-9848

Date d'endos. : 2013-02-18

Dossier # :1133381001

CE : 20.016

2013/03/13 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.017

2013/03/13 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.018

2013/03/13 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1136116002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement , Division Stratégies_programmes et politiques , Développement et partenariat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Projet :	-
Objet :	Mandater la Division du développement durable du Service de la qualité de vie pour être l'interlocuteur à la Ville de Montréal de l'agriculture urbaine et pour coordonner la mise en œuvre de différentes recommandations émanant du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal sur l'agriculture urbaine

Il est recommandé :

1. de mandater la Division du développement durable du Service de la qualité de vie pour être l'interlocuteur à la Ville de Montréal de l'agriculture urbaine et pour coordonner la mise en œuvre de différentes recommandations émanant du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal sur l'agriculture urbaine avec les directions mandatées et des intervenants extérieurs;
2. de mandater spécifiquement les Directions des grands parcs du verdissement, de la diversité sociale, d'Espace pour la vie, de l'urbanisme et du développement économique, des communications, des services regroupés aux arrondissements et du budget pour participer à la mise en oeuvre des recommandations selon leurs compétences respectives.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2013-02-26 18:55

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice principale
Qualité de vie , Direction

Dossier # :1136116002

IDENTIFICATION
Dossier # :1136116002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement , Division Stratégies_programmes et politiques , Développement et partenariat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Projet :	-
Objet :	Mandater la Division du développement durable du Service de la qualité de vie pour être l'interlocuteur à la Ville de Montréal de l'agriculture urbaine et pour coordonner la mise en œuvre de différentes recommandations émanant du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal sur l'agriculture urbaine

CONTENU
CONTEXTE

L'agriculture urbaine occupe une place importante à Montréal et procure de nombreux bénéfices sur les plans environnemental, social et économique ainsi que sur le plan de la santé. La Ville de Montréal reconnaît l'importance et les bienfaits de l'agriculture urbaine et souhaite son développement. Elle a pris plusieurs engagements à cet égard et est impliquée dans de nombreux projets (jardins communautaires et jardins collectifs, services-conseil et lieux de démonstration du Jardin botanique, conseils horticoles dans les arrondissements, etc.).

En vertu du droit d'initiative et conformément aux dispositions de l'annexe B du Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités, une vingtaine d'organismes regroupés dans le Groupe de travail en agriculture urbaine (GTAU) a déposé une pétition le 15 novembre 2011 à la Direction du greffe de la Ville de Montréal demandant que la Ville tienne une consultation publique sur « l'état de l'agriculture urbaine à Montréal ». Le comité exécutif a mandaté l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour tenir cette consultation et a mandaté la Direction générale pour confier à la Direction des grands parcs et du verdissement la responsabilité d'agir à titre d'unité administrative responsable (CE11 2099). L'OCPM a organisé différentes activités de consultation d'avril à juin 2012. L'OCPM a reçu 103 mémoires, dont 53 ont fait l'objet d'une présentation orale, et a entendu trois présentations verbales sans dépôt de mémoire. Le rapport de l'OCPM a été rendu public le 17 octobre 2012 et déposé au conseil municipal le 17 décembre 2012.

Dans son rapport, l'OCPM énonce plus d'une vingtaine de recommandations. La mise en œuvre de l'ensemble des recommandations fait appel à une diversité d'interlocuteurs municipaux et extérieurs à la Ville. Elle renvoie à une diversité d'enjeux (information, coordination, financement, planification, réglementation, communication, gestion, etc.).

La Ville de Montréal poursuit ses actions en agriculture urbaine et s'implique dans de nouvelles initiatives. Elle a enclenché, à l'automne 2012, une démarche de planification visant l'élaboration du Plan de développement de la zone agricole (PDZA), ceci en concordance avec le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) (CG12 0345). Par le biais de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, la Ville de Montréal et ses arrondissements soutiennent de nombreuses initiatives reliées à la sécurité alimentaire (CG12 0286). Parmi celles-ci, plusieurs projets ont utilisé les jardins collectifs, les jardins communautaires et d'autres lieux propices à l'agriculture urbaine pour favoriser l'inclusion sociale et économique des personnes défavorisées. Par ailleurs, la Ville participe à la démarche pilotée par la Conférence régionale des élus (CRÉ) de Montréal pour élaborer un Plan de développement d'un système alimentaire durable et équitable de la collectivité montréalaise qui devrait être entériné d'ici la fin 2013.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 1054 – 17 décembre 2012 – Déposer le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur l'état de l'agriculture urbaine à Montréal.

CG12 0345 – 27 septembre 2012 – Approuver le projet de convention entre la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et la Ville de Montréal dans le cadre de l'élaboration du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) et le versement par la CMM d'un soutien financier de 25 000\$.

CG12 0286 – 23 août 2012 – Approuver un projet d'entente administrative par lequel le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) octroie à la Ville une contribution financière de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, pour le financement de l'Alliance pour la solidarité.

CE11 2099 – 14 décembre 2011 – Mandater l'Office de consultation publique de Montréal pour tenir une consultation publique sur l'état de l'agriculture urbaine et mandater la Direction générale de confier à la Direction des grands parcs et du verdissement la responsabilité d'agir à titre d'unité administrative responsable dans le présent dossier.

CE11 1159 – 3 août 2011 – Prendre connaissance du projet de pétition aux fins de demander une consultation publique et prendre connaissance de la réponse transmise par le greffier de la Ville le 8 juillet 2011.

DESCRIPTION

Par ce sommaire décisionnel, il est recommandé que la Division du développement durable du Service de la qualité de vie devienne l'interlocuteur à la Ville de l'agriculture urbaine et que celle-ci coordonne la mise en œuvre de différentes recommandations de l'OCPM avec la collaboration des Directions des grands parcs du verdissement, de la diversité sociale, d'Espace pour la vie, de l'urbanisme et du développement économique, des communications, des services regroupés aux arrondissements et du budget.

La Division du développement durable assurera un mandat de :

- coordination interne à la Ville (services corporatifs et arrondissements);
- coordination avec les intervenants extérieurs.

Pour ce faire, des comités de suivi seront mis sur pied avec les intervenants concernés par l'agriculture urbaine.

Pour l'année 2013, la priorité est mise sur les enjeux suivants :

- information et communication ;
- planification et réglementation ;
- mise en valeur de la zone agricole permanente ;
- biodiversité, verdissement, trame verte et bleue ;
- arrimage avec la démarche de la CRÉ d'élaboration d'un Plan de développement d'un système alimentaire durable et équitable de la collectivité montréalaise.

En 2014, les thèmes du financement et des jardins communautaires seront abordés avec les arrondissements. Les actions mises en œuvre et celles qui seront initiées en 2013 et 2014 sont présentées dans le tableau en pièce jointe.

JUSTIFICATION

L'agriculture urbaine renvoie à une diversité d'acteurs et de compétences. La Division du développement durable possède une importante expérience de coordination au sein de la Ville et dans le cadre du réseau de partenaires du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise. Elle mettra à profit son expertise pour favoriser le développement de l'agriculture urbaine à Montréal. Les arrondissements, les services centraux de la Ville et les sociétés paramunicipales sont impliqués et devront poursuivre leurs mandats, tout en tenant compte des recommandations de la Commission.

Les unités administratives suivantes seront impliquées selon les enjeux identifiés ci-dessous:

	Service de la qualité de vie				Service de la mise en valeur du territoire	Service du capital humain et des communications	Service de concertation des arrondissements et des ressources matérielles et l'ensemble des arrondissements	Service des finances
	Division Développement durable	Division des grands parcs et du verdissement	Direction de la diversité sociale	Espace pour la vie				
Information et communication	X			X		X	X	
Planification et réglementation	X	X			X		X	
Mise en valeur de la zone agricole permanente	X	X			X			
Biodiversité, verdissement, trame verte et bleue	X	X		X	X			
Arrimage avec la démarche de la CRÉ	X		X					
Financement	X		X		X		X	X
Jardins communautaires	X		X				X	

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La coordination du dossier de l'agriculture urbaine sera faite à même le budget de fonctionnement de la Division du développement durable.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement de l'agriculture urbaine s'inscrit dans les principes de développement durable en apportant des bénéfices sur les plans social (intégration sociale, solidarité) environnemental (biodiversité, paysages, verdissement) et économique (emplois et sécurité alimentaire).

Le présent dossier est en lien avec l'action 15 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 intitulée "Contribuer au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur", où la Ville s'engage, "en lien avec la Stratégie de biodiversité et de verdissement, et en collaboration avec les différentes instances, à développer des approches novatrices et des programmes en matière d'agriculture urbaine."

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'impact principal de ce dossier est de reconnaître pour la Ville l'importance de l'agriculture urbaine et d'encourager le développement des pratiques. Cette orientation constitue une consolidation des choix de Montréal en faveur du développement durable et d'une meilleure qualité de vie.

Par ailleurs, la Division du développement durable allouera des ressources au dossier de l'agriculture urbaine. Cela fait en sorte que trois engagements prévus au Plan corporatif de développement durable, adopté en novembre 2010, seront reportés :

- L'intégration du développement durable à l'évaluation de la performance du personnel cadre;
- L'intégration du développement durable au développement des capacités (Formation des cadres);
- L'intégration du développement durable à la gestion des activités (Création d'un fonds en développement durable).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est en cours d'élaboration en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mise en place de la coordination interne : Mars 2013

- Rencontre avec des représentants du Groupe de travail en agriculture urbaine (GTAU) et d'autres intervenants : Printemps 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Direction de la diversité sociale (Patrice ALLARD)

Avis favorable avec commentaires :
Capital humain et des communications , Direction des communications (Caroline SPANDONIDE)

Avis favorable avec commentaires :
Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique (Sylvia-Anne DUPLANTIE)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (David MARCAURELLE)

Avis favorable :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction (Serge LAMONTAGNE)

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Espace pour la vie (Lucie PAQUIN)

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Direction (Monique CÔTÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sabine COURCIER
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Mario CICIOLI
Directeur des grands parcs et du verdissement et du bureau

du Mont-Royal

Tél : 514 872-4524

Télécop. : 514 872-1416

Tél : 514-872-1457

Télécop. : 514-872-9818

Date d'endos. : 2013-02-14

Dossier # :1136116002



Dossier # : 1130352002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Espace pour la vie , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Autoriser la réception d'une subvention de 32 000 \$ de la Conférence régionale des élus (CRÉ), attribuée à la Ville dans le cadre de sa campagne "Verdir" pour la réalisation du programme "Jardins Espace pour la vie" et autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant / Approuver un projet de convention à cet effet ».

Espace pour la vie recommande au comité exécutif :

1. d'autoriser la réception d'une subvention de 32 000\$ provenant de la Conférence régionale des élus de Montréal;
2. d'approuver un projet de convention entre cet organisme et la Ville de Montréal, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant et d'autoriser Espace pour la vie à affecter ledit montant de 32 000\$ pour la réalisation du programme des "Jardins Espace pour la vie";
4. d'imputer cette dépense et ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2013-03-05 11:21

Signataire : Charles-Mathieu BRUNELLE

Directeur
Qualité de vie , Espace pour la vie

Dossier # :1130352002

IDENTIFICATION

Dossier # :1130352002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Espace pour la vie , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Autoriser la réception d'une subvention de 32 000 \$ de la Conférence régionale des élus (CRÉ), attribuée à la Ville dans le cadre de sa campagne "Verdir" pour la réalisation du programme "Jardins Espace pour la vie" et autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant / Approuver un projet de convention à cet effet ».

CONTENU

CONTEXTE

Dans sa volonté de rapprocher l'humain de la nature, Espace pour la vie souhaite développer un nouveau programme de jardinage écologique qui reconnaît les bonnes pratiques de jardinage des citoyens et qui les encourage à créer un espace de biodiversité chez eux, dans leur jardin. Baptisé "Jardins Espace pour la vie", ce programme de participation citoyenne invite les montréalais à créer chez eux des jardins de biodiversité avec des thèmes liés aux institutions d'Espace pour la vie (Jardin à papillons; jardin d'oiseaux; jardin nature...).

Le programme contribuera ainsi à la protection et à l'augmentation de la biodiversité urbaine à Montréal, permettra la création d'un réseau de citoyens créateurs, promoteurs et protecteurs de la biodiversité sur l'Île de Montréal, bonifiera le réseau de corridors verts de biodiversité, mettra en valeur les espèces indigènes et sensibilisera les citoyens à l'impact des espèces envahissantes.

Les grandes lignes du programme, de même que ses objectifs et le résultats attendus, sont détaillées dans le document en pièce jointe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel vise à autoriser la réception d'une subvention de 32 000\$ provenant de la Conférence régionale des élus de Montréal afin de financer une partie de la réalisation du programme "Jardins Espace pour la vie".

Cette subvention permettra de financer les outils de communication et de diffusion (dépliants; graphisme; développement web; traduction; affiches...) liés au programme.

JUSTIFICATION

La mission d'Espace pour la vie est d'accompagner l'humain pour mieux vivre la nature. En invitant les citoyens à créer et à entretenir des espaces de biodiversité chez eux et en leur offrant les outils pour le faire, Espace pour la vie permet aux citoyens de se rapprocher de la nature. Ce programme permettra également un rapprochement entre les citoyens et Espace pour la vie en mettant en valeur les services, les activités et l'expertise de chacun de ses institutions.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le programme "Jardins Espace pour la vie" sera financé à hauteur de 32 000\$ par la subvention de la CRÉ dans le cadre de son programme "Verdir". Ces crédits ne figurant pas au budget de fonctionnement d'Espace pour la vie, le présent dossier décisionnel vise également à accroître celui-ci du montant de la subvention.

Les dépenses totales pour le projet se déclinent comme suit:

Dépenses prévisionnelles	
Chargé de projet	35 000 \$
Développement web	20 000 \$
Graphisme	3 000 \$
Traduction	1 000 \$
Cartes-semences promotionnelles	5 500 \$
Dépliants d'information	3 800 \$
Panneaux d'interprétation pour jardins thématiques	1 700 \$
Journée Jardins ouverts (Avec les Éco-Quartiers)	5 000 \$
Total 2013	75 000 \$

La Ville de Montréal complétera le financement à hauteur de 43 000\$, dont 25 000\$ proviennent de l'entente Imaginer - réaliser Montréal 2025 avec le gouvernement du Québec. Ces crédits sont prévus au budget de fonctionnement d'Espace pour la vie.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce programme répond à l'objectif suivant du plan de développement durable de la collectivité montréalaise
Améliorer les infrastructures vertes à Montréal en faisant passer la canopée de 20 à 25% d'ici 2025 par rapport à 2007.

- Infrastructures vertes
- Diffusion d'information relative à la biodiversité
- Renforcer la gestion écologique des espaces verts

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La subvention doit absolument être versée avant le 31 mars 2013, soit avant la fin de l'année financière de la CRÉ.

Par ailleurs, le programme "Jardins Espace pour la vie" contribuera à:

- accroître le rayonnement d'Espace pour la vie et de la Ville de Montréal;
- mobiliser les citoyens en faveur de la biodiversité, leur permettant de contribuer ainsi à un mouvement planétaire;

- augmenter la biodiversité sur le territoire de l'île de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le projet des *Jardins Espace pour la vie* cible principalement les citoyens résidants de l'île de Montréal. Le recrutement des participants se fera par l'intermédiaire d'événements populaires à saveur environnementale comme le rendez-vous horticole, de l'infolettre d'Espace pour la vie, de la patrouille verte du Regroupement des éco-quartiers (REQ), par les réseaux sociaux, le site web d'Espace pour la vie et la publicité traditionnelle (affiches et dépliants).

Un plan de communications est présentement en préparation en vue du dévoilement du programme des "Jardins Espace pour la vie".

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Résultat attendu	Moyens pour atteindre ce résultat	Échéancier	Organisme(s) responsable(s)
Recrutement des participants	Développement et mise en œuvre Campagne de communication Base de données du programme Monarques sans Frontières Divers incitatifs et avantages tarifaires	printemps 2013	Espace pour la vie Regroupement des Éco-Quartier CRÉ
Création de nouveaux lieux de biodiversité urbaine	Adhésion des citoyens Recensement des lieux de biodiversité Création d'une carte interactive	Progressif sur toute la durée du programme	Espace pour la vie
Création d'un réseau de jardiniers	Création d'un forum d'échange en ligne	Progressif sur toute la durée du programme	Espace pour la vie
Changement dans les comportements de jardinage	Activités et formation sur l'horticulture et le jardinage écologique Certification des jardins	Progressif sur toute la durée du programme	Espace pour la vie Regroupement des Éco-Quartier CRÉ

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière, Direction des affaires civiles (Danielle OUMMET)

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie, Espace pour la vie (François COURCHESNE)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction du budget (Daniela TANASE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ronald JEAN-GILLES

CONSEILLER EN PLANIFICATION
DÉVELOPPEMENT DURABLE

Tél : 514-868-3052

Télécop. : 514-8721455

ENDOSSÉ PAR

Charles-Mathieu BRUNELLE

Directeur

Tél : 514 872-1450

Télécop. : 514 872-1455

Date d'endos. : 2013-02-21

Dossier # :1130352002



Dossier # : 1133710001

Unité administrative responsable :	Société d'habitation et de développement de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal à aliéner les actifs immobiliers acquis et à acquérir dans le cadre de son programme Accès Condos et à signer tout document et acte de vente requis pour les transactions

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal à aliéner les actifs immobiliers acquis et à acquérir dans le cadre de son programme Accès Condos et à signer tout document et acte de vente requis pour les transactions.

Signé par Johanne GOULET **Le** 2013-02-11 15:33

Signataire : Johanne GOULET

Directrice générale
Société d'habitation et de développement de Montréal , Direction

Dossier # :1133710001

IDENTIFICATION

Dossier # :1133710001

Unité administrative responsable :	Société d'habitation et de développement de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal à aliéner les actifs immobiliers acquis et à acquérir dans le cadre de son programme Accès Condos et à signer tout document et acte de vente requis pour les transactions

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de sa mission, la Société d'habitation et de développement de Montréal (ci-après la SHDM) contribue au développement économique et social de la Ville de Montréal par la mise en valeur d'actifs immobiliers. Plus spécifiquement, la SHDM contribue à l'atteinte de certains objectifs municipaux quant au développement de zones urbaines déstructurées ainsi qu'à l'augmentation de l'offre de logements et de copropriétés abordables pour répondre aux besoins des citoyens et retenir les familles sur son territoire. Pour bien cerner son intervention et initier la revitalisation de certains quartiers, la SHDM a développé et gère depuis 2005 le programme Accès Condos. Ce programme repose sur quelques principes simples et novateurs :

- Les projets sont construits par des promoteurs-entrepreneurs privés et offerts à la SHDM à un coût forfaitaire global, sans possibilité d'extra (clés en main). Cette offre fait l'objet d'une entente formelle de partenariat. Pour l'institution financière du promoteur-entrepreneur, cette entente limite grandement les risques, les frais de financement intérimaire et les coûts de détention du terrain. Ceci contribue par le fait même à réduire les coûts du projet;
- Parallèlement à la construction du projet, le promoteur, en collaboration avec la SHDM, procède à la mise en marché des unités. Ces unités sont vendues à des prix abordables qui tiennent compte du fait que les projets sont situés en milieu moins recherché ou comportent certaines limites ou lacunes, qu'il n'y a aucune possibilité de personnalisation des unités ni de choix de matériaux de finition et que le coût forfaitaire de base payé au promoteur est réduit en conséquence;
- Pour faciliter l'accession à la propriété, la SHDM offre un crédit d'achat équivalent à 10 % du prix de vente, remboursable seulement lors de la location ou de la revente de l'unité, réduisant à seulement 1 000 \$ le dépôt requis de l'acheteur;
- Vingt-deux mois après le parachèvement des travaux, la SHDM achète toutes les unités d'habitation ou de stationnement non vendues au prix convenu à l'entente.

Par ailleurs, conformément à ses lettres patentes adoptées en 2010, la SHDM doit soumettre, pour autorisation au comité exécutif :

- Tout projet de mise en valeur d'actifs immobiliers ou toute entente de partenariat ou d'association en vue de la réalisation d'un tel projet, dans lesquels la participation financière de la SHDM est de 1 000 000 \$ ou plus;
- Tout projet d'acquisition, de construction, de rénovation et de restauration d'immeubles sauf si l'exercice de ces pouvoirs se fait dans le cadre de projets de mise en valeur d'actifs immobiliers déjà approuvés par le comité exécutif ou si la participation financière de la SHDM est inférieure à 1 000 000 \$;
- Tout projet d'aliénation de droits détenus dans un immeuble.

Or, tel que décrit précédemment, dans le cadre du programme Accès Condos, la SHDM signe des ententes avec des entrepreneurs-promoteurs pour la mise en valeur d'actifs immobiliers et elle peut être appelée à acquérir des immeubles invendus (unité de copropriété ou stationnement). À la suite de ces acquisitions, la SHDM est appelée à louer ou à revendre éventuellement ces immeubles. De plus, la SHDM accordant un crédit d'achat de 10 % aux acheteurs d'unités de condominium, le remboursement de ce crédit d'achat est garanti par une hypothèque de deuxième rang. La SHDM peut donc être appelée à exercer des actions hypothécaires.

Par conséquent, depuis 2010, la SHDM soumet au comité exécutif de la Ville, pour autorisation, chacun des projets pour lesquels elle signe une entente Accès Condos.

La Société requiert maintenant les autorisations pour disposer des actifs accumulés dans le programme Accès Condos pour toutes les ententes convenues depuis 2005 ainsi qu'à signer tout document et acte de vente requis pour les transactions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- Recommandation CGI-2012-40 du comité de gestion des investissements de la SHDM du 11 décembre 2012;
- Résolution 12-123 adoptée par le conseil d'administration de la SHDM du 18 décembre 2012;
- CE12 0552 – 18 avril 2012 - d'autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal à signer une entente avec le Groupe TEQ -- Entreprise de construction TEQ inc, pour la réalisation d'unités résidentielles sur un terrain situé entre la 1^{ère} Avenue et la rue George V dans l'arrondissement de Lachine dans le cadre de son programme Accès Condos et selon les modalités décrites au sommaire.
- CE 12 0090 - 25 janvier 2012 - d'autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal à signer une entente avec construction Frank Catania et Associés pour la réalisation d'unités résidentielles - Phase IV dans le cadre de son programme Accès Condos et selon les modalités décrites au programme.
- CE11 1216 – 10 août 2011 – 1. d'autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal à signer une entente avec le Groupe Maxera - Les Constructions Maxera Inc. pour la réalisation d'unités résidentielles, sur un terrain situé au coin des boulevards Pie-IX et Industriel dans l'arrondissement de Montréal-Nord, dans le cadre de son programme Accès Condos et selon les modalités décrites au sommaire;
- CE11 0327 – 16 mars 2011 – d'autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal à signer une entente avec 125 Chabanel Holdings inc. pour la réalisation d'un projet dans l'immeuble du 125, rue Chabanel Ouest, situé dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre de son programme Accès Condos.
- CE11 0143 – 9 février 2011 – d'autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) à signer une entente avec 9195-3745 Québec inc. dans le cadre de son programme Accès Condos, selon les modalités

décrites au dossier décisionnel.

- CE11 0113 – 2 février 2011 – d'autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal à signer une entente avec le Groupe Dargis (9211-2614 Québec inc.) pour la réalisation d'unités résidentielles dans le cadre de son programme Accès Condos.
- CE10 2026 – 15 décembre 2010 - d'autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal à signer une entente avec Construction Frank Catania & Associés pour la réalisation d'unités résidentielles de la phase III du site Contrecoeur, prévue à l'entente initiale, dans le cadre de son programme Accès Condos et selon les modalités décrites au sommaire.
- CE10 1484 – 15 décembre 2010 – d'autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal à signer une entente avec MERLIN-EBC S.E.N.C. dans le cadre de son programme Accès Condos et selon les modalités décrites au dossier décisionnel.

DESCRIPTION

La SHDM souhaite disposer d'actifs qu'elle a acquis suite à l'application d'obligations qu'elle doit honorer dans les ententes qu'elle a signées au cours des dernières années avec plusieurs entrepreneurs ou promoteurs dans le cadre du programme Accès Condos. L'inventaire d'actifs est composé d'unités de stationnement qui n'ont pas trouvé preneur dans les délais prévus et que la SHDM a dû acheter à la fin de la période maximale de vingt-deux mois après l'achèvement des travaux. Avec les reventes des unités d'habitation dans le temps à des deuxièmes acheteurs, la vente des places de stationnement prendra un second souffle et permettra la récupération de fonds immobilisés. Le programme connaissant un grand succès, il n'y a pas d'unités d'habitation à revendre à l'exception du projet Square Cartier. En effet, comme l'entrepreneur a fait faillite, la seule unité invendue a été saisie par le syndic de faillite et reprise récemment par la SHDM suite à un jugement de la Cour Supérieure. La SHDM souhaite revendre l'unité en question ainsi que deux stationnements.

Cette autorisation permet à la SHDM de disposer des actifs découlant de toutes les ententes signées de 2005 à 2010 en tant qu'organisme sans but lucratif ainsi que ceux découlant des ententes présentées au comité exécutif de 2010 à aujourd'hui, en vertu des nouvelles lettres patentes.

La SHDM souhaite donc disposer :

- des actifs suivants dans le cadre des ententes convenues avant 2010 :
 - o 14 stationnements au projet La Confiserie
 - o 11 stationnements au projet Novello I et II
 - o 11 stationnements au projet Phoenix
 - o 2 stationnements au projet Square Cartier
 - o 1 copropriété au projet Square Cartier
 - o 2 copropriétés au projet Cité l'Acadie I et II potentiellement si elles demeurent invendues en juin 2013.
- d'actifs futurs (stationnements et unités de copropriété) qui pourraient être acquis selon les termes des ententes signées et approuvées par le comité exécutif depuis 2010 dans les projets suivants :
 - o Le Verso I et II
 - o Faubourg Contrecoeur III
 - o Faubourg Contrecoeur IV
 - o La Fabrique 125
 - o BUL
 - o Le MN I et Le MN II
 - o Alinéa

- o VIA3.
- Un tableau récapitulatif de la situation de chacun de ces projets est présenté en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Conformément à l'article 4 g) des lettres patentes de la SHDM, pour l'aliénation de droits dans des immeubles dont la propriété appartient à la SHDM, il faut obtenir l'autorisation du comité exécutif pour disposer des actifs du programme Accès Condos accumulés lors des dernières années pour l'ensemble des ententes convenues et en vigueur et ce, afin de ne pas vicier les titres de propriété.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La disposition des actifs permettra à la SHDM de récupérer des fonds qui ont été immobilisés au moment du financement et de l'achat des unités invendues et de cesser de payer les frais de rétention (frais de copropriété, intérêts et taxes).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Rappelons que les investissements et la mise en valeur des actifs sont encadrés par les règles établies dans la politique de gestion contractuelle de la SHDM et celles du programme Accès Condos et font suite à des appels de propositions publics. Les projets suivent donc un processus transparent et intègre, de l'étape de planification à celle de la clôture des travaux de construction et de la finalisation des transactions. Jusqu'à présent, le succès du programme est incontestable :

- La SHDM a conclu 26 ententes avec 16 entrepreneurs différents :
 - o Plus de 3 000 unités ont été construites depuis 2005.
 - o De plus, 620 unités additionnelles sont en voie de réalisation pour 2013.

L'autorisation du comité exécutif permettra à la SHDM de disposer des actifs immobiliers achetés dans le cadre des ententes du programme Accès Condos.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune requise puisqu'il s'agit de délégations internes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Non applicable

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux lettres patentes, à la politique de gestion contractuelle de la SHDM et aux encadrements du programme Accès Condos.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Patrick - Ext PRETTY

Coordonnateur de projet au développement
immobilier de la SHDM

Tél : 514-380-2135

Télocop. : 514-380-2104

ENDOSSÉ PAR

Johanne - Ext MALLETTTE

Directrice du développement immobilier

Tél : 514-380-2137

Télocop. : 514-380-2104

Date d'endos. : 2013-02-07

Dossier # :1133710001



Dossier # : 1111681004

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 1 158 581,51 \$, toutes taxes incluses, afin de rembourser le Complexe Chaussegros-de-Léry inc. pour des travaux de réaménagement au premier étage et les travaux requis pour l'obtention de la certification BOMA BEST à l'édifice Chaussegros-de-Léry (8636) situé au 303, rue Notre-Dame Est

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 158 581,51 \$, taxes incluses, afin de rembourser le Complexe Chaussegros-de-Léry inc. pour des travaux de réaménagement au 1er étage et les travaux requis pour l'obtention de la certification BOMA BEST de l'édifice Chaussegros-de-Léry, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2. d'imputer cette dépense, après avoir effectué le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 51,9 % par l'agglomération, pour un montant de 575 154,47 \$.

Signé par Marie-Josée BONIN **Le** 2013-02-20 11:07

Signataire :

Marie-Josée BONIN

Chef de division
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies
et transactions immobilières

Dossier # :1111681004

IDENTIFICATION**Dossier # :1111681004**

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 1 158 581,51 \$, toutes taxes incluses, afin de rembourser le Complexe Chaussegros-de-Léry inc. pour des travaux de réaménagement au premier étage et les travaux requis pour l'obtention de la certification BOMA BEST à l'édifice Chaussegros-de-Léry (8636) situé au 303, rue Notre-Dame Est

CONTENU**CONTEXTE**

Depuis 2010, l'administration municipale connaît une importante réorganisation. Les services municipaux sont regroupés dorénavant sous plusieurs directions principales. Les nouvelles directions souhaitant autant que possible regrouper leurs effectifs selon la nouvelle structure, plusieurs demandes de réaménagement et de déplacements de personnel sont acheminées auprès de la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI).

La DSTI a pour mandat la gestion la plus optimale possible du parc immobilier de la Ville. L'immeuble de Chaussegros-de-Léry, dont la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) est propriétaire, est loué jusqu'en 2028 avec la société de gestion « Complexe Chaussegros-de-Léry », et est l'un des plus importants immeubles administratifs après celui du 801 Brennan.

La DSTI, avant de louer des espaces locatifs supplémentaires, cherche à occuper de façon optimale tous les espaces actuels. Or certains étages de l'édifice Chaussegros-de-Léry ne sont toujours pas aménagés selon la norme de dotation d'espace. L'un de ces étages est le premier étage qui loge une portion de la Direction des Communications.

La Direction des communications est logée en deux sites à savoir au 740, rue Notre-Dame Ouest (location) ainsi qu'à l'édifice Chaussegros-de-Léry. Le présent projet vise à aménager le premier étage de l'édifice de Chaussegros-de-Léry de façon optimale avec un minimum de travaux afin d'ajouter 32 postes de travail. Cet étage n'avait pas été aménagé selon la norme lors des travaux de transformation de 2008. Cet étage avait servi d'espace temporaire pour plusieurs unités lors des travaux importants aux autres étages de l'édifice. Ce projet qui regroupe l'ensemble des Communications en un seul site, libère aussi une trentaine de postes de travail à l'édifice du 740, Notre-Dame Ouest. L'espace excédentaire au 740 Notre-Dame Ouest servira à combler des demandes d'espaces corporatifs

supplémentaires pour les espaces administratifs des services municipaux.

La Politique de Développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal s'applique à toutes les activités immobilières de la Ville. Cette politique stipule à l'article 3.0 alinéa d) que pour toutes locations, la Ville doit exiger une certification BOMA BEST pour tout bâtiment existant. BOMA BEST est un programme de certification environnementale volontaire créé par BOMA (Building Owner and Manager Association). Le programme s'applique aux immeubles existants et est essentiellement une démarche de reconnaissance basée sur un référentiel des meilleures pratiques. La certification exige par exemple des bilans énergétiques qui permettront ensuite l'implantation de politique, la rédaction de plan d'action ainsi que la mise sur pied d'outils de gestion environnementale. L'immeuble de Chaussegros-de-Léry n'étant pas un nouveau bail, une portion de la somme demandée est pour les honoraires professionnels supplémentaires requis pour l'organisation de la documentation et les expertises techniques requises afin de documenter la demande de certification auprès de BOMA.

La SHDM a procédé à l'embauche de professionnels par appel d'offres public selon le programme fonctionnel et technique rédigé par la Ville. Un second appel d'offres public a été lancé pour retenir un entrepreneur pour réaliser les travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM08 0945 27 octobre 2008 Approuver deux projets de baux par lesquels la Ville loue du Complexe Chaussegros-de-Léry inc. pour une période de 20 ans, à compter du 1er janvier 2009, les espaces suivants : au 303, rue Notre-Dame Est, d'une superficie de ± 19 872,17 m², moyennant un loyer annuel de 8 535 774,55 \$, taxes incluses et au 333, rue Notre-Dame Est, d'une superficie de ± 199,74 m², moyennant un loyer annuel de 50 963,06 \$, taxes incluses.

CE08 1037 4 juin 2008 Autoriser une dépense de 4 000 000 \$, taxes incluses, afin de rembourser le Complexe Chaussegros-de-Léry inc., pour les travaux de réaménagement des étages trois à six et travaux connexes dans cet édifice.

CM05 1319 6 juillet 2005 Autoriser une dépense de 14 953 250,00\$ pour une entente cadre de sept ans en vue de l'approvisionnement en mobilier de bureau.

DESCRIPTION

Les travaux comprennent :

1er étage : densification des espaces de travail à la Direction des communications afin de regrouper 94 employés.

Ces travaux impliquent :

- le remplacement du mobilier d'origine par des postes de travail répondant aux nouvelles normes d'occupation des espaces;
- l'application des principes de la nouvelle norme afin de maximiser l'occupation de l'espace;
- l'ajustement des systèmes mécaniques pour répondre à la densification des espaces;
- la redistribution électrique/téléphonie IP/data;
- le remplacement des finis de plafond et éclairage du 1er étage;
- la réfection des deux cuisines des ailes A et B du 1er étage.

Des travaux connexes sont également entrepris afin de sécuriser les accès de l'aile B. Parmi ces travaux pour contrôler l'accès, on compte une cloison à ajouter ainsi que des lecteurs de cartes.

Les travaux seront entrepris en séquence, de façon à libérer successivement des espaces

pour fins de travaux, en minimisant l'impact sur les opérations courantes de la Direction des communications.

JUSTIFICATION

Un important projet de modernisation de l'édifice Chaussegros-de-Léry a été entrepris depuis 2008. Ce projet a été planifié et divisé en phases afin d'en permettre une mise en oeuvre plus harmonieuse tout en réduisant les impacts sur les activités qui se déroulent dans l'immeuble. La présente phase vise des travaux au premier étage de l'édifice. Cet étage avait servi d'espace d'arrivée pour différents services et n'a jamais été aménagé de façon optimale. Les prochains étages à aménager à la suite de ces travaux selon la norme seront les étages -1 et -2 de l'édifice.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 1 158 581,51 \$. Ce montant comprend le prix forfaitaire de 372 748,95 \$ (taxes exclues) pour les travaux par l'entrepreneur Ardec retenu par la SHDM par appel d'offres public, un montant pour travaux contingents de 10 % (37 274,90 \$), des honoraires professionnels de 144 069,75 \$, une contingence de 5 % de 30 475,15 \$ et des coûts incidents pour l'achat de mobilier premier, les frais Telus et de déménagement de 422 766,68 \$.

L'objet du présent dossier n'est pas prévu au PTI 2013-2015 de la Direction des stratégies et des transactions immobilières. Il fera l'objet d'un virement budgétaire du programme d'investissement stratégique - Terrains et immeubles municipaux (projet 30920), Le virement est expliqué dans l'intervention de la division assurance qualité immobilière.

Le taux choisi de la dépense d'investissement (51,9 % aggro) a été établi selon le taux d'imputation relié à l'occupant pour l'année 2013, (clé de répartition 2013 des dépenses d'investissement pour le Service du capital humain et des communications). Cette décision a été prise car les travaux bénéficieront exclusivement au Service du capital humain et des communications. Cette décision d'imputer au bénéficiaire des travaux, est similaire à celle prise en 2008, lors de travaux effectués à l'édifice Chaussegros-de-Léry: CE08 1037.

Il n'y aura aucun impact sur le budget d'entretien.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet vise à rendre conforme la présente location à la Politique de développement durable de la Ville de Montréal en atteignant la certification BOMA BEST de l'édifice. Les directives de développement durable, notamment celle de la gestion des déchets, sont respectées dans le cadre du présent projet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les communications demeureront localisées à deux adresses. Sans la réalisation des travaux, les espaces administratifs ne seront pas occupés de façon optimale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi au CM : mars 2013

Travaux : mars 2013 à juillet 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public de la SHDM. Les documents d'appel d'offres du projet incluent les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude.

Le dossier respecte la politique de gestion contractuelle et l'encadrement suivant :
Encadrement C-OG-DG-D-12-010 «Contingences, incidences et déboursés dans les
contrats».

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions
immobilières (Françoise TURGEON)

Avis favorable avec commentaires :
Capital humain et des communications , Direction des communications (Caroline SPANDONIDE)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jacques P TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LUSSIER

Gestionnaire immobilier

Tél : 514-872-7909

Télécop. : 514-872-2222

André Cazalais
Chef de section
Tél.: 514-872-2419

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI

Chef de division

Tél : 514 872-3957

Télécop. : 514 280-3597

Date d'endos. : 2013-02-04

Dossier # :1111681004



Dossier # : 1130273001

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement , Division de la planification et du suivi environnemental
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 b) concilier la protection de l'environnement et du patrimoine bâti avec le développement économique, social et culturel
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Joindre les grandes villes du monde dans l'initiative de l'Heure de la Terre (Earth Hour) et demander à la population, aux commerces, industries et institutions du territoire ainsi qu'aux unités administratives de l'agglomération de Montréal d'éteindre les lumières entre 20h30 et 21h30 le samedi 23 mars 2013

Il est recommandé:

1. D'appuyer l'initiative «Heure de la Terre (Earth Hour)» dans un esprit de sensibilisation aux changements climatiques et de solidarité auprès des grandes villes du monde; et
2. D'adopter une résolution à l'effet de demander à la population, aux commerces, industries et institutions du territoire ainsi qu'aux unités administratives de l'agglomération de Montréal, sans toutefois compromettre la sécurité du public et des employés municipaux, de participer à l'événement et d'éteindre les lumières entre 20h30 et 21h30 le samedi 23 mars 2013,

Signé par Roger LACHANCE **Le** 2013-02-14 16:01

Signataire : Roger LACHANCE

Directeur
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement

Dossier # :1130273001

IDENTIFICATION

Dossier # :1130273001

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement , Division de la planification et du suivi environnemental
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 b) concilier la protection de l'environnement et du patrimoine bâti avec le développement économique, social et culturel
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Joindre les grandes villes du monde dans l'initiative de l'Heure de la Terre (Earth Hour) et demander à la population, aux commerces, industries et institutions du territoire ainsi qu'aux unités administratives de l'agglomération de Montréal d'éteindre les lumières entre 20h30 et 21h30 le samedi 23 mars 2013

CONTENU

CONTEXTE

La campagne Une heure pour la Terre est organisée par le Fonds mondial pour la nature (WWF). Une heure pour la Terre a commencé à Sydney, Australie en 2007. Cette année-là, 2,2 millions de particuliers et plus de 2 000 entreprises ont éteint leurs lumières pendant une heure pour prendre position sur la lutte contre les changements climatiques. En 2008, l'événement s'est étendu à l'échelle internationale et Montréal y participe depuis. En 2012, 511 municipalités canadiennes ont participé à l'événement.

En 2008, des centaines de villes dans plus de trente pays ont éteint leurs lumières lors de l'événement.

En 2009, plus de quatre cents villes dans quatre-vingt huit pays ont participé.

En 2010, plus de quatre mille six cent seize villes et villages dans cent vingt huit pays ont participé à l'événement.

En 2011, cinq mille deux cents villes réparties dans cent trente-cinq pays ont éteint leurs lumières lors de l'événement.

En 2012, plus de 6 700 villes, cités et municipalités dans plus de 152 pays ont joint le mouvement et ont éteint leurs lumières lors de l'événement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0053 du 23 février 2012 - Appuyer l'initiative «Heure de la Terre (Earth Hour)» dans un esprit de sensibilisation aux changements climatiques et de solidarité auprès des grandes villes du monde.

CG11 0055 du 24 février 2011 - Appuyer l'initiative «Heure de la Terre (Earth Hour)» dans un esprit de sensibilisation aux changements climatiques et de solidarité auprès des grandes villes du monde.

CG10 0413 du 25 novembre 2010 - Adopter le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010 - 2015 et le Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010 - 2015.

CG10 0080 du 25 février 2010 - Appuyer l'initiative de l'Heure de la Terre et demander à la population, aux commerces, industries et institutions du territoire ainsi qu'aux unités administratives de l'agglomération de Montréal de participer à l'événement.

CG09 0032 du 29 février 2009 - Appuyer l'initiative de l'Heure de la Terre, demander aux unités administratives de participer à l'événement ainsi qu'au conseil d'agglomération et aux partenaires du *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise*.

CG08 0074 du 28 février 2008 - Appuyer l'initiative de l'Heure de la Terre et demander la participation à l'événement.

DESCRIPTION

L'invitation consiste à éteindre les lumières des bâtiments administratifs le samedi 23 mars prochain entre 20h30 et 21h30 et à lancer l'invitation à la population, aux commerces, industries et institutions du territoire à faire de même à l'instar de plusieurs grandes villes du pays.

JUSTIFICATION

Le programme «Partenaires pour la protection du climat» administré par la Fédération canadienne des municipalités et auquel adhère la Ville de Montréal, prescrit l'adoption d'un plan d'action pour la collectivité comme une des étapes suivant l'adoption d'un plan corporatif.

Il convient toutefois d'indiquer que l'électricité produite au Québec (hydroélectricité) produit très peu de gaz à effet de serre lorsque comparée avec d'autres modes de production. Cette électricité «propre» est utilisée pour répondre aux besoins de la plupart des bâtiments municipaux. La première source d'émission de gaz à effet de serre sur l'île de Montréal est le transport (49%) suivi des industries (28%). L'énergie totale consommée par les bâtiments privés et publics de l'île de Montréal est responsable d'à peine 20% des émissions produites sur le territoire (électrique, mazout, gaz, etc). Il est à noter que l'éclairage des édifices à bureaux ne constitue que le quart de la consommation électrique, soit 5 % de l'énergie totale consommée.

La présente recommandation s'inscrit donc dans un esprit de sensibilisation du public sur les changements climatiques et de solidarité avec les grandes villes qui se préoccupent de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier réfère au premier principe directeur du plan corporatif de Montréal en développement durable 2010 - 2015, soit «Une collectivité au coeur du développement durable». L'ensemble de la collectivité montréalaise est mis à contribution pour la mise en oeuvre du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un communiqué externe sera émis suite à la décision de l'instance finale.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'événement aura lieu le samedi 23 mars 2013 de 20h30 à 21h30.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

Ne s'applique pas.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lina ALLARD

Chef de section

Tél : 514 872-6508

Télécop. : 514 280-6667

ENDOSSÉ PAR

Annick LE FLOCH

Chef de division

Tél : 514 280-4368

Télécop. : 514 280-6667

Date d'endos. : 2013-02-06

Dossier # :1130273001



Dossier # : 1120715003

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Espace pour la vie , Jardin botanique , Division du service à la clientèle et de la sécurité
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance relative aux heures de fermeture du Jardin botanique de Montréal, et ce nonobstant l'Ordonnance no 8 présentement en vigueur pour les parcs.

Il est recommandé:

- d'édicter, en vertu du Règlement R.R.V.M. c. P-3, l'ordonnance NO 2013-XXXX, jointe à la présente, relative aux heures de fermeture du Jardin botanique, et ce, nonobstant l'ordonnance présentement en vigueur.

Signé par Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2013-02-26 13:14

Signataire :

Charles-Mathieu BRUNELLE

Directeur
Qualité de vie , Espace pour la vie

Dossier # :1120715003

IDENTIFICATION

Dossier # :1120715003

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Espace pour la vie , Jardin botanique , Division du service à la clientèle et de la sécurité
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance relative aux heures de fermeture du Jardin botanique de Montréal, et ce nonobstant l'Ordonnance no 8 présentement en vigueur pour les parcs.

CONTENU

CONTEXTE

Le Règlement sur les parcs (R.R.V.M., c. P-3), applicable au Jardin botanique de Montréal, indique, à son article 3, qu'un parc est ouvert en tout temps, à moins que les jours et les heures de fermeture n'aient fait l'objet d'une ordonnance du comité exécutif. Ce qui est le cas.

En 1999, le comité exécutif a décrété dans l'Ordonnance n° 8 que les parcs étaient fermés de 0 h à 6 h.

Cet horaire diffère largement de l'horaire du Jardin botanique, qui dans les faits, de par ses activités de diffusion, de recherche, de conservation et d'éducation, est une institution muséale (reconnue notamment par le Ministère de la Culture, des communications et de la Condition féminine du Québec), avec des heures d'opération correspondant à ce qui se pratique dans le domaine.

Cette ordonnance pose problème car, si quelqu'un s'introduit dans le Jardin botanique en dehors des heures d'opération de celui-ci et en dehors des heures de fermeture prévues à l'ordonnance, ce qui arrive fréquemment, la police ne peut pas intervenir efficacement et donner une contravention puisqu'il n'y a pas infraction. Or, plusieurs vols et dégradations ont été commis durant cette période, hypothéquant l'inestimable patrimoine et les prestigieuses collections dont l'institution est dépositaire.

De plus, les sentiers du Jardin botanique ne sont pas du tout adaptés pour une promenade la nuit. La sécurité des personnes est donc elle aussi mise en jeu.

Par ailleurs, il est important de noter que ce dossier s'inscrit dans un ensemble de mesures visant à protéger le Jardin botanique en tout temps, tout en maintenant l'accès des Montréalais. Les tenants et aboutissants de ces mesures sont présentés en pièce jointe, dans le document intitulé "Accès au Jardin botanique", de même que des images de certains actes de vandalisme subis par le Jardin botanique.

Le Jardin botanique est un véritable joyau, qui appartient à l'ensemble des Montréalais, qui fait leur fierté. Vouloir le protéger est donc une préoccupation légitime, d'autant que le Jardin botanique est irremplaçable et inestimable.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE99 01744 : Ordonnance n° 8 - Règlement R.R.V.M. c. P-3 (S990191001)

DESCRIPTION

Nonobstant l'ordonnance n° 8, le présent sommaire vise à demander au comité exécutif d'édicter une nouvelle ordonnance afin de tenir compte de la situation particulière du Jardin botanique de Montréal. Cette ordonnance préciserait les heures réelles de fermeture de l'institution au grand public, comme elles se pratiquent au quotidien (et donc en corrélation avec ses heures d'opérations), soit :

- Du 1er novembre au 14 mai : de 17 h à 9 h
- Du 15 mai au premier jeudi de septembre suivant la Fête du travail : de 18 h à 9 h
- Du premier vendredi de septembre suivant la Fête du travail au 31 octobre : de 21 h à 9 h

Il est important de noter qu'après la fermeture, les visiteurs auront un délai d'environ 1h pour terminer leur visite.

Par ailleurs, lors de certains événements exceptionnels, les heures de fermeture du Jardin botanique pourraient être légèrement modifiées, comme cela sera le cas pendant les Mosaïcultures internationales, événement durant lequel les heures de fermeture seront :

Du 21 juin au 5 septembre 2013 : 19 h à 9 h
Du 6 septembre au 29 septembre 2013 : 21 h à 9 h

JUSTIFICATION

Des agents de sécurité de la Ville sillonnent le site en dehors des heures d'ouverture. Quand ils rencontrent une personne hors des heures d'opération de l'institution et hors des heures de fermeture prévues à l'Ordonnance, leur seul recours est de lui demander de les suivre de bon gré jusqu'à la sortie. Ils ne peuvent pas l'obliger à quitter les lieux.

En dehors des heures prévues par l'Ordonnance, ils ne peuvent pas non plus demander l'intervention du Service de police de la Ville de Montréal pour donner un constat d'infraction à une personne présente dans le Jardin botanique alors qu'il est fermé, et ce, bien que l'on puisse légitimement se demander si ses intentions sont vraiment louables. Dans son enceinte, qui est clôturée, le Jardin botanique abrite des collections d'une valeur inestimable, des bâtiments patrimoniaux, des installations et des œuvres d'art, qui sont régulièrement l'objet de vols et de vandalisme.

Par ailleurs, les sentiers du Jardin botanique sont sinueux, traversent dans de nombreux cas des espaces boisés. Ils ne sont pas éclairés et ne bénéficient d'aucun éclairage alentour. On retrouve aussi des plans d'eau à plusieurs endroits. La sécurité des personnes qui s'y aventureraient la nuit peut véritablement être compromise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Pour les personnes qui auraient de mauvaises intentions, se retrouver en présence de la police après avoir été interceptées par les agents de sécurité, de même que recevoir une

contravention, aura un effet dissuasif.
Plusieurs vols et dégradations pourront être évités, de même que certains risques d'accident.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication, approuvée par la Direction des communications, a été préparée.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Application des prescriptions de l'ordonnance dès son émission.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent sommaire décisionnel vise l'adoption d'une ordonnance en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M, c. P-3) et modifier l'ordonnance #8

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction principale (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte LEFEBVRE

C/d serv.client.& securite

Tél : 514-872-4362

Télécop. : 514 872-4917

ENDOSSÉ PAR

Michel LABRECQUE

C/d recherche & dev.scientifique

Tél : 514-872-1862

Télécop. : 514 872-3765

Date d'endos. : 2013-02-21

Dossier # :1120715003

**Dossier # : 1120443018**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Division de l'horticulture et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'y ajouter une partie de la rue Notre-Dame est. Autoriser un virement de crédit au montant de 8 000 \$ afin de financer la subvention qui sera versée à un commerçant.

Il est recommandé au comité exécutif :

1. de demander au conseil d'agglomération d'adopter un règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'y ajouter une partie de la rue Notre-Dame Est ;
2. d'autoriser un virement de crédit au montant de 8 000 \$ en provenance de la Mise en valeur du territoire, Pr@m-industrie vers l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles afin de financer la subvention versée à un commerçant ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération ;

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

1. d'adopter un règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'y ajouter une partie de la rue Notre-Dame Est ; »

Signé par Martin COUTU **Le** 2013-03-04 12:04

Signataire :

Martin COUTU

Pour Dany Barbeau/ DA par intérim
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des
sports_des loisirs et du développement social

Dossier # :1120443018

IDENTIFICATION**Dossier # :1120443018**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Division de l'horticulture et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'y ajouter une partie de la rue Notre-Dame est. Autoriser un virement de crédit au montant de 8 000 \$ afin de financer la subvention qui sera versée à un commerçant.

CONTENU**CONTEXTE**

Le dossier est piloté par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RDP-PAT). Ainsi, la modification au règlement RCG 09-023, quoique de niveau conseil d'agglomération, a été initiée par l'arrondissement de RDP-PAT, puisque le projet d'enfouissement des fils fait partie du Programme particulier d'urbanisme du Vieux–Pointe-aux-Trembles, a été entamé et est réalisé par l'arrondissement de RDP-PAT.

**Aspect(s)
financier(s)**

Compte tenu que l'arrondissement ne compte aucun budget d'agglomération pour ce type de travaux et à sa demande, une démarche d'identification de source budgétaire a permis d'identifier une source de financement à même un programme corporatif sous la gestion du Service de la mise en valeur du patrimoine, soit le PR@m - industrie, ce dernier étant de 29,0 M\$. En effet, après discussion et accord avec le gestionnaire de ce programme, un montant de 8 000 \$ sera viré à l'arrondissement.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique (Alain MARTEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynn DURANCEAU
Conseiller(ere) en aménagement

Tél : 514-872-6551

Télécop. : 868-8134

Dossier # :1120443018

IDENTIFICATION

Dossier # :1120443018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Division de l'horticulture et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'y ajouter une partie de la rue Notre-Dame est. Autoriser un virement de crédit au montant de 8 000 \$ afin de financer la subvention qui sera versée à un commerçant.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme particulier d'urbanisme du Vieux-Pointe-aux-Trembles adopté par le conseil d'arrondissement en 2009, l'arrondissement a entamé les démarches pour réaliser les travaux d'enfouissement des fils aériens dans le Vieux-Pointe-aux-Trembles en préparation des travaux d'aménagement d'une nouvelle place publique sur le boulevard Saint-Jean-Baptiste entre la rue Notre-Dame Est et le fleuve. À cet égard, l'arrondissement a adopté une résolution en 2009 visant à participer au programme de financement d'Hydro-Québec «Enfouissement des réseaux câblés sur des voies publiques».

Le projet consiste à l'enfouissement des fils aériens des réseaux électrique et de télécommunication dans le secteur du Vieux-Pointe-aux-Trembles en préparation pour la construction de la future place du Village sur le boulevard Saint-Jean-Baptiste entre la rue Notre-Dame Est et la rue Bellerive. Le projet d'enfouissement inclut également la rue Saint-Joseph entre le boulevard Saint-Jean-Baptiste et la 9e avenue, la rue Bellerive entre le boulevard Saint-Jean-Baptiste et la rue Sainte-Anne; ainsi que sur la rue Sainte-Anne entre les rues Bellerive et Saint-Joseph.

Pour assurer le succès de l'enfouissement des fils électriques sur son territoire, la Ville de Montréal a adopté en 2000 le *Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments* (R.R.V.M, c. S-6.01). En vertu de ce règlement, un propriétaire peut obtenir une subvention de la Commission des services électriques de Montréal pour la mise aux normes de son entrée électriques en lien avec les travaux d'enfouissement des fils électriques.

De son côté, le Conseil d'agglomération a adopté le *Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments* (RCG 09-023) pour les commerces puisque les subventions aux commerces sont considérées comme étant de l'aide à l'entreprise qui relève de la compétence de l'agglomération.

Ces deux règlements ont été modifiés à quelques reprises afin d'ajouter des secteurs d'application pour les riverains de manière à ce que ce soit à "coût nul" pour eux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Dossiers en lien avec le projet de revitalisation du Vieux-Pointe-aux-Trembles:

Résolution CA12 30 07 0257 (1120443006) - 5 juin 2012 : Acceptation – Rapport d'étude d'avant-projet déposé par Hydro-Québec Projet d'enfouissement des fils – Secteur Vieux-Pointe-aux-Trembles

Résolution CA12 30 06 0169 (1120443007) - 5 juin 2012 : Autorisation d'une dépense pour des travaux d'infrastructures reliés à l'enfouissement du réseau électrique et de télécommunication dans diverses rues du Vieux-Pointe-aux-Trembles

Résolution CA11 30110365 - 1er novembre 2011 : Acceptation – Rapport – Hydro-Québec – Projet d'enfouissement des fils – Secteur Vieux-Pointe-aux-Trembles – Poursuite de la démarche et confirmation de l'engagement – Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles – Contribution.

Résolution CA09 30040091 - 7 avril 2009 : Demande de financement – Hydro-Québec – Enfouissement des réseaux câbles Vieux-Pointe-aux-Trembles, afin de pouvoir réaliser les travaux d'enfouissement des fils prévus dans le secteur du Vieux-Pointe-aux-Trembles.

Autres dossiers similaires à travers la Ville de Montréal:

Résolution CG12 0374 (1122913025) - 27 septembre 2012: Adopter un règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023), afin d'ajouter cinq adresses commerciales à l'annexe C. (Rosemont - La Petite-Patrie)

Résolution CM12 0861 (1111984010) : Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c.S-6.01 afin d'y inclure une partie du boulevard Gouin Ouest entre les rues Paiement et de la Caserne

Résolution CM11 0381 (1114642004) : Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c.S-6.01 afin d'y inclure une partie du boulevard Gouin Est

Résolutions CM09 0695 et CM10 0800 (1093809001 et 1103809002) : Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c.S-6.01 afin d'y inclure une partie de la rue Chabanel et certaines rues transversales ainsi qu'une partie de la rue Saint-Viateur Est

Résolutions CM07 0695 et CE08 2188 (1073261004 et 1083261006) : Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c.S-6.01 afin d'y inclure le projet d'enfouissement des fils sur les rues aux abords de la Maison Saint-Gabriel.

Résolution CM05 0138 (1043093003) : Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c.S-6.01 afin d'y inclure le partie de la rue de l'Église localisée entre le boul. Lasalle et la rue Évangéline.

DESCRIPTION

Le projet consiste essentiellement à enfouir les fils des réseaux électrique et de télécommunication sur des tronçons du boulevard Saint-Jean-Baptiste et des rues Bellerive, Saint-Joseph et Sainte-Anne dans le secteur du Vieux-Pointe-aux-Trembles. Ce projet vise 21 branchements privés, dont un seul est pour un bâtiment à usage commercial, dont le numéro civique est situé sur la rue Notre-Dame Est mais est branché au système aérien de la rue Saint-Joseph voué à être enfoui. Ce branchement fait l'objet du présent sommaire décisionnel. Les 20 autres branchements sont pour des bâtiments à usage résidentiel ou mixte traités dans le sommaire numéro 1120443019 qui n'est que de compétence municipale selon le règlement S-6.01.

JUSTIFICATION

Le règlement RCG 09-023 prévoit que le Conseil d'agglomération peut subventionner les travaux relatifs aux modifications de branchements électriques des propriétaires de commerces concernés dans les projets de conversion.

Les travaux d'enfouissement des réseaux de distribution d'électricité et de télécommunication contribuent à améliorer le paysage urbain montréalais par l'élimination des poteaux et des fils du réseau aérien. Ceux-ci font partie intégrante des orientations et objectifs d'aménagement préconisés par le Plan d'urbanisme de Montréal et sont inscrits au Programme particulier d'urbanisme du Vieux-Pointe-aux-Trembles.

Il y a lieu de modifier le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin notamment de hausser le plafond admissible de subvention pour assurer le paiement complet par la Ville des coûts de branchement découlant du projet pour, à toute fins utiles, assurer que ce projet se fasse à « coût nul » pour le propriétaire du commerce.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant requis pour le raccordement du commerce est de 8 000 \$, toutes taxes incluses et n'est pas capitalisable. Le règlement RCG 09-023 étant de compétence d'agglomération et étant prévu pour un commerce, le financement doit provenir du budget d'agglomération.

Le virement de crédit suivant devra être effectué afin de financer la subvention non prévue au budget de l'arrondissement. La subvention sera versée au commerce visé suite à l'autorisation de la commission des services électriques.

Provenance : Mise en valeur du Territoire, Pr@m- industrie
1001-0010000-202055-06501-66503-016990-0000-000000-000000-00000-00000 8 000 \$

Imputation : Arrondissement Rivière des Prairies Pointe aux Trembles
1001-0010000-303747-06501-66503-016990-0000-000000-000000-00000-00000 8 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet d'enfouissement des fils soutient les principes de développement durable suivants: la protection du patrimoine et la réduction des nuisances et des impacts sur l'environnement et les paysages.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'enfouissement des fils électriques du boulevard Saint-Jean-Baptiste entre les rues Notre-Dame Est et Bellerive, les rues Bellerive, Sainte-Anne et Saint-Joseph contribuera à rehausser la qualité du domaine public et l'image du secteur du Village du Vieux-Pointe-aux-Trembles.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les travaux de construction des infrastructures civiles de la C.S.E.M. ont été complétés en décembre 2012, quelques ajustements sont en voie d'être exécutés.
Les travaux de modification de l'entrée privée commerciale pourront être faits après l'envoi d'un avis au propriétaire concerné par la C.S.E.M. Le propriétaire sera avisé qu'une subvention lui est attribuée à cet effet, le tout après l'adoption de l'amendement au règlement RCG 09-023. Le propriétaire devra présenter sa demande de subvention avant le 31 décembre 2013.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Commission des services électriques , Division de la planification (Gilles G - Ext GAUDET)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Avis favorable :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs (Sylvie LÉTOURNEAU)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Pierre LACOSTE)

Avis favorable :
Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique (Alain MARTEL)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (David MARCAURELLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynn DURANCEAU

Conseiller(ere) en aménagement

Tél : 514-872-6551

ENDOSSÉ PAR

Martin COUTU

Directeur d'arrondissement adjoint - responsable des grands projets

Tél : 514 868-4363

Télocop. : 868-4154

Télocop. : 514 868-4312

Date d'endos. : 2012-12-10

Dossier # :1120443018

**Dossier # : 1120443019**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Division de l'horticulture et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M., chapitre S-6.01) afin d'y ajouter une partie du boulevard Saint-Jean-Baptiste et des rues Bellerive, Notre-Dame est et Sainte-Anne. Autoriser la dépense pour un montant de 47 000 \$ afin de financer les subventions qui seront versées à 20 résidants, autoriser l'affectation des surplus de gestion de l'arrondissement pour un montant de 47 000 \$ et le virement de crédit à cette fin.

Il est recommandé :

de modifier la résolution numéro CA13 3002 0064 adoptée lors de la séance extraordinaire du 19 février 2013, afin qu'elle se lise comme suit :

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

1. de recommander au conseil municipal d'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M., chapitre S-6.01) afin d'y ajouter une partie du boulevard Saint-Jean-Baptiste et des rues Bellerive, Notre-Dame Est et Sainte-Anne ;
2. d'autoriser la dépense pour un montant de 47 000 \$ afin de financer les subventions qui seront versées à 20 résidants ;
3. d'autoriser l'affectation des surplus de gestion de l'arrondissement pour un montant de 47 000 \$ et le virement de crédit à cette fin ;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Il est recommandé au conseil municipal :

1. d'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M., chapitre S-6.01) afin d'y ajouter une partie du boulevard Saint-Jean-Baptiste et des rues Bellerive, Notre-Dame Est et Sainte-Anne.

Signé Dany BARBEAU **Le** 2013-02-27 16:05
par

Signataire : Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement par intérim
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

Dossier # :1120443019

IDENTIFICATION

Dossier # :1120443019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Division de l'horticulture et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M., chapitre S-6.01) afin d'y ajouter une partie du boulevard Saint-Jean-Baptiste et des rues Bellerive, Notre-Dame est et Sainte-Anne. Autoriser la dépense pour un montant de 47 000 \$ afin de financer les subventions qui seront versées à 20 résidants, autoriser l'affectation des surplus de gestion de l'arrondissement pour un montant de 47 000 \$ et le virement de crédit à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme particulier d'urbanisme (P.P.U.) du Vieux-Pointe-aux-Trembles adopté par le conseil d'arrondissement en 2009, l'arrondissement a entamé les démarches pour réaliser les travaux d'enfouissement des fils aériens dans le Vieux-Pointe-aux-Trembles en préparation des travaux d'aménagement d'une nouvelle place publique sur le boulevard Saint-Jean-Baptiste entre la rue Notre-Dame est et le fleuve. À cet égard, l'arrondissement a adopté une résolution en 2009 visant à participer au programme de financement d'Hydro-Québec «Enfouissement des réseaux câblés sur des voies publiques». Le projet consiste à l'enfouissement des fils aériens des réseaux électrique et de télécommunication dans le secteur du Vieux-Pointe-aux-Trembles en préparation pour la construction de la future place du Village sur le boulevard Saint-Jean-Baptiste entre la rue Notre-Dame et la rue Bellerive. Le projet d'enfouissement inclut également la rue Saint-Joseph entre le boulevard Saint-Jean-Baptiste et la 9e avenue, la rue Bellerive entre le boulevard Saint-Jean-Baptiste et la rue Sainte-Anne; ainsi que sur la rue Sainte-Anne entre les rues Bellerive et Saint-Joseph.

Pour assurer le succès de l'enfouissement des fils électriques sur son territoire, la Ville de Montréal a adopté en 2000 le *Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments* (R.R.V.M, c. S-6.01). En vertu de ce règlement, un propriétaire peut obtenir une subvention pour la mise aux normes de son entrée électriques en lien avec les travaux d'enfouissement des fils électriques.

Ce règlement a été modifié à quelques reprises afin d'ajouter des secteurs d'application pour les

riverains de manière à ce que ce soit à "coût nul" pour eux.

Le dossier est piloté par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles (RDP-PAT). Ainsi, la modification au règlement R.R.V.M., chapitre S-6.01, quoique de niveau conseil municipal, a été initiée par l'arrondissement de RDP-PAT car le projet d'enfouissement des fils, qui fait partie du P.P.U. du Vieux-Pointe-aux-Trembles, a été entamé et est réalisé par l'arrondissement de RDP-PAT.

Aspect(s) financier(s)

Le montant requis pour le raccordement de ces 20 bâtiments est de 47 000 \$ toutes taxes incluses et n'est pas capitalisable. Le règlement R.R.V.M., c. S-6.01 est de compétence du conseil municipal, toutefois, le projet étant issu de l'arrondissement, les dépenses seront assumées par le budget d'arrondissement.

Afin de respecter l'échéancier du projet, il est nécessaire d'affecter les surplus de gestion de l'arrondissement puisque cette dépense n'est pas prévue au budget 2013.

Ces subventions seront versées aux citoyens propriétaires des 20 bâtiments suite à l'approbation de la commission des services électriques.

Le montant prévu initialement à la résolution CA13 3002 0064 de 43 400 \$ a été modifié à 47 000 \$:

Provenance du compte de bilan :

Surplus de gestion affecté - Santé et sécurité du travail
2424-0000000-000000-000000-31027-001022 47 000 \$

Imputation de la dépense :

Direction de l'Arrondissement RDP-PAT, Programme d'aide et de subvention
2424-0012000-303769-06501-66503-016990 47 000 \$

Imputation pour fins d'équilibre budgétaire :

Revenus d'affectation des surplus
2424-0012000-303769-41000-71120-00000 47 000 \$

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Commission des services électriques , Division de la gestion des projets et du développement (Gilles G - Ext GAUDET)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Avis favorable avec commentaires :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs (Sylvie LÉTOURNEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynn DURANCEAU
Conseiller(ere) en aménagement
Tél : 514-872-6551
Télécop. : 868-8134

Dossier # :1120443019

IDENTIFICATION

Dossier # :1120443019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Division de l'horticulture et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M., chapitre S-6.01) afin d'y ajouter une partie du boulevard Saint-Jean-Baptiste et des rues Bellerive, Notre-Dame est et Sainte-Anne. Autoriser la dépense pour un montant de 43 400 \$ afin de financer les subventions qui seront versées à 20 résidants, autoriser l'affectation des surplus de gestion de l'arrondissement pour un montant de 43 400 \$ et le virement de crédit à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme particulier d'urbanisme du Vieux-Pointe-aux-Trembles adopté par le conseil d'arrondissement en 2009, l'arrondissement a entamé les démarches pour réaliser les travaux d'enfouissement des fils aériens dans le Vieux-Pointe-aux-Trembles en préparation des travaux d'aménagement d'une nouvelle place publique sur le boulevard Saint-Jean-Baptiste entre la rue Notre-Dame est et le fleuve. À cet égard, l'arrondissement a adopté une résolution en 2009 visant à participer au programme de financement d'Hydro-Québec «Enfouissement des réseaux câblés sur des voies publiques».

Le projet consiste à l'enfouissement des fils aériens des réseaux électrique et de télécommunication dans le secteur du Vieux-Pointe-aux-Trembles en préparation pour la construction de la future place du Village sur le boulevard Saint-Jean-Baptiste entre la rue Notre-Dame et la rue Bellerive. Le projet d'enfouissement inclut également la rue Saint-Joseph entre le boulevard Saint-Jean-Bapitste et la 9e avenue, la rue Bellerive entre le boulevard Saint-Jean-Baptiste et la rue Sainte-Anne; ainsi que sur la rue Sainte-Anne entre les rues Bellerive et Saint-Joseph.

Pour assurer le succès de l'enfouissement des fils électriques sur son territoire, la Ville de Montréal a adopté en 2000 le *Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments* (R.R.V.M, c. S-6.01). En vertu de ce règlement, un propriétaire peut obtenir une subvention pour la mise aux normes de son entrée électriques en lien avec les travaux d'enfouissement des fils électriques.

Ce règlement a été modifié à quelques reprises afin d'ajouter des secteurs d'application

pour les riverains de manière à ce que ce soit à "coût nul" pour eux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Dossiers en lien avec le projet de revitalisation du Vieux-Pointe-aux-Trembles:

Résolution CA12 30 07 0257 (1120443006) - 5 juin 2012 : Acceptation – Rapport d'étude d'avant-projet déposé par Hydro-Québec Projet d'enfouissement des fils – Secteur Vieux-Pointe-aux-Trembles

Résolution CA12 30 06 0169 (1120443007) - 5 juin 2012 : Autorisation d'une dépense pour des travaux d'infrastructures reliés à l'enfouissement du réseau électrique et de télécommunication dans diverses rues du Vieux-Pointe-aux-Trembles

Résolution CA11 30110365 - 1er novembre 2011 : Acceptation – Rapport – Hydro-Québec – Projet d'enfouissement des fils – Secteur Vieux-Pointe-aux-Trembles – Poursuite de la démarche et confirmation de l'engagement – Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles – Contribution.

Résolution CA09 30040091 - 7 avril 2009 : Demande de financement – Hydro-Québec – Enfouissement des réseaux câbles Vieux-Pointe-aux-Trembles, afin de pouvoir réaliser les travaux d'enfouissement des fils prévus dans le secteur du Vieux-Pointe-aux-Trembles.

Autres dossiers similaires à travers la Ville de Montréal:

Résolution CM12 0861 (1111984010) : Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c.S-6.01 afin d'y inclure une partie du boulevard Gouin Ouest entre les rues Paiement et de la Caserne

Résolution CM11 0381 (1114642004) : Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c.S-6.01 afin d'y inclure une partie du boulevard Gouin Est

Résolutions CM09 0695 et CM10 0800 (1093809001 et 1103809002) : Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c.S-6.01 afin d'y inclure une partie de la rue Chabanel et certaines rues transversales ainsi qu'une partie de la rue Saint-Viateur Est

Résolutions CM07 0695 et CE08 2188 (1073261004 et 1083261006) : Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c.S-6.01 afin d'y inclure le projet d'enfouissement des fils sur les rues aux abords de la Maison Saint-Gabriel.

Résolution CM05 0138 (1043093003) : Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c.S-6.01 afin d'y inclure le partie de la rue de l'Église localisée entre le boul. Lasalle et la rue Évangéline.

DESCRIPTION

Le projet consiste essentiellement à enfouir les fils des réseaux électrique et de télécommunication sur des tronçons du boulevard Saint-Jean-Baptiste et des rues Bellerive, Saint-Joseph et Sainte-Anne dans le secteur du Vieux-Pointe-aux-Trembles.

Ce projet vise 21 branchements privés, dont un seul est pour un bâtiment à usage commercial, qui fait l'objet d'un sommaire décisionnel séparé de compétence du Conseil d'agglomération (référence au dossier 1120443018). Les 20 autres branchements sont pour des bâtiments à usage résidentiel ou mixte traités dans le présent sommaire selon le règlement R.R.V.M., c. S-6.01. Deux des adresses sont situées sur la rue Notre-Dame est, mais leur raccordement se fait à même les fils aériens sur le boulevard Saint-Jean-Baptiste voués à être enfouis et donc ces adresses doivent être incluses à même le projet.

JUSTIFICATION

Le règlement R.R.V.M. c S-6.01 prévoit que la Ville peut subventionner les travaux relatifs aux modifications de branchements électriques des propriétaires concernés dans les projets de conversion.

Les travaux d'enfouissement des réseaux de distribution d'électricité et de télécommunication contribuent à améliorer le paysage urbain montréalais par l'élimination des poteaux et des fils du réseau aérien. Ceux-ci font partie intégrante des orientations et objectifs d'aménagement préconisés par le Plan d'urbanisme de Montréal et sont inscrits au Programme particulier d'urbanisme du Vieux-Pointe-aux-Trembles.

Il y a lieu de modifier le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01) afin notamment de hausser le plafond admissible de subvention pour assurer le paiement complet par la Ville des coûts de branchement découlant du projet pour, à toute fins utiles, assurer que ce projet se fasse à « coût nul » pour les propriétaires.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant requis pour le raccordement de ces 20 bâtiments est de 43 400 \$ toutes taxes incluses et n'est pas capitalisable. Le règlement R.R.V.M., c. S-6.01 est de compétence municipale, toutefois, le projet étant issu de l'arrondissement, les dépenses seront assumées par le budget d'arrondissement.

Afin de respecter l'échéancier du projet, il est nécessaire d'affecter les surplus de gestion de l'arrondissement puisque cette dépense n'est pas prévue au budget 2013.

Ces subventions seront versées aux citoyens propriétaires des 20 bâtiments suite à l'approbation de la commission des services électriques.

Provenance du compte de bilan :

Surplus de gestion affecté - Santé et sécurité du travail
2424-0000000-000000-00000-31027-001022 43 400 \$

Imputation de la dépense :

Direction de l'Arrondissement RDP-PAT, Programme d'aide et de subvention
2424-0012000-303769-06501-66503-016990 43 400 \$

Imputation pour fins d'équilibre budgétaire :

Revenus d'affectation des surplus
2424-0012000-303769-41000-71120-00000 43 400 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet d'enfouissement des fils soutient les principes de développement durable suivants: la protection du patrimoine et la réduction des nuisances et des impacts sur l'environnement et les paysages.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'enfouissement des fils électriques du boulevard Saint-Jean-Baptiste entre les rues Notre-Dame Est et Bellerive, les rues Bellerive, Sainte-Anne et Saint-Joseph contribuera à rehausser la qualité du domaine public et l'image du secteur du Village du Vieux-Pointe-aux-Trembles.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les travaux de construction des infrastructures civiles de la C.S.E.M. ont été complétés en décembre 2012 et certains ajustements sont en voie d'être exécutés.

Les travaux de modification des entrées privées pourront être faits après l'envoi d'un avis aux propriétaires concernés par la C.S.E.M. Les propriétaires seront avisés qu'une

subvention leur est attribuée et pourront être remboursés après la date d'adoption de l'amendement au règlement R.R.V.M. c S-6.01.
Les propriétaires devront présenter leur demande de subvention avant le 31 décembre 2013.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Commission des services électriques , Division de la planification (Gilles G - Ext GAUDET)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Avis favorable :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs (Sylvie LÉTOURNEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynn DURANCEAU

Conseiller(ere) en aménagement

Tél : 514-872-6551

Télécop. : 868-4154

ENDOSSÉ PAR

Martin COUTU

Directeur d'arrondissement adjoint - responsable des grands projets

Tél : 514 868-4363

Télécop. : 514 868-4312

Date d'endos. : 2012-12-10

Dossier # :1120443019

CE : 50.001

2013/03/13 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 50.002

2013/03/13 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 50.003

2013/03/13 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 50.004

2013/03/13 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1131041006

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division du soutien aux instances et réglementation , Gestion
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 25 février au 1er mars 2013

Il est recommandé :
de déposer le rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 25 février au 1er mars 2013.

Signé par Yves SAINDON **Le** 2013-03-05 09:02

Signataire : Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

Dossier # :1131041006

IDENTIFICATION

Dossier # :1131041006

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division du soutien aux instances et réglementation , Gestion
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 25 février au 1er mars 2013

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la réalisation du plan d'action du directeur général visant l'action, la rapidité d'exécution, l'efficacité, l'imputabilité, la simplification des processus, la revalorisation des employés et la réalisation du PTI, des allègements à certains mécanismes décisionnels ont été convenus. Parmi ceux-ci, une nouvelle approche a été proposée au comité exécutif concernant les lancements des appels d'offres afin d'accélérer le processus tout en assurant une information adéquate pour les décideurs.

Dorénavant, seuls les contrats suivants feront l'objet d'un dossier décisionnel de lancement d'appel d'offres soumis au comité exécutif (CE) :

- Tout contrat visant un projet de développement, selon le sens habituellement reconnu au PTI;
- Tout contrat visant un programme ou un projet de protection et de réhabilitation des éléments d'actifs non prévu au PTI;
- Tout contrat à être approuvé à la suite d'une évaluation qualitative des soumissions avec une grille d'évaluation qui doit être approuvée préalablement par le CE, à moins que l'unité utilise une grille d'évaluation standard préapprouvée.

Conséquemment tous les autres contrats ne nécessitent pas une autorisation préalable de lancement d'appel d'offres par le comité exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

AUCUNE

DESCRIPTION

Afin d'informer le comité exécutif des lancements d'appel d'offres publics réalisés, un rapport d'information sera déposé régulièrement. Ce rapport est basé sur les informations provenant du Système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

Ce rapport, couvrant la période du **25 février au 1er mars 2013** fait état de **14**

lancements d'appels d'offres publics. Le détail relatif à ces appels d'offres est présenté en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Ce rapport s'inscrit dans les activités habituelles liées au cycle de gestion, soit la planification, l'organisation, la direction et le suivi d'activités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

NA

DÉVELOPPEMENT DURABLE

NA

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

NA

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce processus respecte le règlement de délégation des pouvoirs du CE aux fonctionnaires ainsi que les encadrements administratifs approuvés par le directeur général.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Despina CHRYSAGIS

Secrétaire d'unité administrative
pour M. Marc Demers
Conseiller contrôle de gestion

Tél : 514 872-4793

Télécop. : 514 872-1973

ENDOSSÉ PAR

Jean-François MILOT

Chef de division soutien aux instances et
réglementation

Tél : 514-872-2392

Télécop. : 514 872-1937
Date d'endos. : 2013-03-04

Dossier # :1131041006



Dossier # : 1130573004

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE124545002 : Conclure avec Teknion Roy et Breton Inc., une entente-cadre d'une durée de cinq (5) ans, pour la fourniture de mobilier de bureaux intégrés, semi-intégrés et autoportants - Appel d'offres public 12-11811 - 3 soumissionnaires - 2 soumissionnaires conformes - montant estimé à 18 979 521,12 \$.

Il est recommandé de :

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE124545002 : Conclure avec Teknion Roy et Breton Inc., une entente-cadre d'une durée de cinq (5) ans, pour la fourniture de mobilier de bureaux intégrés, semi-intégrés et autoportants - Appel d'offres public 12-11811 - 3 soumissionnaires - 2 soumissionnaires conformes - montant estimé à 18 979 521,12 \$.

Signé par Yves SAINDON **Le** 2013-02-28 13:47

Signataire : Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

Dossier # :1130573004

IDENTIFICATION

Dossier # :1130573004

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE124545002 : Conclure avec Teknion Roy et Breton Inc., une entente-cadre d'une durée de cinq (5) ans, pour la fourniture de mobilier de bureaux intégrés, semi-intégrés et autoportants - Appel d'offres public 12-11811 - 3 soumissionnaires - 2 soumissionnaires conformes - montant estimé à 18 979 521,12 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE124545002 reçu du comité exécutif le 7 février 2013, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres relativement à la conclusion d'une entente-cadre d'une durée de cinq (5) ans avec Teknion Roy et Breton Inc, pour la fourniture de mobilier de bureaux intégrés, semi-intégrés et autoportants - Appel d'offres public 12-11811 - 3 soumissionnaires - 2 soumissionnaires conformes - montant estimé à 18 979 521,12 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à deux séances de travail tenues les 13 et 20 février 2013. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'appel d'offres relativement à la conclusion d'une entente-cadre d'une durée de cinq (5) ans avec Teknion Roy et Breton Inc, pour la fourniture de mobilier de bureaux intégrés, semi-intégrés et autoportants - Appel d'offres public 12-11811 - 3 soumissionnaires - 2 soumissionnaires conformes - montant estimé à 18 979 521,12 \$.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Pierre ROUETTE

Secrétaire recherchiste

Tél : 514-872-8556

Télécop. : 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR

Emmanuel TANI-MOORE

Chef de division - Élections et Soutien aux commissions

Tél : 514 872-6957

Télécop. : 514 872-5655
Date d'endos. : 2013-02-07

Dossier # :1130573004



Dossier # : 1133624002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE124822028 - Conclure avec Jean-Paul Trahan (1890) Ltée (montant estimé à : 1 335 815,31 \$) et Environnement ROUTIER NRJ Inc. (montant estimé à : 2 073 748,09 \$), des ententes-cadres d'une durée de 36 mois pour la réfection de chaussée par remplissage mécanisé de nids-de-poule, là où requis, dans différentes rues de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 12-12392 - 3 soumissionnaires

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE124822028 - Conclure avec Jean-Paul Trahan (1890) Ltée (montant estimé à : 1 335 815,31 \$) et Environnement ROUTIER NRJ Inc. (montant estimé à : 2 073 748,09 \$), des ententes-cadres d'une durée de 36 mois pour la réfection de chaussée par remplissage mécanisé de nids-de-poule, là où requis, dans différentes rues de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 12-12392 - 3 soumissionnaires

Signé par Yves SAINDON **Le** 2013-03-12 10:07

Signataire : Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

Dossier # :1133624002

IDENTIFICATION

Dossier # :1133624002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE124822028 - Conclure avec Jean-Paul Trahan (1890) Ltée (montant estimé à : 1 335 815,31 \$) et Environnement ROUTIER NRJ Inc. (montant estimé à : 2 073 748,09 \$), des ententes-cadres d'une durée de 36 mois pour la réfection de chaussée par remplissage mécanisé de nids-de-poule, là où requis, dans différentes rues de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 12-12392 - 3 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE124822028 reçu du comité exécutif le 27 février 2013, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à conclure avec Jean-Paul Trahan (1890) Ltée (montant estimé à : 1 335 815,31 \$) et Environnement ROUTIER NRJ Inc. (montant estimé à : 2 073 748,09 \$), des ententes-cadres d'une durée de 36 mois pour la réfection de chaussée par remplissage mécanisé de nids-de-poule, là où requis, dans différentes rues de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 12-12392 - 3 soumissionnaires

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM11 0170 (2011-03-21) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats
CM10 0953 (2010-12-14) : Création de la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 6 mars 2013. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'appel d'offres tenu dans le cadre du mandat SMCE124822028 reçu du comité exécutif le 27 février 2013 La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à conclure avec Jean-Paul Trahan (1890) Ltée (montant estimé à : 1 335 815,31 \$) et Environnement ROUTIER NRJ Inc. (montant estimé à : 2 073 748,09 \$), des ententes-cadres d'une durée de 36 mois pour la réfection de chaussée par remplissage mécanisé de nids-de-poule, là où requis, dans différentes rues de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 12-12392 - 3 soumissionnaires.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ne s'applique pas.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE

Secrétaire recherchiste

Tél : 514 872-9376

Télécop. : 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR

Emmanuel TANI-MOORE

Chef de division - Élections et soutien aux commissions

Tél : 514 872-6957

Télécop. : 514 872-5655

Date d'endos. : 2013-03-07

Dossier # :1133624002



Dossier # : 1133624001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE120892003 - Ne pas donner suite à l'appel d'offres public 12-12209 (CE121445) /Accorder de gré à gré un contrat de services professionnels à la firme Keleny inc., visant la fourniture, pour une période de 3 ans à compter du 22 mars 2013, des services d'interprètes et de traducteurs judiciaires que requiert la cour municipale de la Ville de Montréal dans le cadre de ses activités, pour une somme maximale de 2 509 583 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE120892003 - Ne pas donner suite à l'appel d'offres public 12-12209 (CE121445) /Accorder de gré à gré un contrat de services professionnels à la firme Keleny inc., visant la fourniture, pour une période de 3 ans à compter du 22 mars 2013, des services d'interprètes et de traducteurs judiciaires que requiert la cour municipale de la Ville de Montréal dans le cadre de ses activités, pour une somme maximale de 2 509 583 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin.

Signé par Yves SAINDON **Le** 2013-03-12 10:07

Signataire : Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

Dossier # :1133624001

IDENTIFICATION

Dossier # :1133624001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE120892003 - Ne pas donner suite à l'appel d'offres public 12-12209 (CE121445) /Accorder de gré à gré un contrat de services professionnels à la firme Keleny inc., visant la fourniture, pour une période de 3 ans à compter du 22 mars 2013, des services d'interprètes et de traducteurs judiciaires que requiert la cour municipale de la Ville de Montréal dans le cadre de ses activités, pour une somme maximale de 2 509 583 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE120892003 reçu du comité exécutif le 27 février 2013, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du dossier visant à ne pas donner suite à l'appel d'offres public 12-12209 (CE121445) /accorder de gré à gré un contrat de services professionnels à la firme Keleny inc., visant la fourniture, pour une période de 3 ans à compter du 22 mars 2013, des services d'interprètes et de traducteurs judiciaires que requiert la cour municipale de la Ville de Montréal dans le cadre de ses activités, pour une somme maximale de 2 509 583 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 6 mars 2013. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE120892003 reçu du comité exécutif le 27 février 2013. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier

visant à ne pas donner suite à l'appel d'offres public 12-12209 (CE121445) /accorder de gré à gré un contrat de services professionnels à la firme Keleny inc., visant la fourniture, pour une période de 3 ans à compter du 22 mars 2013, des services d'interprètes et de traducteurs judiciaires que requiert la cour municipale de la Ville de Montréal dans le cadre de ses activités, pour une somme maximale de 2 509 583 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'octroi de contrat.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ne s'applique pas.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE

Secrétaire recherchiste

Tél : 514 872-9376

ENDOSSÉ PAR

Emmanuel TANI-MOORE

Chef de division - Élections et soutien aux commissions

Tél : 514 872-6957

Télocop. : 514 872-5655

Télocop. : 514 872-5655

Date d'endos. : 2013-03-07

Dossier # :1133624001